FO ACTION SOCIALE

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 352 | NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2023

L'AUGMENTATION DES SALAIRES ? C'EST MAINTENANT !

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 352 | NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2023

L'AUGMENTATION DES SALAIRES ? C'EST MAINTENANT !

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 352 | NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2023

L'AUGMENTATION DES SALAIRES ? C'EST MAINTENANT !

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 352 | NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2023

L'AUGMENTATION DES SALAIRES ? C'EST MAINTENANT !

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 352 | NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2023

L'AUGMENTATION DES SALAIRES ? C'EST MAINTENANT !

LE BULLETIN DE LA FNAS FO ACTION SOCIALE

Sommaire

- Ouverture du XIXe Congrès 3
- Les interventions 6
- Les contributions 43
- La Commissions de Contrôle et des Conflits et votes 45
- Les invités 48
- Les motions 53
- InFOmilitante 55
- Le calendrier des formations fédérales 60
- L'album photos 61

Inclus dans ce numéro :

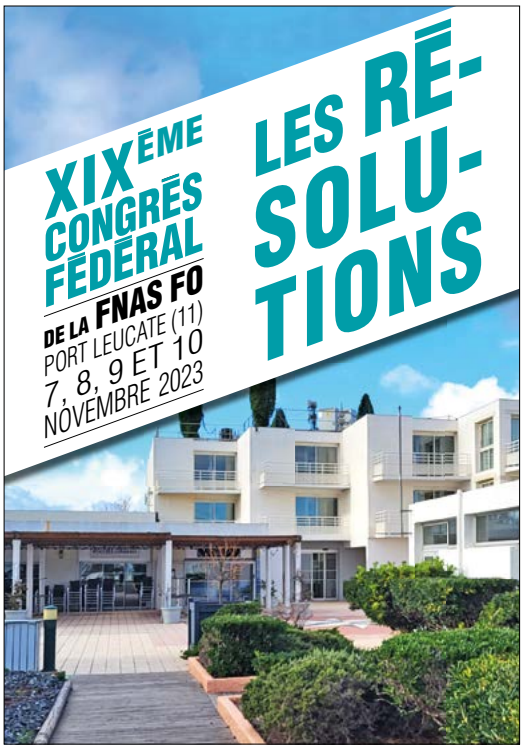

AGENDA MILITANT **2024**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Bureau Fédéral	03 et 04 22 et 23	13 et 14	06 et 07 28	08 25 et 26	14 et 15	05 et 06 24
Conseil Fédéral				09, 10 et 11		25, 26 et 27
Commission Conflits Contrôle						
Comité Confédéral National			27 et 28			
Stage Fédéral		07 : DSC 08 : Travail Handicap	06 et 07 : Travail Handicap Du 18 au 22 à Noirmoutier	Du 16 au 18 : DSC		
Réunions Nationales	16 : OPTIMA 19 : AURORE	01 et 02 : Action Enfance 08 : Bureau de la SFR 09 : AG de la SFR	Du 18 au 22 : Apprentis d'Auteuil		Du 13 au 17 : Apprentis d'Auteuil	
AG des SDAS	15 : AG SDAS 37 22 : AG SDAS 01 29 : AG SDAS 30	08 : AG SDAS 89 20 : AG SDAS 17			16 : AG SDAS 36	

Ouverture du XIXe Congrès

“

Mes chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Départementale FO de l'Aude. C'est un vrai plaisir de vous accueillir ici, à Port Leucate. C'est d'autant plus un plaisir, je le disais tout à l'heure en aparté à Pascal, qu'étant éducateur spécialisé de formation, je suis donc sensibilisé aux difficultés que vous rencontrez dans vos missions. Je salue bien évidemment Pascal Corbex, votre Secrétaire Général.

Mes chers camarades, soyez les bienvenus dans notre département de l'Aude, sous le soleil et la mer qui n'est qu'à 200 mètres environ. Après, il faut rester en plénière et il va falloir bosser !

Un congrès c'est toujours un rendez-vous important, parce qu'il permet d'évaluer l'activité syndicale du mandat qui s'achève. Il permet d'évaluer l'action syndicale présente, mais aussi et surtout, je dirais, il permet de fixer la feuille de route et les revendications pour le mandat à venir.

Je suis désolé car je ne pourrais pas être parmi vous demain soir. Vous accueillerez Frédéric Souillot, Fred. Notre Confédération est une organisation syndicale qui compte dans le paysage syndical national, et je peux vous dire que votre Fédération, la FNAS, la Fédération Nationale de l'Action Sociale, fait partie de ses plus hauts fleurons à notre Confédération et mon ami Pascal n'y est pas pour rien avec toute son équipe bien évidemment, notamment ceux qui sont à la tribune.

L'Union Départementale que je représente et qui vous accueille aujourd'hui, est également une organisation syndicale incontournable dans le paysage syndical Audois, puisque mes chers camarades, nous sommes première organisation dans l'interprofessionnel, privé-public, avec 31,13 % de suffrages valablement exprimés, loin devant la CGT qui est deuxième avec 21,19 %, 10 points derrière nous, et loin devant la CFDT qui est à 15,89 %. Les autres, je dirais, ferment la marche.

Cela fait trois mandats que l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Aude est première organisation syndicale de l'interpro et croyez-moi, avec l'expérience qui est la mienne, puisqu'avec cinq mandats de Secrétaire au compteur je peux vous dire que devenir première organisation syndicale c'est très difficile, mais le rester depuis trois mandats, depuis une douzaine d'année, c'est encore plus difficile. Alors, sans vouloir faire de l'autosatisfaction qui ne mènerait nulle part, je tiens à rappeler ces très bons résultats, parce que tout simplement, ils ne sont pas le fruit du hasard.

Ils sont le résultat de nos militants, de nos syndicats, qui quotidiennement, comme vous le faites dans vos départements respectifs, sont sur le terrain et mènent une action syndicale exemplaire que l'union départementale, que je mène depuis maintenant 17 ans, s'emploie tout simplement à fédérer.

Et je peux vous dire que nos camarades Audois, ici présents, de la FNAS, de la Fédération Nationale de l'Action Sociale que vous représentez, avec entre autres Nathalie, prennent toute leur place dans cette dynamique. Je suis fier du parcours qu'ils mènent, puisque je suis allé les chercher il y a à peu près 4, 5 ans, parce que l'on est première organisation syndicale, mais dans l'action sociale, on n'était pratiquement pas représenté.

Et maintenant, on le devient de plus en plus et croyez-moi, nos camarades Audois de la FNAS, vraiment font un excellent boulot et je suis fier du parcours que vous menez mes chers camarades et je crois que Nathalie, son équipe et évidemment les copains de la région, eh bien vous accueillent de la plus belle des façons. Ils se sont mobilisés pour vous accueillir dans de très bonnes conditions et je crois que tous ces camarades méritent vos applaudissements !

Alors, au-delà de ces résultats qui ne sont pas une fin en soi, je le dis régulièrement, c'est surtout ce qu'il faut retenir, ce dont il faut avoir conscience, c'est que ces bons résultats témoignent avant tout d'un fort attachement des salariés du privé et du public aux revendications que Force Ouvrière mène sur le terrain, des revendications comme j'en vois ici autour de la salle, auxquelles nous accordons un sens et une valeur.

Alors, mes chers camarades, je vous souhaite tout simplement, pour ne pas faire long, de beaux travaux pour votre congrès mais aussi de bons moments, de bons moments de convivialités et de camaraderie parce que cela fait partie des ingrédients de la réussite d'un congrès, de réussite qui j'en suis persuadé, mon cher Pascal, sera au rendez-vous.

Je vous remercie.

Marc ADIVEZE
Secrétaire Général UD F011

”

“

C'est avec un réel plaisir et une grande fierté pour nous, que la délégation régionale des SDAS de l'Occitanie ait été choisie pour organiser le 19ème congrès fédéral FORCE OUVRIERE Action Sociale.

Nous en avons accepté la responsabilité et aujourd'hui je tiens, au nom des membres des SDAS de la DR Occitanie, à vous souhaiter à toutes et à tous, la bienvenue à Port Leucate. Devenu le temps d'une semaine une principauté Force Ouvrière.

Depuis 1 an, les SDAS de l'Occitanie travaillent en commun, avec l'aide de la Fédération, pour vous rendre ce séjour le plus agréable et fonctionnel possible afin de créer les conditions nécessaires au

bon déroulement de notre congrès qui est, comme vous le savez, un acte majeur de notre syndicat.

Camarades, l'Occitanie est une grande région et une terre de contraste où même mer et montagne ne sont jamais très éloignées, ce qui en fait une destination privilégiée pour nos concitoyens et pour le monde entier.

Mais l'Occitanie est surtout une terre d'échange, de partage, de convivialité qui en fait, à n'en pas douter, un lieu propice pour notre semaine de travaux. C'est dans cet esprit de convivialité qui nous est cher que nous avons le plaisir de vous accueillir. Malgré tous nos efforts, il se peut qu'il y aura peut-être quelques petits ratés et quelques petites imperfections.

Camarades, soyez indulgents, nous sommes après tout que des professionnels de l'Action Sociale, et non, du secteur hôtelier.

Toutefois, soyez sûrs que nous ferons le maximum pour répondre à vos questions et à vos demandes.

Pour terminer, le SDAS FO Aude tient à remercier, Pascal Corbex, Secrétaire de la FNAS Force Ouvrière et le Conseil fédéral pour la confiance qu'ils nous ont témoigné, en nous accordant l'organisation de notre congrès fédéral.

Un grand merci à celui sans qui nous ne serions pas là aujourd'hui, je pense au père fondateur de la DR Occitanie, l'irremplaçable, Michel Cappelletti.

Nous tenons aussi à remercier les membres du bureau de la DR Occitanie, Bernadette, Anne-Marie, et tant d'autre ainsi que les membres du Bureau Fédéral de la FNAS FO, et plus particulièrement Nathalie De Oliveira Callanquin, Jacques Moscovitch aussi, qui nous ont accompagnés tout ce temps et qui ont su faire preuve d'une grande patience lors de nos nombreuses réunions de préparation.

Nous remercions également Marc Adivez, Secrétaire de l'Union départementale de l'Aude, pour avoir répondu à notre invitation.

Merci à toute l'équipe des Rives de Corbières qui va contribuer au bon déroulement de cette semaine.

Et enfin, un grand merci à vous toutes et tous, camarades de l'Action Sociale, pour votre présence parmi nous.

Bienvenue en Occitanie, bienvenue dans l'Aude et bienvenue à Port Leucate. Bon 19ème congrès !

Nathalie COURTESSOLLE
SDAS 11

HISTOIRE DE LA DRSDAS FO OCCITANIE

Depuis des années les SDAS du Languedoc Roussillon se rencontraient une fois par an pour partager sur leurs actions menées et sur des points forts de l'Action sociale.

Sous l'impulsion de Michel Cappelletti, une réunion des SDAS a eu lieu à Toulouse, le 20 octobre 2017. Une discussion sur la construction d'un inter-SDAS de type « INTER OCCITANIE » s'est tenue car nous passions des régions Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon à la région Occitanie. Ainsi cette constitution devenait nécessaire au vu de cette nouvelle région.

Lors de l'assemblée constitutive de l'inter-SDAS FO Occitanie, le 16 février 2018, les statuts sont votés à l'unanimité, une nouvelle instance est née et s'appelle désormais **« Délégation Régionale des SDAS FO d'Occitanie ».**

Sur 13 départements que compte l'Occitanie, **9 SDAS adhèrent à la DRSDAS FO Occitanie :** l'Aude, l'Aveyron, le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées Orientales, le Tarn-et-Garonne. Le siège de la DR se situe à Montpellier (34).

Nous souhaitons que le Gers, l'Ariège, le Lot et les Hautes Pyrénées nous rejoignent un jour.

La première année, les réunions plénières se sont déroulées une fois par trimestre dans le département de l'AUDE, département le plus centré pour tous. A ce jour, les réunions se font à tour de rôle dans les départements d'Occitanie. Le bureau se réunit une fois par mois par visioconférence avec Zoom.

Il existe 3 commissions :

- Le développement et communication
- La formation
- La BAD

Les différentes commissions se réunissent par Zoom.

La Délégation Régionale reste dynamique à travers WhatsApp, Zoom, etc.

L'année 2020 a été une année perturbée par la crise sanitaire. La DR a tenu une réunion plénière par visio.

La DR organise une fois par an, sur 1 jour et demi, une réunion de travail. Ces réunions sont enrichissantes et intenses. La première fut en Lozère à Nasbinal en 2021 et à Port Leucate en 2022.

Des camarades de la DR ont suivi les formations à Noirmoutier initiées par la FNAS et ont participé au Comité Fédéral National.

L'assemblée générale se fait chaque année dans un département de l'Occitanie : en 2019 à Perpignan, en 2021 à Montauban, en 2022 à Montpellier et en 2023 à Marvejols. Il est prévu qu'en 2024 elle se tienne à Rodez dans l'Aveyron.

Le conseil syndical de la DRSDAS est composé des membres élus du conseil syndical des SDAS d'Occitanie à jour de leurs cotisations. A son tour le conseil syndical élit son bureau. Les réunions plénières se déroulent 1 fois par trimestre.

Quant au droit syndical du fait de faire partie de la DR, pour les conventions 66 et 51, les adhérents bénéficient de 10 journées syndicales et ils peuvent les prendre par demi-journées. Ce mandat ouvre droit à 18 jours de formation économique sociale et syndicale. Pour les salariés de l'aide à domicile, ils peuvent bénéficier de chèques syndicaux. Les frais kilométriques pour les réunions plénières sont à la charge des SDAS les repas étant à la charge de chacun.

Un camarade des Pyrénées Orientales a réalisé des logos pour chaque SDAS d'Occitanie.

Enfin, la délégation régionale des SDAS FO d'Occitanie est heureuse d'avoir été retenue pour préparer le 19ème Congrès de la FNAS. Nous remercions Pascal CORBEX et le Conseil Fédéral ainsi que les 9 SDAS de la belle région d'Occitanie.

Merci à notre Fédération de l'action sociale FO !

Merci de votre attention

Bernadette ELZIERE
Secrétaire de la DRSDAS FO Occitanie

Délégation Régionale des Syndicats Départementaux de l'Action Sociale Force Ouvrière d'Occitanie

Maison des syndicats UD FO 34, 474 allée Henry II de MONTMORENCY 34000 MONTPELLIER
Tel. 06 76 75 71 89 – drsdasfooccitanie@gmail.com

AÉSIO MUTUELLE

Les interventions

“ OUVERTURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Bonjour à tous, camarades.

A l'ouverture de ce 19ème congrès, je voudrais vous inviter à saluer par 1 minute de silence nos disparus… merci Président.

Saluer, même s'ils n'arriveront pour une grande part que demain, nos invités, Frédéric SOUILLOT, le Secrétaire Général de notre Confédération, Laurent LE FLOCH Trésorier de la FEETS[1], Franck HOULGATTE, Secrétaire Général de l'UNSSP[2], et les secrétaires généraux des Unions Départementales de la région Denis DENJEAN, de l'Ariège (09), Frank MARY MONTLAUR de l'Hérault (34), Éric BELLOUNI du Tarn (81).

Et excuser ceux, qui pour des raisons personnelles, n'ont pas pu venir à savoir, Anne BALTAZAR, Responsable du secteur Handicap de la Confédération, Sylvie BECK, Secrétaire Fédérale de la FNAS, Sylvie BOLEA, Secrétaire Générale du SNFOEP[3], Laure BEYRET, Secrétaire Générale Adjointe du SNPASS[4], Didier BIRIG, Secrétaire Général des SPS, Laurence GILBERT, Secrétaire Générale du SNEPAT[5], Christian GROSLIER, Secrétaire Général de la FGF, Éric PERES, Secrétaire Général de FO-Cadres et Emmanuel DUMAS, de l'UD de l'Aveyron (12).

Merci Marc ADIVEZE et Nathalie COURTESOLLE pour vos messages d'accueil.

Tout d'abord quelques mots de notre camarade adhérent, avec la carte n° 3156, comme il l'a écrit lui-même.

« Chers camarades, cher Pascal,

J'ai reçu avec plaisir, l'invitation au 19ème congrès de la FNAS FO, qui se tiendra à Leucate, dans l'Aude, du 7 au 10 novembre prochain.

Je mesure le chemin parcouru depuis 1972 et les progrès accomplis au bénéfice des salariés de la Branche professionnelle et des personnes aidées ainsi que de leur famille.
Au regard des profondes régressions subies, ainsi que des besoins de ceux qui nous sont confiés par la société, le 19ème congrès de la Fédé sera important pour le présent immédiat et l'avenir à court terme.

J'aurais aimé vivre avec vous les échanges et les délibérations, à ce propos, mais je ne peux plus me déplacer comme avant.

A 75 ans, avec ma santé déficiente et les difficultés de mon épouse, je ne peux plus voyager jusqu'à 1000 kms de chez moi. Le toubib vient de me le confirmer. Je pense que tu sauras l'expliquer aux camarades si besoin était.

Je vous souhaite de travailler le mieux possible, de revendiquer le plus possible, pour l'élévation substantielle de nos salaires et conditions de travail, de nos retraites et protection sociale, tout en continuant de préserver la Paix, et notre liberté et notre indépendance.

En saluant la FNAS FO, les militants et adhérents, je t'adresse cher Pascal, la meilleure expression de mon amitié syndicaliste. Michel PINAUD. »

Merci Michel, ancien Secrétaire Général de la Fédération, pour ces mots qui nous touchent tous ! Savoir que tu es avec nous par ces mots et cette pensée, nous aidera certainement à répondre à tes attentes que nous partageons.

Préserver la Paix, je ne sais pas si nous y arriverons mais nous sommes membres d'une organisation dont l'un de ses fondateurs, Léon JOUHAUX, prix Nobel de la Paix, écrivait *« l'union des travailleurs fera la paix du monde »*.

Internationalistes, nous le sommes dans ces moments, à Gaza, où, comme l'a écrit le vice-président de Médecin du monde, Jean François Corty, *« On passe peu à peu d'une prison à ciel ouvert à un charnier à ciel ouvert »*.

Il y a urgence comme l'a écrit notre Confédération *« alors que les combats montent en intensité dans le conflit israélo-palestinien et que le nombre de morts ne cesse d'augmenter »* d'appeler *« à nouveau à l'arrêt des bombardements, au cessez-le-feu immédiat, à l'application du droit humanitaire international ! »*

Comme notre Confédération, nous sommes solidaires *« envers les victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent. »*

Et nous avons pu, chacun, décider, librement en tant que citoyen, le samedi 4 novembre, d'aller manifester *« pour la paix, …, pour exiger un cessez-le-feu et une paix immédiate »*, avec le soutien de notre Confédération.

Comme je l'ai rappelé dans mon rapport d'activité, lors du déclenchement de la guerre en Ukraine que notre Confédération a condamné, nous sommes *« pour le pain, la paix et la liberté »*, comme nous sommes en total accord avec l'attendu premier, de l'Organisation Internationale du Travail : *« une paix universelle et durable, ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale »*.

La justice sociale ne peut exister que sur la base d'un syndicat libre et indépendant, conformément à la charte d'Amiens et qui, quelles que soient les conditions politiques et sociales, continue de porter ses revendications. Un syndicat pas un parti.

Nous le savons tous. Les travailleurs, les salariés n'ont rien à gagner à cette marche à la guerre mondiale qui voit déjà les marchands d'armes et tous les exploiteurs se frotter les mains. Toute guerre crée la tentation de continuer de restreindre un peu plus nos libertés individuelles et collectives.

[1] *Fédération Equipement, Environnement, Transports et Services*
[2] *Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée*
[3] *Syndical National FO de l'Enseignement Privé*
[4] *Syndicat National des Personnels des Affaires Sanitaires et Sociale*
[5] *Syndicat National de l'Education Permanente, de la formation, de l'Animation, de l'hébergement, du sport et du Tourisme*

Et nous en savons quelques choses lorsque nous voyons qu'aujourd'hui, en France, des arguments idéologiques servent à interdire des manifestations pour mieux réprimer et dresser des procès-verbaux contre ceux qui ne respectent pas cette interdiction.

Fidèles à nos positions, nous nous y opposerons si nécessaire, comme nous avons revendiqué l'abrogation de toutes les lois restreignant nos libertés.

Nous ne pouvons que continuer à refuser d'entrer dans une quelconque Union Sacrée.

Ce gouvernement de classe et de guerre poursuit ses projets d'en finir avec tous nos droits sociaux collectifs issus du Conseil National de la Résistance.

La baisse des droits des salariés à l'assurance chômage en est un exemple. Loi mise en œuvre au sortir de la pandémie, pourtant contestée par l'ensemble des organisations syndicales.

Nous n'oublions pas la fin programmée de la Sécurité Sociale de 1945 qui devient majoritairement fiscalisée et donc, n'est plus assise sur nos cotisations. Nous n'oublions pas la fin de la formation diplômante et qualifiante depuis la création de France Compétence et la mise en route des OPérateurs de COmpétence (OPCO).

Nous n'oublions pas non plus les conséquences avérées des ordonnances Macron depuis la mise en place des CSE, qui fragilisent les instances du personnel avec la baisse en heure et en nombre des représentants du personnel, alors qu'en même temps, la négociation dans l'entreprise devient la règle contre une négociation de Branche de plus en plus exsangue.

Pendant ce temps, les actionnaires n'ont jamais été aussi riches au regard des dividendes qui leur sont versés.

Ce même gouvernement et son Président, dans la continuité de leur politique anti-ouvrière, dans la foulée des ordonnances sur les retraites, ont obtenu du parlement une augmentation sans précédent, de la loi de programmation militaire : 413 milliards pour 2024-2030, soit une hausse de 40 % par rapport à la précédente loi. Ainsi, selon le Président, nous aurons *« une guerre d'avance »* ou comme le dit autrement mais sûrement le Chef d'état-major des armées, nous pourrons *« gagner la guerre avant la guerre »*.

Nous sommes, dès lors, comme organisation syndicale, libre et indépendante, encore et toujours plus en droit d'exiger que ces milliards reviennent à ceux qui en ont vraiment besoin. Entre autres, à notre secteur social et médico-social à but non lucratif qui reste toujours en grande difficulté depuis la pandémie, et l'état d'urgence sanitaire, en cette période d'inflation record.

Le blocage des salaires et le manque de moyens permanents entraînent des conséquences inadmissibles sur les conditions de travail et la prise en charge des plus fragiles de notre société. Sans parler du manque de personnel récurrent dans les établissements, qui est la conséquence directe des salaires conventionnels misérables et rattrapés par les augmentations du SMIC.

Comme je l'ai écrit, notre 19ème congrès *« pour les salaires, les droits et la liberté »* s'appuie sur les rapports de nos différents conseillers fédéraux qui ont su porter et tenir le mandat.

Ils l'ont fait dans un contexte que vous connaissez tous, à savoir au niveau national, l'absence de volonté des employeurs de négocier, dans un cadre austéritaire imposé par Bercy.

Pression qui se décline dans toutes les négociations que vous êtes amenés à préparer et à mener dans vos associations ou fondations où l'on ne cesse de vous rappeler qu'il n'y a pas les budgets nécessaires pour accepter vos justes revendications.

Le gouvernement a publié les décrets de sa réforme des retraites.

Ils vont entériner, pour les salariés du public et du privé, embauchés après le 1er septembre 2023 :

- **L'allongement** de l'âge de départ en retraite à 64 ans,
- **L'accélération** de l'allongement de la durée de cotisation, qui, actuellement fixée à 42 ans, initialement prévue par la loi Touraine de 2014, passera à 43 ans dès 2027 au lieu de 2035,
- **La fin** des régimes spéciaux (RATP, industries électriques et gazières, clercs de notaire, Banque de France, membres du Conseil économique, social et environnemental)

Malgré les millions de salariés en grève et manifestation, avec toutes leurs organisations syndicales, nous n'avons pas obtenu gain de cause.

Malgré plus de 4 mois de mobilisation, une unité syndicale maintenue, des millions de personnes en grève et en manifestation dans la rue, le Président et son gouvernement n'ont pas cédé. Des millions dans la rue et un rejet du gouvernement et du Président bien au-delà même de la seule question de cette réforme sur les retraites.

Une Confédération qui, dans les moments cruciaux, en toute liberté et indépendance, a su prendre toute sa place dans la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, en exigeant ici le retrait, rien que le retrait.

Ce gouvernement et son Président se sont appuyés sur tout l'arsenal anti-démocratique de la constitution, de la Vème République, pour passer en force. Il a utilisé tous les articles nécessaires, le 47.1, le 44.3, le 49.3 et encore dernièrement l'article 40, pour arriver à ses fins.

Et comme je l'ai écrit, il n'a pas encore eu besoin d'utiliser, l'article 16, celui qui permet au Président de disposer *« de la plénitude des pouvoirs législatif et exécutif. »* ce que d'aucun appelle *« le coup d'État permanent »*.

Au final, après l'appel unitaire à bloquer le pays, les journées d'action discontinues ont à nouveau montré leurs limites.

Nous avons tous mené cette indispensable combat et tenté d'amener les salariés à bloquer le pays. Et même si le résultat est contraire aux intérêts de la classe ouvrière, celle-ci est loin d'avoir dit son dernier mot, sur cette revendication, comme sur toutes les autres qui l'amènent à se mobiliser, définir ses cahiers de revendications et dans l'unité, si besoin, se mettre en grève.

Je l'ai rappelé lors du dernier Comité Confédéral National, des mouvements de grève et de mobilisation, même dans notre secteur il y en a, comme celui des salariés de l'ADAPEI 45, qui avec leurs organisations syndicales revendiquaient en septembre des moyens à la hauteur des besoins. Et je suis sûr qu'il y en a bien d'autres.

Et c'est normal, car en cette rentrée, toutes les données sociales sont dans le rouge comme la situation salariale.

Ainsi, le taux de pauvreté monétaire ne diminue pas. Ce taux correspond au nombre de ménages qui possèdent un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population, soit 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. En

2019, 9,2 millions de personnes, soit près de 15 % de la population française, étaient dans cette situation, selon les chiffres de l'INSEE.

De même, plus d'un Français sur 10 se prive. **Le taux de "privation matérielle et sociale"**, manière alternative de mesurer la pauvreté, atteint 14 % de la population de l'Hexagone, soit son plus haut niveau depuis la création de cet indicateur en 2013, comme l'avait annoncé l'INSEE en juillet.

En parallèle, le nombre de bénéficiaires des Restos du cœur explose, face à la hausse des prix à la consommation. En 2023, près de 1,3 million de personnes ont bénéficié des repas distribués par l'association contre 1,1 million en 2022. L'association, qui assure 35 % de l'aide alimentaire en France, s'attend à distribuer près de 170 millions de repas en 2023, soit une hausse de 30 millions par rapport à 2022.

Et en 2022, plus de 4,15 millions de personnes sont mal-logées.

Autre chiffre alarmant, et il est en hausse : 18 % des Français vivent à découvert, soit trois points de plus qu'en 2022. Ainsi, 10,2 % des ménages déclarent ne pas pouvoir chauffer suffisamment leur logement, contre 6,1 % en 2021 et 5 % en 2018.

Début 2022, les ménages étaient également plus nombreux à déclarer être dans l'incapacité financière de remplacer des meubles usagés (26% contre 24% début 2020), ou de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours (9% contre 7% début 2020).

De même, la proportion de ménages déclarant ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances hors du domicile dans l'année a augmenté (24 % contre 22 % début 2020), alors qu'elle était à la baisse depuis une dizaine d'années.

Selon l'INSEE, **le taux de privation** dépend beaucoup de la composition des ménages : il atteint 6,8 % parmi les couples sans enfants, 15,8 % chez les personnes seules, mais grimpe à 31,1% parmi les familles monoparentales.

La question qui nous est posée, face à cette urgence n'est pas simplement et inexorablement l'augmentation des budgets des associations d'aide alimentaire mais bien, à la fois l'augmentation générale et sans attendre des salaires et l'arrêt et le remboursement des exonérations de nos cotisations sociales qui viennent mettre à mal notre salaire différé.

Peut-on faire confiance à un gouvernement qui poursuit sa politique de casse sociale, maintient le blocage, voire favorise, la baisse des salaires au nom d'une austérité budgétaire qui n'a pas cessé depuis 1983 et qui est mise en œuvre au nom des critères de Maastricht et des déficits publics qui ne sont pas les nôtres ?

Pour l'État et la Sécurité Sociale, ce sont bien des budgets 2024 d'austérité qui se profilent, et ce n'est pas le terme coloré de « désendettement vert » qui doit nous rassurer. 16 milliards d'économie sont programmés. Ils concernent les dépenses de santé (entre autres le doublement de la franchise médicale) et la politique de l'emploi (suppression de 15000 emplois aidés et l'introduction d'un « ticket modérateur » sur le compte personnel de formation) ainsi que la fin du « bouclier » énergétique au 1er janvier 2024. A cela va se rajouter la demande faite par la Première ministre, Elisabeth Borne, que l'ensemble des ministères se serre la ceinture et identifie 5 % d'économie à faire, hors salaires.

Ce budget vient de passer grâce, à nouveau, à l'arsenal antidémocratique de la Vème République à savoir le 49 ter.

Et pendant ce temps, le budget des armées sur 7 ans explose : 413 milliards.

Et pendant ce temps, les dividendes versés aux actionnaires ont atteint des records. Entre avril et juin 2023, les 1200 plus importantes entreprises mondiales cotées en bourse ont redistribué 568,1 milliards de dollars en dividendes à leurs actionnaires, soit un bond de 4,9 % par rapport à la même période en 2022.

La France fait mieux encore que cette tendance mondiale puisque le montant des dividendes reversés aux actionnaires par les grands groupes du CAC 40 est estimé à 49,5 milliards de dollars (environ 46 milliards d'euros) : un record pour le pays.

Pour le premier semestre 2023, 38 des 40 grands actionnaires cotés à la Bourse de Paris ont déjà dégagé 81 milliards d'euros de bénéfices, avec une hausse de 7 %.

Dans ce contexte, nos employeurs aux ordres, poursuivent leur tentative d'allégeance puisqu'ils viennent de proposer dans la Branche de l'Action Sanitaire et Sociale un vrai faux projet de 183 euros pour tous, au nom de leur volonté partagée avec leur gouvernement d'entrer dans la négociation d'une convention collective unique étendue.

Nous avons su construire à nouveau l'unité syndicale pour empêcher cette forfaiture. Nous l'avons rappelé dans notre communiqué, droit de réponse à la communication à grande échelle des employeurs de la Branche du Secteur Sanitaire Social et Médico-Social.

Comme l'a démontré notre brochure *« l'arnaque salariale »*, le projet initial de classifications des employeurs qui a vu FO, CGT et SUD s'y opposer, prévoyait pour les salariés, sur toute la « carrière », dans les conventions collectives 66/CHRS et 51, des pertes de « salaires garantis » pouvant aller de 65 256 à 263 193 euros.

Cette opposition et notre analyse ont poussé les employeurs, à proposer en septembre, dans leur nouveau projet de « classification/rémunération » une garantie individuelle minimaliste d'évolution salariale de 4 % sur 4 ans.

Celle-ci est bien loin du compte au regard de l'inflation et ne pourrait en rien compenser, la fin des grilles des classifications et des coefficients de références existants, la fin de la rémunération à l'ancienneté et de la reconnaissance pleine et entière des diplômes d'État.

L'opposition a été majoritaire. Cette victoire n'est qu'une étape dans ce combat toujours en cours et qui reprendra dès le mardi 14 novembre, à la sortie de notre congrès.

Comme nous l'avons écrit, cette opposition contrairement à ce qu'on écrit les employeurs n'est pas catastrophique pour la négociation.

Nous continuons de nous battre pour les amener à revoir leur copie et proposer des accords spécifiques concernant les salaires comme prime bas salaire et les 183 euros pour tous.

Ces accords de Branche permettraient, s'ils étaient agréés et étendus, de s'appliquer à tous les salariés, y compris ceux hors champs conventionnels.

Et nous restons partie prenante et prêt, dans les conventions collectives à négocier des accords d'augmentation des valeurs de point à la hauteur de l'inflation. Nos propositions sont connues et déjà sur la table des négociations.

Des millions qui se sont mobilisés et nous ont soutenus lors de la bataille contre le recul de nos droits à la retraite ont démontré leur volonté et leur détermination.

Ils sont toujours en colère. Ils savent s'organiser et sauront le faire sans nous si nous ne prenons pas toute notre place dans ce combat essentiel pour la survie des droits de millions de salariés et leurs familles.

Et il faudra bien sortir dans l'avenir des journées d'actions à répétition et de l'unicité syndicale pour les reconquérir.

Début septembre, dans un courrier adressé au Président de la République, la Confédération a su démontrer sa détermination à rester une organisation libre et indépendante, qui défend les seuls intérêts matériels et moraux des salariés.

Dans son courrier notre Secrétaire Général, Frédéric Souillot et conformément à son mandat, a annoncé refuser à nouveau l'invitation à participer au cadre corporatiste du Conseil Nationale de la Refondation, *« instance qui en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, risque de diluer la parole des organisations syndicales et d'affaiblir le rôle des acteurs sociaux. »*

Instance qui tente de nous associer *« à un travail d'élaboration d'un diagnostic partagé et/ou de co-construction de réformes législatives en dehors du Parlement.*

FO a toujours contesté les tentatives de dilution des syndicats dans une forme de démocratie dite participative venant concurrencer la démocratie parlementaire et assimilant les interlocuteurs sociaux au législateur. FO réitère son attachement à la séparation entre le champ politique et le champ syndical et ne peut pas s'associer à un projet visant à faire du syndicat un colégislateur. »

Pour notre part nous faisons de même comme Fédération en refusant de participer au CNR Petite Enfance.

Et s'il est vrai que, quand il le faut, nous participons à tout cadre de négociation loyale, la Conférence Sociale à laquelle notre Confédération a participé à montrer toutes ses limites.

Proposé par le Président et issu d'une longue réunion de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, finalement, ce cadre n'a pas permis de régler l'urgence salariale.

Mais pouvait-il en être autrement d'une « grande messe sociale » où le Président a tenté de se refaire une virginité après sa réforme imposée des retraites qui a supprimé les régimes spéciaux, prolongé notre temps de cotisation à 43 ans et nous a imposé l'âge de départ à 64 ans.

Comme nous le pensions, rien de concret n'en est sorti pour les salariés qui subissent le tassement accru des grilles conventionnelles depuis 2021, du fait des revalorisations automatiques du SMIC liées à l'inflation (nombre de Branches s'étant contentées – au mieux – de réévaluer les premiers niveaux passés sous le SMIC, sans revaloriser toute la grille ou en augmentant celle-ci de manière non-linéaire).

Par ailleurs, le ministre de l'Economie, Bruno Lemaire, a fermé la porte à toute indexation des salaires sur l'inflation, en clair à l'échelle mobile des salaires défendue par FO.

Quant aux autres revendications de notre Confédération – instaurer une obligation de négocier les écarts de salaires lors des négociations annuelles, ou une obligation de fixer conventionnellement les éventails des minima par rapport au pied de grille –, lesquelles permettraient également de contrer le tassement des grilles conventionnelles, elles sont restées sans réponse.

L'exécutif a préféré renvoyer le problème du tassement des grilles conventionnelles à la création d'un Haut conseil pour les rémunérations, qui devrait être acté par une loi et qui devrait également se pencher sur l'évolution des temps partiels subis, les contrats courts, le travail des femmes, etc…

Pas de quoi donc, en l'état et dans l'immédiat, améliorer le quotidien du nombre croissant de salariés se retrouvant « Smicardisés », du fait de l'augmentation des Branches non-conformes ou des grilles conventionnelles tassées. Et ce, alors que l'inflation reste élevée, estimée fin septembre par l'INSEE à 4,9 % sur un an.

La Confédération a réussi à obtenir plusieurs victoires syndicales et nous nous en félicitons. La suspension de l'article 39 du PLFSS par le ministre du travail. Cet article qui prétendait transposer l'accord que nous avons signé au printemps sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, avec le risque d'une forte réduction de l'indemnisation des salariés en cas de faute inexcusable de l'employeur.

De même, la signature de l'accord national interprofessionnel sur les retraites complémentaires. Le gouvernement a enfin renoncé à ponctionner les réserves de l'Agirc-Arrco.

Oui le dialogue social doit retrouver un nouvel élan.

Mais force est de constater que l'état de la négociation actuelle sur les salaires dans le secteur Social et Médico-social, de l'Insertion et de l'Aide à Domicile qui relèvent des financements publics restent des exemples criants de la volonté de rester dans un simulacre de négociation puisque les employeurs nous expliquent que nos revendications salariales seront refusées à l'agrément par le ministère.

Cela fait 40 ans que notre secteur est soumis à ce diktat, lors de la conférence salariale, ce pendant de l'ONDAM pour le secteur public hospitalier.

Les dernières propositions dans la Branche de l'Aide à Domicile et le refus des employeurs de proposer autre chose qu'une revalorisation des salaires des salariés en dessous du SMIC en est la preuve.

On continue de vouloir faire payer la crise aux salariés en les maintenant dans la misère.

On divise les salariés entre eux, ceux qui seront augmentés et les autres, comme pour les « exclus » des 183 euros.

On continue de fragiliser le cadre collectif national conventionnel, pour pouvoir mieux continuer demain, de le remettre en cause, voire si nécessaire, justifier des futures fusions de Branche au nom des salaires conventionnels en dessous du SMIC.

Nous continuerons de refuser cette perspective.

Même si nous n'avons pas pu empêcher la fusion de la CCNT66/79 avec les accords CHRS, puisque la loi le permet et que certains ont

permis que cela se fasse en ne s'y opposant pas, nous n'avons rien cédé à nos positions.

Nous devons préparer demain, à savoir, faire des propositions pour améliorer les droits des salariés dans ce nouveau cadre conventionnel, de façon à continuer de bloquer le processus de mise en place de la Convention Collective Unique Étendue.

Et nous saurons réaffirmer dans nos résolutions nos légitimes revendications qui, seules, répondent à l'urgence de la situation, à savoir :

- **L'augmentation** générale des salaires par le retour à l'indexation des valeurs de points sur le coût de vie ;
- **Le rattrapage** des 40 ans de blocage dans tous les champs conventionnels et les entreprises nationales du secteur social et médico-social ;
- **Les 183 € pour tous** sans contrepartie ;
- **Le maintien et l'amélioration** de toutes nos Conventions Collectives et Accords associatifs et sans attendre le retrait du projet employeur de classification de leur future Convention Collective Unique Etendue du secteur sanitaire, social et médico-social ;
- **Le retrait** de la réforme Macron/Borne sur les retraites.

Et bien entendu toutes celles que vous définirez ensemble dans le cadre de nos différentes résolutions. Ce sera le mandat que la nouvelle équipe fédérale portera à la fin de ce congrès.

Après ce congrès, avec la FNEC-FP FO, suite à leur invitation, et au regard de vos propres mobilisations que nous soutenons, comme nous l'avons fait avec les camarades du Loiret (45) et du Loir et cher (41), nous mènerons le combat commun contre l'acte 2 de l'inclusion.

Nous le mènerons d'autant plus que les conséquences désastreuses annoncées sont en cours comme la fin des MDPH et la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité grâce à l'utilisation du 49 ter par le gouvernement pour faire passer son projet de budget 2024 dont son article 53 qui crée le PAS.

Nous demandons l'abrogation de cet article car ce nouveau cadre aura désormais la responsabilité de définir le quota d'heures des aides humaines.

Il va à l'encontre de la mission d'évaluation indépendante des besoins et compétences de chaque enfant garantie par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et les professionnels qui la composent.

Et pour la FNAS FO, lors de la conférence des délégués du 17 novembre 2023, à l'invitation de la FNEC-FP FO, nous ne pourrons que réaffirmer qu'une scolarisation adaptée ne pourra se faire sans :

- **La création** d'un véritable statut pour les AESH et les professionnels spécialisés dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap avec une rémunération à la hauteur des missions exercées ;
- **La mise en adéquation** des moyens humains et des enjeux : une réduction du nombre d'élèves par classe ;
- **La création** massive de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux, annulation des suppressions de postes, arrêt immédiat des fermetures ou démantèlement d'établissements et de structures (SEGPA [Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté], EREA [Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté], INJ [Instituts Nationaux de Jeunes Sourds et de Jeunes Aveugles] ...), de services, de classes...
- **Le développement** des moyens mis au service du milieu ordinaire et des structures spécialisées ;
- **L'abandon** des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui n'ont pour objectif que de réduire les dépenses ;
- **L'abrogation** des lois et réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines : loi NOTRe, loi Santé, lois Peillon et Blanquer, projet de décret coopération, casse du service public et du code du travail ;
- **La défense et le rétablissement** des formations spécialisées (rétablissement des options de la formation des enseignants spécialisés, diplômes d'État du médico-social) ;
- **Le respect** des statuts, des missions et des conventions collectives des personnels.

C'est la seule façon de garantir la nécessaire égalité des droits et les missions de service public indispensables, des milliers d'enfants et leurs familles qui se trouvent sans prises en charge dans les structures spécialisées adaptées.

Nos revendications restent d'actualité car, entre autres, nous n'avons toujours pas obtenu les 183 euros pour tous et sans contrepartie, les augmentations de nos valeurs du point conventionnelles à hauteur de l'augmentation du coût de la vie, les budgets nécessaires pour compenser dans nos établissements l'augmentation du coût de l'énergie et des frais alimentaires, la fin des exonérations de cotisations sociales, le retour à la retraite à 60 ans,

L'heure reste au combat, aux assemblées générales afin de construire avec les salariés les cahiers de revendications, établir le rapport de force, et engager, lorsque les conditions sont réunies, l'utilisation de la grève si nécessaire.

Dans cette période qui s'ouvre, nous continuerons de ne rien lâcher. Elle voit les salariés se syndiquer à nouveau en 2023, rejoindre et ainsi renforcer nos syndicats départementaux.

Que chacun d'entre nous, délégué à ce 19ème congrès, à son retour et sur la base de nos revendications décide de syndiquer un, deux, et plus de salariés proches de lui, avant cette fin d'année.

Ainsi, nous serons à même dès 2024, de passer le cap des 5000 adhérents et de la sorte renforcer un peu plus notre fédération et à terme notre représentativité, pour retrouver notre liberté et indépendance afin de pouvoir signer seul des accords, sans avoir besoin des autres.

A tous un bon congrès pour les salaires les droits et la liberté.

Vive la cgt FO, vive la FNAS FO. Vivent les SDAS.

Et maintenant la parole est à vous.

Pascal CORBEX
Secrétaire Général

“ SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

Je vous apporte le salut fraternel de la Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière.

Merci au SDAS FO de l'Aude et aux autres SDAS de la région Occitanie pour leur investissement dans l'organisation du Congrès et leur accueil chaleureux apprécié par l'ensemble des retraités présents.

Le message de Michel PINAUD ancien Secrétaire Général de FNAS FO, nous rappelle qu'il est à l'initiative de la création de la Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale votée en 2000 au Congrès d'Argeles de la FNAS FO.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière combat pour :

- **La défense** de la Sécurité Sociale, du système de de santé, de l'hôpital public.
- **La défense** du système de retraites par répartition solidaire intergénérationnel, interprofessionnel, le maintien de tous les régimes existants.
- **La défense** du pouvoir d'achat des retraités, la revalorisation immédiate des retraites et des pensions.
- **La prise en charge** de la dépendance par la Sécurité Sociale.

Revenons sur nos revendications.

LA DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO s'oppose à la remise en cause de la Sécurité Sociale de 1945 basée sur les valeurs de solidarité au transfert des cotisations sociales de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Chômage vers la CSG mettant en cause le salaire différé et toute la protection sociale collective.

Nous condamnons l'objectif de ce gouvernement d'aller vers l'étatisation de la Sécurité Sociale.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO dénonce la dégradation de la prise en charge des patients en ville et à l'hôpital, un accès aux soins de plus en plus difficile, la pénurie de médecins, la situation de l'hôpital public.

Revenons à l'origine de la Sécurité Sociale : un accès aux soins pour tous.

Combattons cette médecine à deux vitesses imposée par le gouvernement.

SUR LA DÉFENSE DES RETRAITES

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière a alerté sur ces projets de réforme du système de retraite, il y a Danger et l'opposition doit être massive contre ces projets de réforme.

Comme toutes les autres réformes depuis les années 90 la SFR FO Action Sociale condamne le recul des droits, la baisse du niveau de retraite.

Le gouvernement veut réduire le poids du financement des retraites dans le PIB et remettre en cause tous les régimes existants avec la volonté politique de remplacer le système solidaire intergénérationnel financé par les cotisations sociales, notre salaire différé.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière affirme son attachement au système de retraite inter- générationnel, inter- professionnel par répartition basé sur les valeurs de solidarité de la Sécurité Sociale de 1945 et combat fermement les nouvelles réformes des retraites lancées par le gouvernement.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière dénonce les exonérations de cotisations sociales patronales décidées par les différents gouvernements depuis 1970 qui mettent en péril le financement des retraites.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO exige le retour à la gestion paritaire (patronat syndicats) du système de retraite par répartition sur les bases définies par le Conseil National de la Résistance (CNR) de 1945.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO est plus que jamais opposée au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'augmentation de la durée de cotisation.

La mise en application de la réforme au 1er septembre 2023 entraine la réduction des droits. Le dossier retraite n'est pas clos, nous aurons encore des raisons d'affronter le gouvernement s'il continue à favoriser les marchés financiers et les actionnaires, à construire le déficit en faisant supporter des charges indues, décrétant des exonérations de cotisations.

LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat se dégrade régulièrement depuis plus de 20 ans. Depuis 2017, les retraités ont perdu plus de 10 % de pouvoir d'achat, nous exigeons une revalorisation de 20 % pour compenser l'inflation et le gel des pensions.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO s'est associée à la journée du 13 octobre 2023 à l'appel de la Confédération Force Ouvrière en intersyndicale sur les revendications de pouvoir d'achat, d'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux.

Nous avons soutenu l'initiative du groupe des 9 qui a porté le 24 septembre devant les préfectures une revendication d'augmentation immédiate de 10 % des retraites et des pensions.

Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO se mobilise pour la défense du pouvoir d'achat et le refus de l'austérité.

PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

Concernant la perte d'autonomie, notre position est toujours la prise en charge de la dépendance par la Sécurité Sociale dans le cadre de l'Assurance Maladie avec des moyens de financement supplémentaire pour l'hébergement et la prise en charge à domicile des personnes dépendantes.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO constate que la proposition de loi « portant des mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » ne contient que des mesurettes qui ne répondent pas aux enjeux qu'engendre

le vieillissement de la population, ni aux ambitions de la loi Grand Age.

LES REVENDICATIONS DE LA SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

- **Création** de 1000 places d'EHPADs publics, privés à but non lucratif, autre lieu d'accueil indispensables pour accueillir les personnes dans les meilleures conditions possibles.
- **Renforcement** des équipes mobiles de personnel soignant et d'accompagnement en sus de ceux dédiés aux soins palliatifs et d'autres lieux de vie.
- **Création** de 100 000 postes d'aide à domicile Un taux d'encadrement dans les EHPADs de 1 pour 1.
- **Une formation** qualifiante continue, une augmentation significative des salaires et des conditions de travail satisfaisante.
- **Suppression** du Reste à Charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.
- **Abrogation** du 5ème risque géré par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Pour résister à toutes ces attaques, Amplifions le rapport de force pour faire aboutir nos revendications, développons la Section Fédérale des Retraités FO de l'Action Sociale !

Je vous remercie.

Jean- Marie PETITCOLLOT
Secrétaire de la Section Fédérale

”

“

SITUATION DES MISSIONS LOCALES :

alerte sur la mise en place de France Travail qui va regrouper les missions locales et Pôle Emploi

La FNAS soutient les Missions Locales parce qu'elles accueillent et accompagnent aussi bien une partie des usagers de 16 à 25 ans déjà pris en charge par les structures du secteur sanitaire et social (IME, CHRS, etc.), qu'une partie des jeunes salariés à travers les formations et l'apprentissage. Par ailleurs, ce sont nos enfants qui fréquentent parfois les Missions Locales.

Pourquoi les salariés sont-ils inquiets ?

- Parce que nous subissons **un glissement des métiers de l'insertion sociale et professionnelle vers les métiers du contrôle**, de l'injonction à la mise au « travail » (qui n'est pas « l'emploi »), et de la sanction du jeune demandeur d'emploi.
- Parce que **nous sommes opposés à ce « machin » que sera France Travail**, alors qu'aucun décret n'est paru au moment de ce Congrès et que la mise en œuvre est prévue pour janvier 2024.
- Parce que **nous sommes inquiets** sur nos conditions de travail, nos salaires, nos moyens, face à des objectifs fixés par l'Etat et qui ne seront sans doute pas atteints parce que **les jeunes vivent eux-mêmes un peu plus chaque jour dans la précarité et la pauvreté.** Comment demander à un jeune de chercher un « travail » alors qu'il n'a pas de logement et ne peut avoir accès à des soins ?

C'est pour cela que la FNAS, comme elle le fait déjà, doit continuer à dire NON à France Travail et OUI aux Missions Locales !

Je vous remercie.

Nicolas CELEGUEGNE
SDAS 13, élu CSE Mission Locale Marseille

”

“

SDAS 25

Mes camarades,

Je vous apporte tout d'abord le salut fraternel du SDAS 25 dans le Doubs et celui du SDAS 70 de Haute Saône dont nous portons les mandats...

Pain, paix, liberté !

Ces trois mots portent l'exigence de notre soutien inaliénable aux peuples de Palestine terrorisés et écrasés sous les bombes du gouvernement d'apartheid sioniste et belliqueux de Netanyahou. Partout dans le monde, le mouvement ouvrier se dresse contre les régimes d'oppression liberticides, du Hamas comme du Likoud et ses composantes fondamentalistes qui imposent à leur peuple et travailleurs, répression et ostracisme contre les valeurs de laïcité et de solidarité que défend et porte le Syndicalisme. En Palestine, comme en Ukraine et partout dans le monde, nous savons que la guerre accable les peuples au profit des marchands d'armes et des régimes corrompus...

Et ce sont les mêmes tenants de la classe impérialiste d'un capitalisme sans limite qui nous font la morale, leur morale, et s'attaquent à nos droits ouvriers issus de longues luttes. Ce sont les mêmes que nos gouvernants favorisent et laissent s'engraisser sur les miettes de nos salaires, de notre protection sociale collective solidaire. Ce sont les mêmes qui exigent les budgets en berne afin de financer le service de la dette et les budgets de guerre (programmation de plus de 400 milliards d'euros !!). Ce sont les mêmes qui exonèrent à tour de bras, pillant les ressources de notre Sécu en mesure de financer nos services publics, éducation, hôpitaux et bien autant notre secteur médico-social, social et d'insertion. Ce sont les mêmes qui détruisent nos Branches et conventions collectives dont le projet de Convention Collective Unique Etendu AXESS /CFDT en constitue une des étapes. Ce sont les mêmes qui refusent de revaloriser nos salaires, laissant de plus en plus de grilles infra SMIC, et qui nous contraignent à bosser jusqu'à 64 ans nous imposant leur loi de régression sociale à coup de 49.3 !

Il nous faut ici saluer l'immense mobilisation des travailleurs de ce pays, qui pendant des mois, a réuni dans l'unité syndicale des millions, pour dire non à l'allongement de la durée de travail. Nous n'avons pas abouti, faute d'un appel clair à la grève généralisée, peut-être, mais surtout face à un dispositif constitutionnel à la main de l'exécutif, véritable déni de démocratie et aussi par une répression systématique de la force d'Etat.

Cette répression, encore à l'œuvre contre ceux, syndicalistes en tête, comme le secrétaire UD CGT 59, qui osent qualifier de « sioniste » la politique d'apartheid menée par le gouvernement Netanyahou. A Besançon, notre UD et nos camarades ont bloqué des ronds-points au plus fort du mouvement des retraites...notre camarade Fred Vuillaume a été traîné en procès pour l'exemple et a écopé d'une amende, certes symbolique, d'1 euro, mais inscrite au casier pénal !

La répression antisyndicale, mes camarades, s'insinue également dans nos associations. J'ai été personnellement l'objet d'une sanction disciplinaire pour « faits de violence » alors qu'au même moment je révélais au CSE un redressement URSSAF de 300 000 € à l'encontre de mon association ! Coïncidences ? Aidé par le service juridique de notre Fédération, nous avons porté l'affaire aux prud'hommes et obtenu gain de cause, infligeant l'annulation de la sanction à mon DG, par ailleurs délégué NEXEM régional à l'époque.

Plus récemment, notre camarade Olivier, élu CSE et délégué syndical FO, a été mis à pied et menacé de licenciement pour « faits de violence ». Un dossier d'accusation à charge, monté par une directrice toxique en « faisant témoigner » des enfants, a été rejeté par l'inspecteur du travail, déjugeant cette grossière manipulation !

Mes camarades, sans protection syndicale et organisation syndicale soutenante, notre camarade n'aurait pas pu se défendre à l'instar d'autres de ses collègues harcelés, licenciés ou en maladie pour burn out ou contraints de démissionner...

Notre camarade Olivier, menacé et harcelé n'a rien lâché et obtenu une mutation négociée dans un autre établissement de l'Association. Il a réussi, malgré la pression et sa situation d'arrêt maladie, à préparer les élections professionnelles CSE, monter une liste FO et gagner plusieurs sièges et une représentativité de 30% ...

Cet établissement, Maison d'enfant à Caractère Social, et ses salariés subissent un management agressif, menaçant... Comment comprendre que cette directrice reste en poste malgré le turn-over de plus de la moitié des salariés et d'une enquête sur les risques psychosociaux accablante ?

Dans mon association de l'Hygiène sociale, nous avons aussi dû engager alertes et enquêtes risques psychosociaux dans un Établissement d'accueil Médicalisé tant les salariés s'y trouvent en souffrance ; une direction démissionnaire, un projet mal ficelé mélangeant un public polyhandicapé et un autre souffrant de troubles psychiques, des locaux inadaptés, des postes non-pourvus, un recours massif à l'intérim...

A ce jour, il y a un focus de la médecine du travail de l'inspection du travail sur cet établissement ; la direction a dû réduire le nombre d'accueils et mettre en place une nouvelle Direction...

Dans une MECS, notre CSE a obtenu une enquête pour harcèlement sexiste de son directeur et obtenu son licenciement...

Ces exemples interpellent quant à la neutralité de nos directions ! Et nos ministères, nos employeurs veulent leur confier les notations comptant pour le niveau de nos salaires et notre progression de carrière ! C'est la porte ouverte au subjectivisme et au népotisme, à l'évolution salariale à la « tête du client » et à l'arbitraire patronal ! Nous n'en voulons pas et soutenons notre Fédération dans sa ligne intransigeante, opiniâtre d'opposition à l'ouverture de négociation sur la CCUE d'AXESS, qui a rendu possible une opposition majoritaire.

Nous verrons s'ils vont oser dénoncer les CCN...

L'urgence reste aux augmentations d'indices, de points conventionnels, aux 183 € du Ségur pour tous. Malgré des compensations, par-ci par-là arrachés dans des accords (je pense à l'accord signé pour nos camarades en entreprise adaptée à l'Hygiène sociale de Franche-Comté, qui rehausse les indices au-dessus du SMIC et double la progression indiciaire de 13 à 28 ans de carrière) ... mais le compte n'y est pas ! Les collègues peinent à finir les fins de mois face au coût de la vie chère, l'envolée des produits de base. Les salaires faibles et figés n'attirent plus les salariés diplômés dans notre secteur médico-social... Comme le dit l'adage *« on accuse son chien de la rage pour mieux l'abattre. »*

Avec nos sections syndicales, notre Fédération, dont nous voterons favorablement le rapport moral et d'activité présenté par son Secrétaire, nous poursuivrons inlassablement notre action syndicale, résisterons à la régression salariale, ferons face aux intimidations et à toute forme de répression et ferons valoir nos droits salariaux et syndicaux !

Je vous remercie.

Lionel Chatelain
SDAS 25

”

“

SDAS 75

Le SDAS 75 vous apporte le salut fraternel.

Mes camarades, durant la période des 4 années écoulées 2019-2023, comme vous le savez, nous avons connu une succession de crises majeures, de mesures : face au terrorisme, état d'urgence, gestion du covid, inflation, augmentation du coût de la vie et les guerres.

Pendant ce temps, nous avons pu constater, une fois de plus, que la seule préoccupation du gouvernement est de répondre aux lois du marché et ce faisant, nous avons encore une fois fait le constat que celui-ci est soumis et à la merci du capital.

Toujours et encore pour l'abaissement du coût du travail et de la poursuite de l'individuation des droits contre les garanties sociales collectives en remettant par ailleurs en cause nos droits et libertés fondamentales dont les libertés syndicales.

Depuis des décennies, les organisations employeurs NEXEM, FEHAP maintenant AXESS ne font qu'accompagner les politiques d'austérité des gouvernements successifs, c'est la continuité d'une régression sociale orchestrée pour diminuer les coûts du travail des salariés de nos conventions collectives et ce, toujours dans cette obsession comptable, de la destruction de l'humain, favorisant l'individualisme… Les différentes politiques publiques actuelles favorisant la mise en concurrence du secteur public et du secteur privé viennent à détricoter le principe de solidarité et à renforcer la responsabilité individuelle et pour le coup, l'isolement.

Notre mission première en tant que travailleurs sociaux est évidemment de prendre en charge ou d'accompagner les plus vulnérables et les plus précaires. Aujourd'hui, les « pompiers du social » que sont les travailleurs sociaux sont épuisés face au manque de moyens et à la complexification des problématiques des personnes accompagnées ; nombre d'entre nous s'interrogent sur le sens de notre action dans un contexte aussi délétère, souffrant de la distorsion qu'on nous impose avec l'idéal qui nous a conduit à nous engager dans le métier et nous nous inquiétons pour l'avenir des populations que nous accompagnons. Beaucoup pensent *« on accueille et subit, on fait avec nos trippes, on fait du gardiennage »*. Ces corps de métiers spécifiques du travail social servant de « garde-fous » (dans tous les sens du terme) ont contribué à soulager les souffrances physiques, psychiques ou sociales des personnes prisent en charge. Nous sommes de plus en plus dans du « bricolage », face à des budgets publics en diminution constante, on demande aux acteurs de « rentabiliser » le travail social et de justifier du moindre euro dépensé.

Aujourd'hui, le travail social lui-même entre dans une position de précarité alors qu'il doit accompagner les personnes en situation de précarité. Il se trouve confronté à l'incertitude, au manque de fonds pour maintenir ses institutions, à la mise en concurrence, à la perte de reconnaissance. Jusqu'à l'accusation pour rappel, de son inefficacité par un Président de la République dénonçant en juin 2018 *« le pognon de dingue »* consacré aux aides sociales. Même si nous savons combien la mise en œuvre de la solidarité (et non de la charité !) pour les plus vulnérables et les plus fragiles est une absolue nécessité au « vivre ensemble ». Il s'agit normalement d'une mission de service public, d'une obligation républicaine de protection et non pas du maintien dans un état de survivance… Le secteur social a un coût certes, mais un coût qui nous assure un avenir commun, dont nous savons qu'il ne sera pas un danger pour la cohésion sociale à venir.

Cet état de fait sous l'hégémonie d'une vision concurrentielle exacerbée par la domination du capital financier international, influe sur la manière d'envisager la prise en charge de la question sociale. Plus concrètement, ce bouleversement et l'application des nouveaux modes de management qui en découle impliquent une dérégulation du travail dans les systèmes institués en particulier dans le secteur public, mais également dans les entreprises privées entraînant une remise en question du droit du travail et du statut de l'emploi qui conduit inéluctablement au développement de la précarité.

Cela implique également la reconfiguration des protections sociales existantes dans le cadre d'une fragilisation du financement de ces dernières qui reposaient essentiellement sur les cotisations salariales et patronales issues du travail, dont, aujourd'hui tout ou partie de ces recettes se retrouvent dans les circuits, plus ou moins, obscurs du système financier international. Cette reconfiguration des aides et des protections amène quasi systématiquement à la restriction des droits des personnes et donc une augmentation substantielle de l « insécurité sociale ».

Aussi, on connaît la baisse des droits des salariés à l'assurance chômage. On constate la fin programmée de la sécurité sociale de 1945 devenant majoritairement fiscalisée n'étant plus assises sur nos cotisations.

Nous connaissons aussi la fin de la formation diplômante et qualifiante depuis la création de France Compétence et à la mise en route des opérateurs de compétences (OPCO).

Nous avons subi dans cette période les conséquences des ordonnances Macron au sujet de la mise en place des CSE fragilisant les instances du personnel avec la baisse en heure et en nombre des représentants du personnel.

Les salariés et la population prennent de plein fouet ces choix politiques. Les gouvernements successifs privilégiant toujours et encore les actionnaires battant des records des dividendes versés. Les multinationales ne se sont jamais aussi bien portées. Les choix politiques des gouvernements successifs sont clairs préférant par ailleurs, une augmentation significative du budget de la programmation militaire pour 2024-2030 de 413 milliards. Quand est-il du service public, nos hôpitaux, nos écoles… ?

Pour ceux qui en ont le plus besoin et pour notre secteur RIEN : blocage des salaires, manque de moyen et de personnel ayant pour conséquence inadmissible nos

conditions de travail et, qui plus est, la prise en charge des plus fragiles. Nous sommes en sous-effectif chronique, en difficulté de recrutement et nous vivons avec une augmentation de la charge de travail. Tout cela nous amenant à une réelle perte de sens du travail.

C'est aujourd'hui par manque criant des moyens que des secteurs entiers, tels que ceux de la santé, de l'éducation, du social ou médico-social, subissent une fragilisation, voire une précarisation qui a, d'une part des incidences sur les mécanismes de l'intégration professionnelle et d'autre part peut dangereusement rapprocher les intervenants de certains usagers ou, en général, des sujets qu'ils doivent accompagner. Nous pouvons voir là combien le contexte socio-économique global peut conduire à la précarisation du secteur social, pilier aujourd'hui particulièrement fragilisé du vivre ensemble. Les moyens ne se développent évidemment pas au rythme des besoins qui eux, explosent du fait des politiques économiques et financières qui ne font qu'accroître la paupérisation, mais, en plus la légitimité et le savoir-faire des travailleurs sociaux sont aujourd'hui bien souvent remis en question, de par la recherche systématique du « moindre coût » et d'un « rendement » pour la collectivité, qui veut, de surcroît, responsabiliser tous les « inutiles au monde » de leur état et de leur dépendance.

Il est maintenant avéré que certains travailleurs sociaux deviennent des travailleurs précaires, engagés en CDD avec des salaires minimalistes et se retrouvent à vivre eux-mêmes les souffrances et les galères des personnes qu'ils accompagnent refusant par ailleurs un CDI afin de percevoir les primes de fin de contrat et précarité. Des milliers de contrats CDD pour pallier le manquent d'effectifs, des heures supplémentaires sont aussi octroyées à des salariés plus qu'épuisés. Ces « soutiers » de l'intervention qui sont engagés pour des remplacements de plus ou moins longue durée, intervenant le plus fréquemment dans l'urgence dans des équipes souvent déstructurées et qui peinent à s'y faire une place, et qui interrogent sur la temporalité de l'intervention. Engagements éminemment utiles pour une continuité de la prise en charge dans l'ici et maintenant, mais qui questionnent la continuité et le sens du projet pédagogique et de l'accompagnement sur le long terme ; engagements aussi qui renforcent la précarisation de l'intervention (baisse de soutien-financier et morale, moindre reconnaissance, moindre salaire). Comme vous le savez, le passage de la précarité au précariat se caractérise par l'intermittence, par l'alternance de périodes d'activité et de non-activité. Cette sorte de nouveau régime de l'organisation du travail introduit une précarité permanente.

Partant de la marchandisation du social et de la standardisation des pratiques, cela met en évidence la prolétarisation des professionnels de l'action sociale. Appelons à repenser le vivre ensemble en remettant du collectif partout où il a été expulsé par la logique marchande et d'efficience.

Soumis à des restrictions budgétaires permanentes, les secteurs sociaux et médico-sociaux tout comme d'ailleurs ceux de la santé, de l'éducation ou de la culture ne semblent plus prioritaires car non-rentables pour les actionnaires et investisseurs aux yeux de l'Etat.

Il y a nécessité d'avancer de façon concrètes en matière de salaire, de revalorisation des rémunérations et qualifications. Salaires gelés et faibles, manque d'attractivité du secteur, dureté des métiers, ratios d'encadrement inadaptés…

Alors que, nos secteurs subissent la baisse des financements publics avec comme conséquences la baisse de la qualité de la prise en charge des plus fragiles de notre société, l'accompagnement des populations devient minimaliste dans des structures sous perfusion. Les partenaires s'éloignent quand ils existent encore et d'autres disparaissent… Il existe un fossé de plus en plus important entre le travail tel qu'il est réalisé et les valeurs, l'éthique ou les raisons de l'engagement dans les métiers du social. Cette crise peut prendre de multiples déclinaisons allant de l'impossibilité à accomplir l'activité au désinvestissement complet vis-à-vis du travail social. Désertion du personnel, problème de recrutement, poste vacant, amplification des CDD et intérimaires, équipe à flux tendu, pression, mal-être, manque de sens, absentéisme, accident du travail, turn-over, …)

Pouvons-nous encore parler d'éthique du social, aborder notre action dans les règles de l'art, travailler avec du sens, prendre l'Autre en compte dans la réalité de ses besoins ? Actuellement, nous constatons que nous ne sommes plus à la création, à la recherche, mais à la gestion du vide, du moins cher possible. L'heure est à l'économie, à celle du moment présent où il faut faire plus, dans un temps contraint et toujours mieux avec de moins en moins de moyen, l'innovation n'est pas entendue. Le social s'effiloche et part en morceau se voyant offrir pour interlocuteurs des techniciens, très qualifiés, parfois experts en des domaines éloignés du travail social, souvent de passage, qui n'ont pas le temps de la controverse, au débat, à la réflexion loin des préoccupations de terrain, du travail réel. L'identité professionnelle, à force d'être questionnée, est fragilisée. Le doute s'immisce peu à peu. La culpabilisation gagne le professionnel qui doute de son efficacité…

Face à ces constats, la Fédération a eu une volonté sans faille pour l'amélioration des droits des salariés tant au niveau des salaires qu'aux conditions de travail et à la défense des droits et libertés.

Nous avons vu l'équipe fédérale s'opposer pendant ses 4 années à la régression sociale et à l'austérité et s'est positionnée clairement pour la justice sociale. Les camarades se sont défendus pour des moyens à la hauteur des besoins.

Notamment lors de la pandémie rappelant aux employeurs leurs obligations de santé et sécurité à l'égard des salariés. L'équipe fédérale s'est aussi positionnée clairement et a soutenu l'inspecteur du travail Antony Smith subissant des attaques du gouvernement alors qu'il faisait simplement son travail.

Sur la base des revendications claires, précises et justes, les camarades de la fédé ont soutenu et accompagné les salariés de la petite enfance et en a fait de même pour les conditions de travail des psys. Jusqu'à des mobilisations globales pour notre secteur, mobilisations historiques par ailleurs. Les revendications vous les connaissez, mes camarades, les 183 € pour tous et sans contrepartie.

Sur la question des retraites, la FNAS a été présente et s'est mobilisée comme vous le savez, au côté des 90 % des salariés et de plus de 60 % de la population demandant

l'abandons de cette réforme. Condamnant la répression et la remise en cause de nos droits et libertés individuelles et collectives ainsi que sur la casse sociale.

Ensemble, nous nous sommes défendus contre l'allongement de la retraite à 64 ans et contre l'allongement des cotisations à 43 ans et de la fin des régimes spéciaux.

Les camarades se sont battus pour l'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'augmentation du coût de la vie. Malgré le blocage de la capacité à négocier, les camarades ont résisté et se sont battu sur tous les champs conventionnels et pour le maintien et l'amélioration de nos conventions collectives. Le SDAS 75 est en accord pour toutes les revendications précises et justes qui ont été portées par les camarades de la fédé sur toutes nos conventions collectives.

Comme vous le savez, l'équipe de la fédé a résisté contre une convention collective unique étendue mise en place par un projet gouvernemental et patronal.

En toute liberté et indépendance, ensemble, nous avons pris place à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. L'équipe fédérale a toujours été réactive et a répondu présente pour toutes nos questions diverses et variées parfois pointues. Elle a accompagné le SDAS 75 sur des questions juridiques, et a permis aux camarades gains de causes notamment aux prud'hommes. Comme vous le savez mes camarades, l'action juridique et l'action par le droit sont des formes d'action directe, instrument de lutte, faisant parvenir une menace suffisamment forte pour les forcer à reculer ou céder.

Les camarades ont répondu présents quand il s'agissait de soutenir nos sections, par leurs présences ou de la formation.

Un grand MERCI à toute l'équipe fédérale pour ces 4 années.

Le SDAS 75, vote unanimement POUR le rapport d'activité moral et financier.

Je vous remercie.

Marie-Hélène CLÉMENT

“

SDAS 56

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat de l'action sociale du Morbihan.

Parmi les nombreux sujets possibles, il a fallu choisir.

Nous aurions voulu parler des camarades travaillant dans les SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ou 115), qui morflent déjà dans leur quotidien, en gérant chaque jour les personnes sans logement, avec des moyens peau de chagrin. Et qui, depuis juin, se retrouvent à gérer les personnes envoyées de Paris, à qui on a promis un lieu de vie et un travail, tout en ayant sorti des dispositifs des personnes du cru, qui avaient commencé un travail de réinsertion. Le pire, c'est la confidentialité demandée aux travailleurs.

Nous aurions voulu parler de tous les CIP (conseillé d'insertion professionnelle) à qui on va demander de mettre en activité des personnes au RSA 15h par semaine. Bien malin celui qui arrivera à mettre au turbin, une personne désinsérée depuis des années, ayant une comorbidité psy et dépendante à l'héroïne (demandez à vos collègues paramédicaux de vous expliquer).

Tous ces travailleurs sociaux, on les met ou on va les mettre, dans une situation de conflit de loyauté vis-à-vis de leurs valeurs, de leur éthique pro. Bien sûr ils /elles ne sont pas nombreux, mais ils / elles deviennent les symboles des métiers du social qu'on met en position de nervis de l'Etat.

Donc je vais parler de nos salaires.

En préambule de cette intervention, je souhaiterais préciser que la suite de mon propos n'a pas pour but de remettre en cause le principe actuel de nos négociateurs (pas de négociation d'une CCUE aux conditions patronales, et d'abord négociation au niveau de chaque convention : salaire, Ségur). On peut les applaudir.

Cette réflexion s'appuie sur l'expérience de discussions aux deux derniers congrès, au sein de la résolution professionnelle. J'en profite au passage pour remercier chaleureusement les camarades qui animent cette résolution, qui arrivent à nous faire travailler en harmonie autour de nos différentes conventions. On peut les applaudir aussi.

Elle s'appuie aussi sur une constatation, qui a eu de lourde conséquence, pour chacun d'entre nous. La « signature » d'un SEGUR bancal, où nous en sommes encore à nous battre, trois ans et demi plus tard, pour ce qui aurait dû être un début de reconnaissance de nos essentialités d'acteurs du social et du médico-social. Il est devenu l'achat bon marché de notre « héroïsation » empêchant de fait de faire avancer toutes les autres revendications.

Enfin, elle a pour départ la lecture, par l'intersyndicale départementale du social du 56, de notre petit livre rose édité par la Fédération. C'est la feuille de route de nos négociateurs pour la convention 66. A notre surprise, elle a été fortement appréciée. J'oserais une comparaison capitalo / religieuse : pour eux, c'est une espèce de liste du Père Noël et longtemps je l'ai vue comme ça aussi. Mais il y a un problème : dans la vie « normale », c'est les parents qui décident ce qu'on aura dans la liste. En l'occurrence, nous syndicalistes, nous avons des envies d'amélioration légitime de notre condition, mais AXESS et consort décident ce qui est bon pour nous ou pas.

C'est inacceptable car il n'y a plus de négociation. On le constate à chaque lecture des comptes-rendus de nos négociateurs et négociatrices.

Or ce qui nous gêne dans tout ça, c'est que, fonction de nos différentes conventions, on ne part pas du même niveau. Et surtout, ça entretien des inégalités. Nos camarades nous expriment le fait qu'à qualification égale, même salaire dans chaque convention.

Trop de grilles de salaire démarre en infra-SMIC et trop de travailleurs en début de carrière sont un peu au-dessus du SMIC.

L'urgence donc c'est nos salaires.

Je vais vous demander un peu de concentration.

Le salaire médian en 2021 est de à peine 2000 euros en équivalent temps plein, c'est-à-dire que si vous gagnez plus de 2000 euros, vous faite partie des 50 % les mieux payés. Si on affine, si vous gagnez moins de 1664 euros, vous faite partie des 30 % les moins bien payés et enfin, si vous touchez plus de 2558 euros, vous faite partie des 30 % les mieux payés. Le top 10, c'est si vous touchez plus de 4000 euros, vous faite partie des 10 % les mieux payés.

Si on ramène ça à la réalité de nos salaires net et de notre utilité sociale, il y a de quoi réfléchir.

Nous ne savons pas donner seule cette valeur, mais on pourrait utiliser la résolution professionnelle. On est nombreux, on est de différents métiers et de différentes conventions. On peut ensemble construire une base de ce qui nous paraît donner un sens à notre utilité sociale. A nous de déterminer les salaires que nous réclamons.

Fini le temps de la négociation raisonnable ou rentre dans le logiciel de l'adversaire pour décrocher des miettes.

Le début, c'est un salaire de base qui donne un sens et une valeur à nos métiers, qui sera avec le temps et l'expérience, normé par une grille de salaire basée sur l'ancienneté et nos qualifications.

Je finirais par les mots ironiques de David GRAEBER (je vous laisse chercher qui est cette personne) :

« Ceux qui décident d'être bénéfiques à la société ne sont aucunement légitimes à réclamer en sus, des salaires de bourgeois, des congés payés et des retraites confortables. Symétriquement, ceux qui savent parfaitement qu'ils font un boulot absurde, voire nuisible, juste pour l'argent et qui en souffrent, devraient être récompensés par un plus gros magot. »

Décidément, c'est un monde absurde dans lequel, nous travailleurs du social et du médico-social, on participait avec nos si modestes moyens à la pacification sociale.

Sans vouloir jouer les Cassandre, ce monde va devenir si violent que la société, qui jusqu'ici ignorait notre rôle, va se le prendre de plein fouet, comme une chute de Niagara dans un paisible cours d'eau de montagne.

Et ce n'est pas toutes les forces de répression à la botte de notre État qui pourront tenir cette paix sociale.

Je vous remercie.

Denis FAUVEL
SDAS 56

”

“

SDAS 74

Cher(e)s camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental de l'Action Sociale de Haute-Savoie.

Le Conseil Syndical a discuté des 31 pages du rapport moral et d'activité. Nous avons été d'abord plus qu'étonnés qu'il consacre quasiment 10 pages à une analyse économique de la situation nationale, dont plusieurs pages à l'économie mondiale. Nous n'avons pas bien compris en quoi cela pouvait être une aide à la mobilisation nécessaire pour faire reculer le gouvernement Macron. Nous aurions préféré, et je suis certaine que les congressistes aussi, que le rapport soit précis et simple, sur les économies budgétaires du gouvernement aboutissant à la dislocation du médico-social et de l'aide à domicile, afin que nous puissions nous appuyer sur ces chiffres pour organiser la mobilisation, pour réaliser le rapport de force, pour gagner sur les revendications. Car c'est bien de la question de la mobilisation dont il s'agit de discuter ici. **Nous sommes confrontés à une politique de destruction systématique des conquêtes sociales issues de 1945.**

Le secteur médico-social, comme celui de la santé est au cœur de la tourmente. Tout y passe, nous l'avons dit : Macron fait ce que Kessler, ancien Vice-président du MEDEF, préconisait en 2007 : en finir avec toutes les conquêtes issues du Conseil National de la Résistance. La Sécurité Sociale, les statuts, les Conventions collectives, etc. Nous sommes en plein dedans. On peut dire, que c'est dans ce cadre, que la question de la CCUE est posée, ainsi d'ailleurs, que la destruction de la prise en charge dans les établissements et services spécialisés, et donc de la liquidation des structures mises en place à la suite de 1945.

Un petit rappel : le cœur de notre Fédération, c'est la Convention Collective Nationale de 1966 (plus de 500 000 personnels, toutes catégories confondues) dont nos anciens sont à l'origine, au travers du SNAIEI (Syndicat National Autonome et Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée) devenu FNAS FO (Fédération Nationale de l'Action Sociale) en 1972. Et le cœur de la Convention collective de 1966, ce sont les classifications, donc les diplômes, donc les salaires. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de négliger, au contraire, les autres domaines que la Fédération a en charge, comme l'Aide à Domicile, etc.

Je tiens à remercier les camarades pour leur travail d'analyse sur *« l'arnaque salariale »* du projet de la CCUE car il permet d'avoir un document concret, démontrant que les employeurs nous mentent et n'ont qu'une seule volonté : paupériser et détruire le secteur. C'est la fin des qualifications par le diplôme et de fait des grilles Parodi puisqu'il suffira d'acquérir des compétences que seul l'employeur sera habilité de juger. Je n'ai pas besoin de développer.

Mais camarades, vous le savez, on peut avoir les meilleures analyses du monde, les meilleurs comptes-rendus de négociation, chacun le sait, ce n'est pas dans les bureaux que nous ferons reculer le gouvernement ! Nous sommes confrontés à un problème majeur : la colère est immense dans les établissements. Il y a un ras-le-bol généralisé. Alors, quand a-t-on vu les appels à la mobilisation de la Fédération pour les revendications ? Quel dispositif la Fédération a mis en œuvre à partir des permanents, pour aider les SDAS à organiser la mobilisation, à tenir des réunions

dans les services, dans les établissements, pour établir les cahiers de revendications ? Quand la Fédération a-t-elle proposé aux autres fédérations un appel commun dans ce sens ? Et si ce n'est pas possible, quelle initiative la Fédération a prise pour faire converger la colère dans une réunion nationale de délégués pour avancer vers une action nationale de grève ? La Fédération est l'instrument de défense des droits des salariés et ce sont les SDAS qui lui permettent d'exister. Je le répète : on ne peut pas, dans l'état actuel du secteur, se contenter de déclarations….

En 4 ans, l'Etat a attaqué sur tous les fronts et il a fallu se battre sur le terrain, entre autres, pour l'obtention du Ségur, contre la réforme des retraites, la CCUE toujours en cours, l'inflation, la répression, l'Acte II de l'inclusion scolaire, et j'en passe.

Sur la question du Ségur, une manifestation à Paris et de nombreuses initiatives de mobilisations des camarades sur le territoire ont permis qu'une grande partie des personnels perçoivent les 183 €. Pour autant, il reste des exclus, qui méritent tout autant que l'on se mobilise afin qu'ils obtiennent le même droit salarial.

Camarades, comment peut-on imaginer la destruction des conventions collectives, qui je le rappelle sont liées aux conquêtes sociales de 1945, sans réagir. Cela ne mérite-t-il pas une MOBILISATION, qui pourrait être un point d'appui pour les négociateurs, au même titre que le document qui a fait réagir immédiatement les représentants employeurs. Comme pour le Ségur, la Fédération doit impulser à la mobilisation générale contre ce projet pourri de la CCUE.

Les salariés n'en peuvent plus ! Les bas salaires, voire infra-SMIC, ne permettent plus de vivre, le manque de personnel récurent, les faisant-fonction, les changements de planning permanent pour parer au manque de personnel, la mise en place des « plateformes », « pôles » et j'en passe, produisent une perte de sens du travail et une fuite des salariés. Ça suffit !!!

A cela s'ajoute l'annonce faite par le Président Macron lors de la conférence de l'Acte II de l'inclusion scolaire qui affirme que : *« l'ambition est de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part »*. C'est une véritable déclaration de guerre envers le personnel et les familles. De la même manière la refonte des ESAT préconise aussi une inclusion des adultes en milieu ordinaire pour le travail. C'est inacceptable !!!

Prenons la question des CAMSP, lieu de dépistage précoce, de premières prises en charge spécialisée et d'orientation des enfants en situation de handicap. Chacun comprend vite que le démantèlement des CAMSP, c'est le petit « a » du démantèlement du secteur médico-social. En 2022, une camarade du SDAS 74, psychomotricienne, travaillant dans l'un d'eux, a alerté en communiquant un état des lieux documenté et édifiant sur le manque de moyens à diagnostiquer à temps les enfants afin de les orienter rapidement pour des prises en charge de qualité. Nous nous sommes adressés à Pascal en lui proposant que la Fédération demande à rencontrer le Défenseur des Droits et des Enfants, car le démantèlement des CAMSP est un problème national, et non local, comme la question des plateformes. Le document de la camarade a été publié dans le bulletin fédéral, et puis, plus rien, à part de nous demander de faire remonter des exemples de non prises en charge. Les SDAS ont-ils été alertés ? Non. Un dispositif national mis en place ? Non. Je le répète comment organiser la mobilisation dans ces conditions ?

Il est vraiment temps de répondre réellement aux attaques. Ils veulent fermer les établissements qu'attendons-nous pour les fermer pour cause de grève et de mobilisation pour obtention de nos revendications.

Camarades, je souhaiterais terminer cette intervention en rappelant que lorsque les salariés considèrent que leurs droits sont bafoués, ils sont en capacité de se battre et même de s'organiser hors syndicats au travers de collectifs, comme pour les gilets jaunes. C'est ce que nous avons fait en Haute-Savoie avec le collectif des salariés du médico-social pour l'obtention du Ségur et qui a mobilisé plus de 200 salariés. Preuve que cela est possible même à Annecy où la mobilisation n'est pas facile. Cela devrait interroger, plutôt que de condamner d'emblée. Comment comprendre la peur de la Fédération face aux collectifs et aux regroupements de personnels qui cherchent à se regrouper pour se battre, au lieu d'aller les rencontrer.

Une dernière chose : l'atteinte de nos droits à manifester, prouve que le gouvernement Macron a peur de notre capacité à mobiliser, et use de tout, pour nous empêcher de nous défendre. La démocratie est en jeu il nous appartient de la défendre.

En conclusion, le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité lors de son dernier conseil, de voter contre le rapport moral et d'activité.

Je vous remercie.

Françoise COUDERT
SDAS 74

”

“

SDAS 37

Mes chers camarades,

Je viens vous apporter le salut fraternel du SDAS FO 37.

Je voudrais vous dire que les militants et les adhérents du SDAS FO37 sont impatients car il y a urgence. Depuis le temps que nous portons et déposons partout nos cahiers de revendications, nous ne voyons poindre aucune avancée législative ou conventionnelle significative qui améliore notre condition de salarié…

Nous ne sommes pas les seuls à subir la déferlante du recul des droits démocratiques et sociaux. L'ensemble de la classe laborieuse en France et à l'international en paye le prix. Point d'horizon hors l'ordre économique capitalistique mondial. En France, comme dans toute l'Europe, une seule devise et pratique vaudrait ; la concurrence libre et non faussée.

Ainsi, tous les jours, des salariés, par pans entiers, rejoignent le quart monde de la

population plongée dans la misère, tous victimes collatérales de la concurrence forcenée que se livrent, pour produire encore plus de capital, les propriétaires, « capitaine retraite à chapeaux », des moyens de productions. Ainsi, le flot des laissés pour compte croît, produisant son lot égal de désespérance.

Victor Hugo, parlant des laissés pour compte s'adressant aux puissants disait ; *« Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte ; C'est qu'ils n'ont pas senti votre fraternité. Et plus morne là-haut que les branches des bois ; Pas un phare. »* Ce sont les gilets jaunes, ceux des révoltes des lieux du banc, ceux de la fracture sociale, nos frères. Alors pour des besoins de contrôle social, au recul des droits sociaux s'est adjoint le recul des droits démocratiques. Les lois d'urgence au prétexte du terrorisme, de renforcement de la sécurité intérieure, celles prétextant de l'urgence sanitaire, toutes ces lois dites d'exception sont désormais intégrées dans le corpus de la législation organique et s'appliquent brutalement !

Ainsi, il irait désormais de soi, de remettre en cause droits démocratiques et sociaux au nom de la morale, d'un ordre prétendument établi, d'une civilisation même, d'interroger, au nom de la sécurité, le droit de manifester et même, cerise sur le gâteau, de questionner, au pays des droits de l'Homme, le financement de la ligue du même nom.

Mes chers camarades, nous avons franchi un cran... Aussi interrogeons-nous c'est le moment.

Peut-on décemment imaginer l'existence d'un syndicalisme libre et indépendant dans un pays totalitaire et/ou policier ? Comment exercerions-nous ? Poser une question c'est y répondre. Aussi pour le SDAS FO37 c'est clair, **il n'y a pas de démocratie sans syndicalisme libre et indépendant et pas de syndicalisme libre et indépendant sans démocratie.**

Contre la majorité de la population et l'ensemble des organisations syndicales de ce pays, le gouvernement a imposé sa contre-réforme des retraites en rectifiant le budget de la Sécurité Sociale en utilisant tous les outils d'une constitution anti-démocratique. Les confédérations organisent des journées de manifestations. Des secteurs entiers sont en grève reconductible : la question de la grève générale est posée. Voilà qu'on ergote en catimini, il ne faudrait pas rompre le front syndical et froisser la CFDT qui ne veut pas entendre parler de grève générale. Et puis surtout, *« mon cher camarade »*, nous risquerions, en cas de grève générale, à la vue de la situation dans laquelle s'est placé le gouvernement, de le faire tomber. Or, ce cas d'espèce engagerait fatalement une crise politique sans précédent, dont nous ne voudrions pas être responsables au motif que nous sommes, structurellement, neutres sur le plan politique.

Mais en quoi serions-nous responsables, politiquement parlant, de l'effondrement d'un gouvernement, nous qui portons et exigeons la satisfaction de revendications ? A contrario dans ce cas d'espèce, en ne favorisant pas la généralisation d'un conflit du travail n'avons-nous pas, politiquement parlant, soutenu ce même gouvernement ? Est-ce bien là le sceau de l'indépendance ? Rappelons que nous étions bien sur le terrain de la revendication, celui de la défense de nos acquis, et non en campagne idéologique contre le gouvernement, alors ? Ne perdons jamais de vue, s'il vous plaît, notre objectif premier : celui de la satisfaction de nos revendications.

Autre temps autre lieu ; dans le pays est organisé par nombre de collectifs, d'associations, de syndicats dont celui de la magistrature - excusez du peu -, de la Ligue des Droits de l'Homme ce n'est pas rien, et de partis politiques aussi, le 23 septembre 2023, une manifestation marche *« contre les violences policières, le racisme et les discriminations sociales et territoriales. »*

Rappelons, la résolution générale du congrès confédéral, à Rouen, qui stipule dans l'item *« l'indépendance syndicale une exigence »* : *« Depuis mars 2020, prenant prétexte de la pandémie de Covid, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets :*

- *Loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire ; Loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021 ; Loi du 05 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire ; Décret du 02 décembre 2020 modifiant les dispositions des codes du sécurité intérieure relative au traitement des données à caractère personnel.*

Le Congrès exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides ».

Alors nous n'aurions pas eu notre place dans cette manifestation ? Oui, nous explique-t-on, nous ne devons pas manifester aux côtés d'organisations politiques, au risque d'entacher notre indépendance. Mais, mes chers camarades, les organisations politiques sont sur le terrain de l'idéologie, nous, nous sommes sur le terrain revendicatif, c'est autre chose. Si les axiomes projetés par des uns et des autres, conjoncturellement, se rejoignent sur le terrain de la manifestation, qu'y pouvons-nous ? Avons-nous peur que notre organisation syndicale se dilue en cours de manifestation ? Devrions-nous renoncer à faire valoir et aboutir nos revendications parce qu'une organisation politique semble porter une idéologie qui s'apparente à l'une ou l'autre de nos revendications ? Finalement, aurions-nous peur de nous-mêmes ?

Notre fondement c'est la charte d'Amiens qui stipule que nous sommes un syndicat, en dehors de toute école politique (y compris l'école réformiste). Porter le mandat en accord avec les décisions prises au sein de nos instances, conformément à nos statuts, voilà l'indépendance syndicale.

Politiquement, nous nous situons sur le terrain de la lutte de classes, économiquement parlant. L'œuvre revendicative que nous avons conduite par le passé, avec par exemple la création de la sécurité Sociale, a transformé les conditions d'existence des salaries et modifié profondément le cadre du politique de notre pays. En agissant pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, nous avons fait œuvre de transformation sociale dans le champ du politique de ce pays, sans faire de la politique.

Or, voilà notre axiome, celui de **la défense des intérêts matériels et moraux des salariés par l'œuvre revendicatrice.** A ce stade, laissons parler la charte d'Amiens : *« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail,*

l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un coté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale ! »

Voilà notre credo, voilà notre créneau, le reste c'est de la littérature !! Alors donnons-nous les moyens de la grève générale pour la satisfaction de toutes nos revendications et si la satisfaction de nos revendications transforme le cadre politique du pays, en faisant accessoirement tomber un gouvernement, qu'il tombe, mes chers camarades !!

Le SDAS FO37 s'est interrogé à la lecture du rapport d'activité. Nous aurions aimé que la part dédiée à l'international soit plus congrue au profit d'une partie plus importante pour l'activité de la Fédération. Oui, nous avons besoin d'une Fédération forte et combattante. Oui, nous voulons une Fédération qui se donne les moyens de forger à chaque instant notre outil de combat et de résistance. Aussi, le SDAS FO37 a voté pour le rapport d'activité, mais, en apportant des bémols. Par exemple sur la signature et l'application problématique de l'avenant 43 dans la BAD. Le SDAS FO37 avait pris soin dès octobre 2019 d'expliciter les conséquences de cet avenant qui se sont avérées aujourd'hui. Tout le monde a droit à l'erreur, aujourd'hui il faut corriger. Le SDAS FO37 demande le retrait de la signature FO, d'autant que ce qui s'est passé avec l'avenant 43 préfigure de ce qu'ils veulent faire avec la CCUE.

Sur la défense du secteur, le SDAS FO37 aspire à une activité fédérale plus engagée.

Il est impératif, à notre sens, à la fois pour construire le rapport de force mais aussi pour développer - et c'est urgent - les SDAS, la Fédération, mais aussi pour éviter que les camarades ne se retrouvent seuls, isolés dans leur boîte avec leur CSE et leur NAO, que notre Fédération nationale ambitionne un plan de réponses aux attaques du gouvernement qui, par exemple, dans son acte 2 du handicap projette *« de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part »*. Il serait bon d'enclencher également une bagarre, pour la défense du secteur de la protection de l'enfance, alors que plus de 2000 enfants dorment dans les rues ; des moyens à hauteur des besoins !

Oui, la Fédération porte le fer contre la CCUE, oui, la Fédération a porté et porte toujours les 183 euros pour tous, même s'il a fallu la pousser au départ avec une mobilisation nationale devant le ministère de la Santé le 15 décembre 2020, à laquelle elle ne s'est pas associée, alors que le SDAS FO37 avec d'autres étaient engagés dans cette lutte.

Oui, la Fédération est aussi le fer de lance de la résistance dans les Branches. En passant, salut et merci aux camarades négociateurs. Mais il y a aussi aujourd'hui les « petites » grèves. Centraliser les mobilisations, aider à créer les solidarités qui s'ordonneront par la suite peuvent aider à créer partiellement les conditions de la grève générale.

Pour finir, nous nous félicitons de la décision du Conseil Fédéral de corriger les statuts, si décriés lors du 18 congrès de la FNAS à Dunkerque, en ce qui concerne les votes et les mandats. Sur ce sujet, le SDAS FO37 tient à rappeler, comme il est inscrit dans l'article 7 des statuts de la Fédération que *« La Fédération Nationale de l'Action Sociale Cgt-F0 se compose des Syndicats Départementaux de l'Action Sociale (SDAS F0) »*. En conséquence de quoi, les syndicats d'association doivent rejoindre autant que possible les Syndicats Départementaux, car le Congrès doit rassembler les SDAS qui composent la Fédération. Le SDAS FO37 y est attaché.

Aussi, nous voterons pour cette modification, avec ces réserves.

Nous n'avons pas de crainte, nous sortirons de ce congrès avec notre cahier de revendications, mais il nous faut aussi créer les axes de la résistance et préparer les conditions de la mobilisation pour battre en brèche les plans destructeurs du secteur voulu par ce gouvernement !

Nous voterons aussi le volet trésorerie.

Une dernière observation : à notre sens, moins de verbatim et plus de tableaux, cela serait plus lisible. Le SDA FO37 souhaite que soit présenté aux adhérents une comptabilité plus détaillée (un tableau avec le nombre de timbres et de cartes par an nous semble un minimum). Un rapport de trésorerie doit permettre d'analyser l'évolution de l'activité de la Fédération. L'indépendance est aussi financière, ne l'oublions pas. Dépendre d'autres produits que celui des adhérents peut parfois devenir problématique.

Mes chers camarades, je vous adresse les salutations du syndicalisme libre et indépendant de combat.

Je vous remercie.

Jean-Dominique AUDBERT
SDAS 37

”

“

SDAS 36

Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du SDAS FO de l'Indre et je vous apporte également celui de Christian BONNET, qui aurait dû être parmi nous cette semaine, mais qui est retenu par d'autres obligations. Cependant, il est un peu là, au travers de ce que je suis venue vous dire.

A l'heure où la création d'une « force d'action républicaine » composée de policiers, de fonctionnaires des finances, de personnels éducatifs et travailleurs sociaux est en train de se mettre en place ;

A l'heure où des sanctions financières tomberont pour les familles d'enfants commettant des actes de délinquance ;

A l'heure où l'on parle du SNU (Service National Universel), ou encore d'encadrement militaire pour certains mineurs délinquants et ce, afin de transmettre de prétendument valeurs de discipline et de dépassement de soi ;

A l'heure où certains autres et, pas moins de 2822 enfants dorment à la rue ;

A l'heure où les appels à projets fracturent, modifient, dérégulent et précarisent considérablement le travail social associatif ;

A l'heure où, primes – qu'elles soient dites Macron - Partage de la valeur ou autres – elles riment surtout avec *« A votre bon cœur ! »* et permettent de ne pas augmenter les salaires ;

A l'heure où… ;

Bref, je pourrais continuer ainsi cet interminable inventaire à la Prévert pour faire le constat que tout part à vau l'eau.

Oui mes camarades, tout part à vau l'eau.

Rosa Luxembourg avait fixé l'alternative de l'avenir de la classe ouvrière entre socialisme ou barbarie eh bien la barbarie s'installe.

Notre secteur est en danger.

Les usagers sont maltraités, les salariés pas mieux traités et pendant 18 pages de rapport moral on nous fait un cours magistral d'économie !

Bien inutile pour comprendre que c'est la baisse du coût du travail qui est la ligne conductrice du capitalisme et que la destruction de notre Sécurité Sociale (dont je rappelle qu'elle a été arrachée à coup de réels combats) est un élément clef !

Mes camarades, soyons pragmatiques !

De l'argent en France, nous le savons tous, il y en a ! La question n'est pas là.

La question, elle est celle d'un modèle de société souhaité et d'une politique qui se met en place, tel un rouleau compresseur.

N'est-ce pas là, la destruction de tous les acquis de 1945 qui est en train de se réaliser, comme l'a souhaité en son temps l'ex-patron du MEDEF, Pierre Gattaz.

Celle qui prévoit la destruction déjà bien engagée de l'ASE, en prévision de la liquider. Celle qui prévoit la fin des IME, etc.

Dans cette situation, les camarades de la Fédération qui négocient, qui gèrent ce dossier, ont bien bossé. Et il est vrai que cette CCUE est une vraie « arnaque salariale », contrairement à la propagande que mène NEXEM actuellement.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons réussi à bloquer, à garder une action commune avec la CGT.

Mais après les mobilisations que nous avons connues sur la réforme des retraites qui ont fait l'objet d'utilisation abusives d'outils non démocratiques - Outils à nouveau utilisés ces derniers jours pour le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale.

Après toutes les mobilisations qui depuis les gilets jaunes amènent systématiquement une répression d'une violence extrême - à ce propos dernièrement le ministère de l'Intérieur a réduit la distance de tir l'ABD de 10 mètres à 3 mètres – mesure qui suscite même l'inquiétude de la gendarmerie !

Après tout ceci qui peut croire que le gouvernement abandonnera, aussi simplement que ça, son projet de CCUE ?

Aussi simplement parce que la FNAS ou d'autres l'auront souhaité ????

Qui peut croire que nous arriverons à mettre en échec ce projet sans une mobilisation générale de l'Action Sociale ?

Ce sont les salariés du secteur qui ont les moyens de défendre nos conventions et c'est avec eux que nous pourrons résister.

Alors changeons de braquet ! Seule la mobilisation des salariés peut stopper cette politique.

Au cours de ces 4 dernières années, qu'avons-nous pris comme initiative en ce sens, en dehors des 183 euros qui ont suscité certains appels à la mobilisation (et encore parfois dans une confusion de la Fédération, face à la mobilisation qui venait d'en bas…) ?

Très peu d'initiatives !

Sur l'inclusion, d'ores et déjà une mobilisation s'est engagée avec la FNEC, faisons cause commune et non pas, un simple accompagnement.

Sur l'aide sociale à l'enfance, la question est posée. Quelle initiative nationale permettrait à la base de s'organiser ? Initiative qui pourrait être prise en collaboration avec nos camarades salariés de l'aide sociale des départements.

Sur la CCUE, il serait judicieux d'intensifier une information massive simple, en favorisant des réunions à tous niveaux et permettant de contrer la propagande de NEXEM.

Voilà camarades ce que nous tenions à dire, continuer notre immobilisme, continuer de dire *« Oui mais nous, nous ne cèderons jamais !* C'est aller au casse-pipe. »

Seule la mobilisation peut inverser le cours des choses. C'est là le mandat avec lequel nous devons ressortir de ce congrès.

Aussi et en conséquence de ce que j'ai énoncé plus haut, le SDAS FO de l'Indre a donc décidé de voter à l'unanimité, contre le rapport moral et d'activité.

Je vous remercie.

Marie-Hélène MARTIN
SDAS 36

”

“

SDAS 29

Bonjour camarades !

Je vous apporte le salut fraternel du SDAS FO29 du Finistère dont je suis la Secrétaire. Je vous apporte aussi le salut fraternel des syndicats qui m'ont mandaté, à savoir : l'Action Sociale, Archipel Santé (Structure d'Aide et de Soins à Domicile) et La Maison Sainte Bernadette (EHPAD CCN 51).

Au nom du SDAS FO29, je commencerais par dénoncer et condamner toutes les lois travail et les politiques d'austérité gouvernementales et européennes qui détruisent tous nos services publics, notre Sécurité Sociale, nos retraites, nos emplois, notre assurance chômage, nos conventions collectives, nos droits.

Le SDAS FO29 redis non à la réforme des retraites : c'est toujours 37,5 annuités de cotisations et 60 ans. Non à la CCUE qui amène au recul des droits des travailleurs,

à la paupérisation et à l'indignité. Cette CCUE est le chaudron de la régression et l'hypocrisie vis-à-vis des salariés : comment peut-on à ce point uniformiser les professions, laisser tomber la reconnaissance des diplômes et de l'ancienneté ? Et que dire des emplois au sens noble du terme ? C'est le vide ! Que dire de notre revendication commune des 183 euros pour tous, déjà difficilement appliquée ? Elle ne sera pas prise en compte par la CCUE.

Le SDAS FO29 dénonce cette destruction des métiers, des compétences et de la régression des salaires sous prétexte d'économie.

Nous, OUVRIERS, serions-nous donc trop nantis et privilégiés ? Force est de constater que la guillotine est ressortie : Pas pour les privilégiés cette fois, non ! Mais cette mise en œuvre de la guillotine économique, c'est pour couper la tête aux droits des salariés et à la classe ouvrière pour les asservir définitivement ! Nous sommes tous contre la violence mais cette violence étatique risque d'en appeler une autre ! Il devient urgent que l'État et les employeurs prennent leurs responsabilités en donnant les moyens aux structures, des salaires décents, la prise en considération et la reconnaissance des salariés.

Sur le front de l'Action Sociale, dans les secteurs de l'Aide et Soins à Domicile, des EHPAD et des structures pour personnes handicapées, le constat est toujours le même : on constate toujours un manque de moyens humains, financiers, une attractivité des métiers peu reluisante induisant des conditions de travail déplorables, des arrêts maladie (+ maladie pro), licenciements pour inaptitude lié aux TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et trop de pression psychologique.

Faute de trésorerie, certaines structures sont en difficulté financière : dans le cadre des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens), des postes administratifs sont supprimés comme les postes de directeurs (Comme le directeur de ma structure – ADMR Région de Morlaix (29) – avec maintenant, une directrice pour deux structures distinctes). Faute de trésorerie, des accords d'entreprise sont révisés, baissant les avantages salariaux et provoquant des grèves. C'est le cas d'Archipel Santé dont j'ai le mandat ainsi que des Amitiés d'Armor.

Cependant, dans ce marasme permanent, concernant les services d'Aide à Domicile, le Conseil Départemental 29 a repris les déficits des structures et s'est engagé à financer les heures APA (Allocation personnalisée d'autonomie), PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et Action Sociale à la hausse, passant de 24 €/h à 32 €/h (tarif plafond) prenant en charge le différentiel de 9 €/h. Ce budget supplémentaire permettrait aux structures de bénéficier d'un fonds de roulement et de pouvoir abonder en matière d'avantages salariaux, formation, etc. Seule ombre au tableau, c'est un petit reste à charge aux bénéficiaires de l'APA (risquant de diminuer les gros plans APA pour les bénéficiaires touchant de petites retraites). Il n'empêche que, depuis l'abandon de la 5e Branche, la prise en charge de nos aînés est bien loin d'être pérenne et que les salariés restent en situation de grande précarité.

Concernant les élections professionnelles, nombreuses en cette fin d'année, je voudrais attirer l'attention sur les règles de parité qui ne peuvent pas être respectées dues à la surabondance d'un sexe, liée à la profession. Nous avons d'autres chats à fouetter, mais les autres OS n'hésitent pas à nous dénoncer. Nous subissons des audiences au tribunal et avons à payer l'article 700, assez couteux (2000 €).

Je voudrais souligner que le SDAS FO29 renouvelle sa confiance et son soutien à notre camarade Pascal Corbex, qui a tenu le mandat et l'en remercie. Le SDAS FO29 votera donc le rapport moral et le rapport d'activité de la FNAS.

Le SDAS FO29 reste attaché à la Charte d'Amiens, libre de toute emprise politique où seule la politique syndicale compte.

Je vous remercie.

Catherine CREAC'H
SDAS 29

”

“

SDAS 43

Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental de l'Action Sociale de la Haute-Loire.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur le rapport moral et d'activité qui a été publié dans le bulletin de la FNAS en juillet 2023.

Très sincèrement, je m'y suis endormie dessus …

Plus de 10 pages qui évoquent plein de points économiques : le FMI, le chômage, la pauvreté, l'austérité, la dette publique… et très peu d'infos sur ce que vivent mes camarades et moi-même, c'est-à-dire sur les difficultés à payer les factures et à remplir le frigo ainsi que les difficultés dans notre secteur d'activité… Je pensais pourtant que le rôle d'une fédération était la défense des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses adhérents.

Certes, plus loin dans le rapport moral, il y a un constat des attaques tous azimuts que subissent nos secteurs. Et ensuite ? Quelles armes nous donne la Fédération pour nous bagarrer dans nos SDAS ?

Prenons pour exemple la revendication des 183 euros pour tous. Cela fait maintenant bientôt 2 ans que dans les associations, les délégués syndicaux tentent de faire plier les employeurs pour obtenir les 183 euros du Ségur pour tous les salariés. Ces mêmes délégués syndicaux n'obtiennent que des miettes pour les exclus du Ségur car toutes les associations sont tenues par des budgets qui sont aux mains des pouvoirs publics.

Les aides à domicile ont même été écartées par la Fédération de cette revendication alors que nous étions bien présentes pendant la période de Covid. Pourquoi ?

Sommes-nous la dernière roue du char aussi dans la Fédération ?

Mes camarades ont soutenu ma candidature en tant que secrétaire du SDAS de la Haute-Loire il y a 1 an et demi mais il est difficile d'obtenir de la Fédération des moyens lorsqu'on est secrétaire de SDAS et du secteur de l'aide à domicile. Les moyens existent mais il est difficile de savoir comment ils sont répartis… Quelles en sont les règles ?

Mais revenons au 183 €.

Dans notre département, les camarades de l'Aide à Domicile étaient présents à la manifestation à Paris le 8 Avril 2021, aux côtés de ceux de la 66 et de la 51, parce que nous étions persuadés qu'une bagarre unifiée de toute la Fédération avec la fédération des Services Publics et de Santé, aurait peut-être permis, tous ensemble d'obtenir les 183 euros pour toutes et tous sans contrepartie.

Au lieu de cela, la Fédération revendique « *une juste application de l'avenant 43* ». Bien sûr, nous avons bataillé dans nos associations pour que nos patrons donnent le meilleur à chacun. Bien sûr il y a encore des associations qui sont à la traîne.

Mais cela suffit-il ?

Et concrètement, dans l'aide à domicile, les différentes hausses du salaire minimum ont effacé les bénéfices de la mise en place de l'avenant 43 puisque, de nouveaux, des coefficients se retrouvent en dessous du SMIC.

La Fédération revendique 120 % du SMIC pour le premier coefficient. Je ne veux pas être taquine mais je remarque que cela équivaut à peu près pour un temps plein aux 183 € quand ils ont été mis en place.

Mais la question essentielle n'est pas là. Comment fait-on pour obtenir 120 % du SMIC ?

La négociation association par association ? Nous avons déjà du mal avec l'avenant 43.

Est-ce que ce n'est pas le rôle de la Fédération de fédérer justement, d'unifier, d'inciter en lançant une grande campagne nationale, en faisant des propositions aux autres fédérations ? Oui, le premier responsable de cette situation, c'est le gouvernement avec ses coupes dans les budgets sociaux. C'est contre lui qu'il faut orienter la mobilisation nationale.

Oui, FO peut jouer un rôle même si nous ne sommes pas les premiers, il suffit de le vouloir.

Ou alors cette revendication est peut-être réservée aux jours de fête, ou de congrès, et pour le reste du temps, nous restons face à nos employeurs, contraints de négocier des accords au rabais.

Lors de la dernière réunion du Conseil Syndical de mon SDAS, mes camarades étaient déçus que notre Fédération ne dise pas un mot sur l'acte 2 de l'inclusion scolaire.

Ces mêmes camarades m'ont dit « *l'acte 2, c'est la remise en cause de nos métiers dans les structures et du cœur de nos métiers auprès des enfants en situation de handicap. Et les seules personnes qui nous ont contacté, à 2 reprises pour évoquer ces sujets, sont nos camarades de la FNEC-FP FO de la Haute Loire qui déjà, en juin, nous invitaient à une réunion autour de ce sujet et qui ont réitéré cette proposition lors de la mise en place d'une conférence départementale pour préparer la conférence Nationale du 17 Novembre.* »

Les camarades de mon SDAS ont, comme nombre d'entre vous, participé aux différentes journées de mobilisation contre la réforme injuste des retraites. Ils se sont mobilisés, en nombre et a de nombreuses reprises, aussi par ce que la confédération les a soutenus avec la mise en place du fonds confédéral de solidarité auquel s'est ajouté l'aide de 5 € de notre UD. Et là encore, alors que dans le rapport d'activité il est écrit que notre fédération voulait appeler à la grève générale, pourquoi n'a-t-elle pas apporté une aide financière systématique et transparente aux camarades qui se sont mobilisés ?

Pour toutes ces raisons, avec les camarades de mon SDAS, nous voterons contre le rapport moral et d'activité.

Un autre point qui nous a interpellé et qui nous inquiète est la baisse du nombre d'adhérents au sein de notre Fédération. Il est écrit que « *cette baisse se stabilise* », mais une baisse qui se stabilise reste une baisse !!

Dans le SDAS de la Haute-Loire, nous progressons puisque nous étions 45 adhérents en 2019, 50 en 2022 et nous serons 60 en 2023.

Cela est possible car nous ne restons pas enfermés dans nos associations et parce que nous sommes un SDAS.

Nous sommes présents dans les plus grandes associations du département, nous sommes devenus 1er dans le secteur de l'aide à domicile et 2ème dans le secteur de la 66.

Notre SDAS, avec l'aide de notre UD, négocie tous les PAP du secteur.

Et mes camarades et moi-même sommes d'accord pour dire que c'est parce que nous sommes au sein d'un SDAS que nous évoluons.

Parce que nous voulons la même chose pour notre Fédération, le SDAS de la Haute-Loire a présenté ma candidature au conseil national fédéral.

Je vous remercie.

Vanessa PONTVIANNE
SDAS 43

”

“

SDAS 22

Je vous adresse le salut fraternel des camarades du SDAS CGTFO des côtes d'Armor.

Nous remercions les camardes d'Occitanie de leur accueil.

Le SDAS FO22 votera le rapport d'activité et le rapport de trésorerie du bureau sortant.

Depuis le congrès de Dunkerque, notre syndicat a su mener nombre de combats dont l'exigence des moyens à hauteur des besoins du secteur ou encore plus spé-

cifiquement, ceux liés aux conséquences du Covid 19.

De la prévention des risques pour les salariés, l'exigence de moyens de protection, le maintien intégral de salaire face au chômage partiel jusqu'à la défense des salariés non vaccinés, traités comme des parias par les employeurs du secteur. Nous avons tenu !

Nous nous sommes mobilisés jusqu'à Matignon pour l'extension des 183 Euros de prime « Laforcade » pour tous les salariés du secteur en obtenant çà et là dans les boites du département, de petites victoires via des accords d'entreprise et nous persisterons sans ciller, tout comme notre fédération, à exiger l'égalité de traitement.

Nous nous battons pour que les aides à domicile ne soient plus les derniers de corvée. Eux pour qui les 183 euros restent inaccessibles et se voient contraint de se battre chaque jour pour la juste application de l'avenant 43 qui au passage, ne consiste qu'en quelques miettes, qui ne sauraient en aucun cas compenser ne serait-ce que la totale liberté d'interprétation laissé aux tôliers pour évaluer les compétences des salariés.

Oui, l'augmentation immédiate des salaires reste notre revendication première.

Oui, nous continuerons à exiger que l'octroi des 183 euros pour tous, soient un préalable à toute entrée en négociations dans toutes les conventions collectives du secteur, dont nous exigeons le maintien et l'amélioration. Nous ne pouvons que constater au passage, que la fédération a globalement tenu son mandat sur cette question.

Non, nous ne participerons pas à accompagner la casse de notre secteur, de nos grilles salariales, de nos diplômes et qualifications en acceptant de négocier une convention unique de caniveau.

Cette marche forcée vers une CCUE, imposée par une logique européenne issue de Maastricht avec le processus général d'austérité qui l'accompagne s'inscrit dans une politique de décentralisation, de destruction massive de notre modèle de sécurité sociale, des services publics et leurs missions de services publics. Le PLFSS adopté la semaine passée par un énième 49.3 du gouvernement Borne, augure d'une véritable intensification des attaques visant les conquis de la classe ouvrière.

Cette CCUE voulu par le patronat s'inscrit pleinement dans l'inversion de la hiérarchie des normes, elle bloque les négociations salariales dans les négociations conventionnelles existantes et s'oppose totalement à l'égalité salariale comme à l'égalité des droits. Mais nous somme cependant réalistes et nous avons pleinement conscience que la CCUE va nous être imposée par les patrons et leurs collaborateurs zélés. Pendant que les champs brulent, n'attendons pas que les larmes viennent !

Nous pensons que notre position ne peut être simplement passive ou en réaction ! Camarades, il nous faut impérativement anticiper. En ce sens, nous donnons mandat au prochain Conseil Fédéral pour travailler d'arrache-pied à une contre-offensive s'appuyant sur l'ensemble des revendications que ce congrès saura déterminer.

S'agissant des négociations en côtes d'Armor, le constat est sans appel. Depuis de trop longues années aucune négociation salariale n'est possible dès lors que l'on n'est pas dans le champ du mécénat, ou de la charité. Tout ce que l'on parvient à négocier ce sont des primes défiscalisées, PEPA, Macron, aujourd'hui partage de la valeur, qui reposent systématiquement sur les exonérations de cotisations patronales. Ce que nous revendiquons c'est du salaire et, sans délais, une augmentation indexée sur le coût de la vie !

Mes camarades il est intolérable que les travailleurs autofinancent leurs primes ou mieux encore leurs 183 euros, il est intolérable que le détournement de leur salaire différé participe à la destruction de Notre Sécurité Sociale et des financements publics de notre secteur ! Revenons aux fondamentaux ! La Sécurité Sociale appartient aux travailleurs, il leur revient de droit de la gérer sans Etat ni patron !

Le SDAS FO 22, au côté de l'interpro, s'est intensément battu, fort de 18 journées de grèves et mobilisations et continue de se battre pour l'abrogation de la contre-réforme de retraites Borne-Macron.

Pour notre syndicat, cette accumulation de journées sans lendemain s'est avérée être une stratégie perdante qui a difficilement mobilisé les travailleurs et a épuisé les militants. Certains camarades ont perdu jusqu'à un mois de salaire, espérant que leurs appels à l'organisation de la Grève Générale soient relayés, comme a su le faire notre Fédération, la seule au passage, ou mieux, soient portés par Notre Confédération Cgt-Force Ouvrière. Sous couvert de l'unité intersyndicale nationale, cet appel confédéral n'est pas venu. Nous en sommes convaincus, 5 jours consécutifs et nous aurions fait plier ce gouvernement !

Des lors, face à la réitération de cette stratégie, notre syndicat a fait le choix de ne pas appeler à la journée de mobilisation intersyndicale du 13 octobre, qui mettait au second plan la bataille des retraites et dont la seule perspective se profile à Bruxelles le 13 décembre prochain, pourquoi donc à Bruxelles ? Pour préparer les élections européennes au printemps 2024 ?!

Non, nos syndicats ouvriers n'ont pas à caler leurs mouvements sur les faits divers qui constituent la communication médiatique permanente, pas plus que sur le calendrier électoral ou les desiderata de partis politiques.

Le SDAS FO 22 considère le syndicat comme la seule forme d'organisation émancipatrice des travailleurs et refuse le principe de parti politique ou de regroupement corporatiste.

La FNAS FO, libre et indépendante n'a de réalité concrète qu'à travers les mandats confiés, le fédéralisme et sa démocratie syndicale directe.

Nos syndicats de l'action sociale fédérés et confédérés demeurent la structure qui permet aux classes opprimées de s'organiser à la base et de mener la lutte selon les résolutions décidées par les camarades organisés, certainement pas, selon des directives hiérarchiques qu'ordonnerait un « politburo ». Nous ne le permettrons pas !

Nous continuons la Charte d'Amiens, nous continuerons à lutter contre la criminalisation de l'action syndicale et contre toutes les formes d'oppression économique et politique.

Je vous remercie.

Antoine GOUGEON
SDAS 22

“

SDAS 63

ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE, C'EST DÉCIDER DE RÉSISTER À LA DESTRUCTION DE NOTRE SYSTÈME SOCIAL.

Durant ces dernières années, les attaques du gouvernement furent nombreuses : tentative de destruction des conventions collectives ; abaissement des droits de la durée de chômage ainsi que des prestations qui y sont liées ; lutte pour l'obtention de 183 € pour tous les travailleurs du médico-social sans contrepartie ; combat contre la réforme des retraites qui a montré tout le mépris de ce gouvernement envers les travailleurs.

Rappelons que le gouvernement Macron a trouvé pour le budget de l'armée un total de 413 milliards sur 7 ans. Qu'Il diminue depuis des années les cotisations patronales des entreprises qui alimentent notamment la caisse de retraite. Qu'Il diminue les taxes des ultrariches ; etc. etc.

L'argent est-là !

RÉSISTER À LA DESTRUCTION DE NOTRE SYSTÈME SOCIAL IMPLIQUE UNE RÉELLE POLITIQUE DE PARTAGE DES RICHESSES !

Le gouvernement s'est félicité d'une hausse historique des salaires pour la Branche de l'Aide à Domicile. Dans l'avenant 43, tous les salariés sont reclassés. L'esprit de l'avenant est clair : c'est la reconnaissance des compétences sur le terrain.

Cependant, les grilles paritaires de reclassement sont interprétées et revisitées selon le « bon vouloir » des employeurs. Dès lors, les dossiers de recours des salariés s'entassent à la commission paritaire nationale de recours et de suivi. Quant à la hausse des salaires, elle est si mince qu'à chaque revalorisation du SMIC le 1er Echelon replonge sous les minima sociaux.

Le gouvernement organise le tassement des grilles.

L'inflation pèse sur notre quotidien, tous les salariés méritent une rémunération à la hauteur de leur utilité sociale.

LE COMBAT CONTINU !

Notre revendication est juste ! SMIC + 20 %, indexé sur l'inflation !

Dans le Puy de Dôme, nous avons répondu présents, et contre cette chienlit gouvernementale, nous nous sommes mobilisés en masse et sur la durée contre la réforme des retraites.

Nous avons été présents dans les manifestations pour défendre nos conventions collectives face à la CCUE, bien que cet enjeu fut peu compris par les travailleurs souvent mal informés.

Nous étions encore dans la rue pour l'obtention et la généralisation des 183 € pour tous les travailleurs sans aucune contrepartie. Par exemple, chez nous, l'OVE, le Viaduc et l'ADAPEI ont obtenu les 183 € pour les salariés concernés dès janvier 2022. Et ça, grâce à un rapport de force nourrit par un militantisme d'intensité et de longue haleine au quotidien.

Reste à l'obtenir pour tous les autres salariés.

Au sein de notre SDAS, une attention toute particulière a été portée sur les PAP en collaboration avec notre UD. Nous avons monté une équipe dédiée à leurs négociations. Cette action et le contexte social ont significativement accru le nombre de nos adhérents. Par conséquent, notre Conseil Syndical s'est enrichi de nouveaux militants. Afin de les former à leurs mandats d'élus CSE, nous avons fait appel à la Fédération qui a mis en place une formation sur- mesure pour le SDAS 63.

Notre syndicat s'est également investi dans la mise en place de l'inter-SDAS AURA. Il a, entre autres, pour but le développement régional de l'action sociale, et une meilleure prise en charge des PAP des associations locales ayant un CSE central. Nous avons aussi participé aux réunions de la BAD, toujours riches d'échanges, d'informations et de bonnes pratiques.

Pour finir, la stratégie intersyndicale des grèves perlées a montré les limites de son efficacité. Cette année l'actualité éprouvante nous a conforté dans notre militantisme.

Nos actions doivent contraindre le gouvernement et le patronat a appliqué nos revendications.

Je vous remercie.

Sabine MOREAU
SDAS 63

”

“

SDAS 22 BAD

Chers camarades,

Je vous adresse le salut fraternel des aides à domicile des Côtes d'Armor dans le 22.

Nous les aides à domicile somment une fois de plus **invisibles**, pourtant nous sommes indispensables et parfois le seul lien social pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Notre métier est devenu de l'esclavage moderne : avec les amplitudes horaires très larges, avec des coupures, des changements de planning incessants, les glissements de tâches. Nous utilisons toujours nos véhicules personnels avec les kilomètres encore très mal remboursés et j'en passe car la liste est longue… Et tout ceci s'est accentué avec l'inflation galopante.

Notre métier n'est toujours pas reconnu à juste titre car nous sommes toujours exclus de :

- **La prime GRAND ÂGE.**
- **La prime SEGUR**, pourtant nous accompagnons les mêmes publics que dans les EHPAD et les centres pour personnes en situation de handicap.

- **La prime PEPA** dite prime Macron, pour beaucoup d'entre nous.

Mais cerise sur le gâteau, nous avons eu l'avenant 43 qui devait nous revaloriser et revaloriser notre travail. Et finalement, on se retrouve à la merci de notre patron car il nous est demandé une parfaite maîtrise de notre travail pour obtenir l'échelon 3 pour chaque tâche à accomplir au quotidien. Cela représente 100 % des 41 compétences clés et 50 % des compétences non-clés à maîtriser parfaitement.

Des salariés après 10, 20, 30 ans d'expérience et dont la maîtrise parfaite a été reconnue par la responsable de secteur, n'obtiennent pas l'échelon 3 car celui-ci, je le répète mes camarades, est au bon vouloir de nos directeurs qui prennent cette reconnaissance pour un sésame et un moyen de faire des économies sur le dos des salariés.

Nos employeurs exercent le droit de délit de fasciés.

L'échelon 3 correspond à 8 % d'augmentation de salaire que les salariés déjà pauvres n'obtiendront pas.

Cet avenant 43, mes camarades, c'est le brouillon de la convention collective unique qui va concerner tous les camarades du secteur médico-social.

A ce jour les employeurs ne trouvent plus de salariés pour les métiers de l'Aide à Domicile. Et ils en sont étonnés ! Alors qu'ils ont eux-mêmes provoqué cette chute de Niagara.

Mes camarades, comme le dit si bien la banderole ici présente dans cette salle :

Aide à Domicile un vrai métier, un vrai salaire.

Les aides à domicile ne seront pas dociles,
continuons le combat !

Longue vie à la BAD TEAM FO !

Longue vie à la FNAS FO !

Je vous remercie.

Nathalie JUBIN
SDAS 22

”

“

SDAS 41

Je vous transmets le salut fraternel du SDAS41.

L'évolution du secteur médico-social est au centre de notre quotidien professionnel, en intégrant le poste de coordonnatrice de parcours PCPE[1], j'ai pris la mesure du changement de paradigme.

L'évolution du vocabulaire en est un révélateur, d'abord par la multiplication des sigles :

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif

PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation

SERAFIN PH

Bref ! On peut en citer beaucoup !

Il en est de même pour l'évolution des métiers :

- Coordonnateur de parcours
- Référent de parcours
- Facilitateur de parcours
- APV : Assistant au Projet de Vie (formation dispensée par NEXEM)

Que des mots qui ne parlent pas du travail d'accompagnement.

Avec ce nouveau vocabulaire, on détourne notre attention et on ne sait plus qui fait quoi et pourquoi !

Les dispositifs se multiplient et on oublie les besoins réels des personnes accueillies dans nos établissements et les objectifs de l'accompagnement.

[1] *Pôle de compétences et de prestations externalisées*

Notre rôle est maintenant d'éteindre le feu, de faire patienter les personnes accueillies dans l'attente d'une solution que nous savons inexistante puisque l'objectif de la transformation de l'offre médico-sociale, à terme, est la désinstitutionalisation, le développement des professionnels libéraux et intérimaires ; mais avant tout de faire des économies financières.

Le SDAS 41 est en lutte contre ces procédés qui visent à détruire les institutions et les salariés.

Le SDAS 41 remercie la FNAS pour son soutien dans nos travaux et actions tout au long de ce mandat.

Le SDAS 41 votera le rapport moral et le rapport d'activité, ainsi que le rapport financier.

Je vous remercie.

Sandrine VAGNY
SDAS 41

”

“

SDAS 15

Chers camarades,

Je tiens tout d'abord à remercier les camarades de l'Aude et de la Délégation Occitanie pour leur accueil et leur disponibilité.

Pour commencer j'ai une question à poser, une question qu'on pourrait dire annexe. Je m'aperçois que de plus en plus les logos de la Fédération sont des logos noir et blanc. La couleur de Force Ouvrière c'est le rouge. C'est la couleur du sang des ouvriers et je ne vois pas pourquoi on a modifié, et je ne sais pas dans quel cadre, on a modifié les

circulaires, etc., et qu'on a adopté quasiment tout le temps, maintenant, y compris en préparant ce congrès, ce logo noir. Voilà, je le répète, la couleur de la confédération c'est le rouge parce que le rouge c'est le mouvement ouvrier et parce que le rouge c'est le sang des ouvriers.

Alors, en relation avec la situation effroyable, comme cela a été rappelé ici par Pascal, de guerre à Gaza et sur le territoire de Palestine, on ne peut que se féliciter des communiqués de la Confédération, et en particulier le dernier titré : *Pain, paix et liberté* qui se prononce nettement pour le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des bombardements, la paix maintenant, et qui a soutenu les camarades qui sont allés manifester samedi.

Pascal l'a dit, dans une interview, le 30 octobre à Libération, Jean-François Corty, Vice-président de Médecin du monde déclare à propos de Gaza : *« On passe d'une prison à ciel ouvert à un charnier à ciel ouvert »*. C'était il y a une semaine, vous connaissez la situation aujourd'hui, avec en particulier des milliers d'enfants assassinés.

Mes Chers camarades, la tradition du syndicalisme, ça a été dit ici, c'est le pacifisme et l'internationalisme.

Ce sont toujours les travailleurs et les peuples qui sont victimes des conflits. Les mobilisations sont massives partout dans le monde. Comment accepter que les manifestations soient interdites en France ? C'est dans le droit fil de la répression d'Etat qu'a organisé Macron, contre les Gilets jaunes, contre les jeunes, contre les syndicalistes, en particulier dans la bagarre du 13…

Alors camarades, le vieux militant que je suis a été interloqué que notre Fédération n'ait pas dit un mot, n'ait pas publié un communiqué, de notre Fédération, nous qui sommes en charge des plus fragiles de la société, sur cette question, sur la question de la guerre. Il a fallu que nous allions sur le site pour voir les deux communiqués de la Confédération. Moi, j'aurais aimé que notre Fédération, qui est en charge des plus fragiles, sorte un communiqué qui soit net et précis pour un cessez-le-feu immédiat pour l'arrêt de la guerre de ce génocide organisé à Gaza, camarades, et je vous dis de manière solennelle, je suis petit-fils de Juifs assassinés en 44, torturés par les Nazis.

Et il n'y a pas que ça qui est inquiétant. Au moment où le gouvernement Macron détruit toutes les conquêtes sociales issues de 1945, où notre système de santé et de prise en charge des anciens et des personnes en situation de handicap est au bord du gouffre, où l'école est en cours de destruction via les mesures du ministre Attal, dont l'Acte II de l'inclusion qui décide la fermeture des établissements où, je cite : *« les enfants seraient enfermés »*, peut-on écrire dans le rapport d'activité que, je cite : *« Nous n'avons pas à rougir de notre modèle social, même s'il est perfectible… »* Perfectible ? Je m'interroge… et plus loin, je cite : *« Nous n'oublions pas que la France affiche un taux de pauvreté encore inférieur aux autres pays européens… »*

Mes chers camarades, vous le savez, et pourtant Pascal l'a dit dans son rapport, il y 10 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté. Combien en faut-il pour que la Fédération dise clairement, maintenant et précisément : c'est insupportable ! Ça suffit ! Sans commentaire.

Rejetant cette politique, des millions ont fait grève, ont manifesté pendant des mois pour le retrait de la contre-réforme des retraites de Macron.

Et à ce propos, je lis plus loin dans le rapport d'activité, que Pascal aurait proposé au CCN de mars que la confédération s'adresse aux autres syndicats pour appeler à la grève générale. Je n'ai vu nulle part l'existence de cette proposition, peut-être qu'elle existe.

D'ailleurs, faut-il rappeler que la Confédération avait dès le 19 janvier appelé à bloquer le pays, avait même sorti des affiches en ce sens, proposition qu'elle a réitérée pour les 6, 7 et 8 mars, mais qui n'a pas été reprise par les autres confédérations, qui n'en voulaient pas. Ne jouons pas sur les mots : bloquer le pays, est-ce différent que la grève générale ?

Que Berger ne veuille pas réellement bloquer le pays, c'est dans la nature des choses, c'est la CFDT, *« ça a la couleur, ça a l'odeur, mais ça ne l'est pas ! »*, vous le savez, camarades. Les plus anciens se rappellent la publicité du Canada Dry.

Et à propos de la CGT, de Martinez, quelques précisions : Macron a utilisé un cavalier parlementaire pour imposer un calendrier hyper serré pour passer sa réforme en force. Et Martinez s'est coulé dans le calendrier. Il a même demandé aux parlementaires de ne pas déposer d'amendements pour aller au vote. Il espérait sans doute que la contestation s'arrêterait et qu'il pourrait préparer tranquillement son congrès, pour imposer sa candidate. Mais heureusement ses manœuvres ont échoué et le vote n'a pas pu avoir lieu. Un groupe parlementaire ne s'est pas soumis et a déjoué la manœuvre. La réforme n'a pas été votée. Un groupe parlementaire qui ne s'est pas soumis a déjoué la manœuvre.

Ensuite, plutôt que la grève, Martinez nous a sorti le RIP (Référendum d'Initiative Populaire), qui comme vous le savez a été mis en place par Sarkozy pour ne jamais être utilisé., tant les conditions de sa mise en place sont inatteignables.

Camarades, chacun sait ici que la grève générale ne se décrète pas. L'histoire nous l'enseigne : 1936, 1968…

Et qu'a fait la Fédération pour alimenter le fonds de grève, pour aider à la grève ? Aucune mesure, aucune circulaire pour informer les syndicats d'un éventuel complément à celui de la Confédération et de certaines UD. Il a fallu quémander pour aider les camarades en grève. Il ne suffit pas de sauter comme des cabris et de dire *« grève générale, grève générale »* et de le répéter à l'infini, sans se donner tous les moyens de sa réussite.

OUI, qu'a fait la Fédération : elle n'a fait que répercuter les communiqués nationaux. Pourquoi ne s'est-elle pas adressée aux autres fédérations du secteur pour leur proposer d'appeler ensemble à la grève, pour aider par en bas à organiser le blocage du pays ?

J'en viens rapidement à la CCUE : Oui, la CCUE, c'est le démantèlement du secteur via la destruction des classifications, des métiers, etc. C'est très bien expliqué dans le document qui démontre l'arnaque salariale.

Mais alors, si tel est le cas, et ça l'est : pourquoi en rester aux grandes déclarations ? Oui, nos négociateurs font le travail. Mais nous savons que nous n'arrêterons ni les

patrons, ni le gouvernement sans une mobilisation d'ampleur. La colère est intacte. Le rôle d'une fédération n'est-elle pas de l'organiser concrètement, dans l'unité si c'est possible, ou seule si ce n'est pas possible, au moment où les collègues n'en peuvent plus, où les conditions de travail sont de plus en plus insupportables, et les salaires si bas qu'un nombre de salariés de plus en plus important quittent le secteur ?

La Fédération a 50 ans et va bien dit le rapport. Si elle allait si bien que ça, nous aurions une vraie progression en termes de cartes. Ce n'est pas le cas. En revanche, les progressions notées sur la représentativité sont le produit du travail militant sur le terrain. La volonté d'en bas pour en découdre n'est pas à démontrer, les congressistes le savent. L'autosatisfaction ne suffit pas.

J'en finis sur la Section Fédérale des Retraités. 4 lignes dans le rapport d'activité, 4 petites lignes, pour apprendre que nous avions écrit un règlement intérieur ! Quelle considération pour les retraités de la Fédération qui, comme vous le savez, dans de très nombreux SDAS, UD et UL, donnent la main pour par exemple aller négocier les Protocoles d'Accords Préélectoraux, font partager leur expérience pour aider les camarades, etc.

Je vous remercie.

Alain COLLARD
Pour le SDAS 15

”

“

SDAS 45

Je vous présente le salut fraternel du SDAS 45 et de son Secrétaire, Vincent KAMARA, absent pour raison de santé.

Quelques précisions et rappels.

La loi du 11 Février 2002 prône l'accessibilité de l'école pour tous et la compensation du handicap.

En juin 2014, le rapport PIVETEAU met en avant l'obligation du secteur à trouver 1 accompagnement pour tous les enfants et adolescents sans solution.

Le rapport de Catalina Devandas-Aguilar, rapporteure de l'ONU sur les droits des personnes handicapées rendu public fin mars 2019, demande à la France de fermer les établissements d'accueil des personnes en situation de handicap qui seraient maltraitants et excluants. Scolariser les enfants dans les établissements de droit commun.

En 2021, le gouvernement parlait de « *transformation de l'offre du secteur enfance* » avec la transformation des IME/SESSAD (Institut Médico-Educatif / (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) en DAME (Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif).

En 2022, le rapport de la mission de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche notait une augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (134.000 en 2004 – 384.000 en 2020) et une augmentation des AESH. En précisant que ce mouvement ne pouvait que s'accélérer naturellement.

Et pourtant, le 26 avril 2023, lors de la 6ème Conférence nationale du handicap, le Président MACRON souligne le nombre trop important d'AESH et parle maintenant de la transformation de l'offre médico-sociale.

Ainsi, tous les secteurs sont concernés : enfants et adultes en situation de handicap ainsi que les travailleurs en établissement protégé.

Depuis 2018, l'ARS[1] 45 a accéléré le mouvement de la transformation des IME en DAME. Elle interpelle les associations pour qu'elles développent des dispositifs et autres services mais à moyens constants.

On observe :

- **Des créations** de services d'accompagnement scolaire pour les « *enfants sans solution* ».
- **Des créations** de plateformes de services.
- **Des modifications** de l'autorisation d'accueil d'établissement.

Cela implique, pour les salariés :

- **Une augmentation** de la charge de travail.
- **Une perte** de sens du travail d'accompagnement éducatif.
- **Une disparition** plus ou moins rapide des éducateurs spécialisés sur le terrain car ils occupent des postes de coordination d'équipe ou de coordination de parcours ou de coordination de projet.
- **Des recrutements** de professionnels non formés, non diplômés.
- **Un cloisonnement** des services, des professionnels et des services.
- **Un morcellement** des interventions auprès des enfants et jeunes.

Bien entendu, le discours est d'être au plus proche des besoins et du tissus social des enfants et jeunes. Comme si cela ne nous avait jamais intéressé. Comme si les travailleurs sociaux n'avaient jamais œuvré pour une meilleure vie des enfants et adultes en situation de handicap dans la société !

Ce mouvement de désinstitutionalisation, revendiqué par le Président MACRON, est ouvertement annoncé pour le secteur médico-social de l'enfance. MAIS nous constatons, au quotidien, que cela concerne TOUT le médico-social.

Dans le 45, les foyers d'hébergement ferment au profit d'appartements inclusifs exclusivement. Le Conseil Départemental soutient et encourage les initiatives des

[1] *Agence Régionale de Santé*

associations qui deviennent des bailleurs sociaux (secteur lucratif) en construisant des logements inclusifs !

Nos employeurs sont acteurs, voire initiateurs de ces changements.

Sous des discours d'inclusion, ils nient les besoins de tous les usagers/bénéficiaires et soutiennent les objectifs d'économie de budget sans le nommer !

Le SDAS 45 se mobilise pour lutter contre la destruction du secteur social et médico-social.

Nous avons exprimé à plusieurs reprises le souhait de dénoncer les difficultés du terrain (SDAS, Inter-SDAS et Assemblées Générales). Après nous avoir conseillé de faire un communiqué à diffuser dans le bulletin fédéral, nous avons dernièrement reçu le soutien et l'écoute de certains membres du Bureau Fédéral qui a abouti à un travail collectif en vue de revendications fédérales.

Le SDAS 45 soutient les revendications de la FNAS mais demande une action plus ferme et des communications permettant une lecture plus accessible à l'ensemble des camarades.

Je vous remercie.

Sandrine CANAUD
SDAS 45

”

“

SDAS 42

Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental Action Sociale de la Loire et de ses 154 adhérents. Nous sommes réunis cette semaine pour notre XIXème congrès fédéral.

Et c'est donc l'occasion de faire le bilan de ces 4 années écoulées.

Je voudrais d'abord dire que samedi j'étais présente à la manifestation à Saint Etienne pour le cessez-le-feu, l'arrêt du blocus et des bombardements de Gaza. Nous étions des centaines de milliers en France, des millions dans le monde entier. J'avais reçu le communiqué confédéral de mon UD qui soutenait ces rassemblements mais rien de la Fédération. Le rapport moral parle beaucoup de solidarité internationaliste, et j'y suis moi-même attachée, mais quand il y a un déluge de feu et d'acier sur un peuple comme c'est le cas depuis un mois, cela mériterait un appel clair de la Fédération. On ne peut se taire !

Je vais maintenant aborder plusieurs points dont nous avons discuté avec nos adhérents, qui m'ont mandaté pour vous les rapporter.

Sur la revendication des 183 euros, nous continuons de batailler, de s'organiser, de négocier dans nos établissements pour les obtenir car encore bon nombre de salariés ne les perçoivent pas. Depuis plus de 2 ans, nous avons réussi à organiser plusieurs actions : des manifestations, des rassemblements, des demandes d'entretiens avec les financeurs, des négociations avec les employeurs… A titre d'exemple, nous avons construit avec des salariés de la Sauvegarde 42, une journée de grève en tenant un piquet de grève devant les locaux pendant un séminaire de rentrée associatif qui a donné lieu à un article dans le journal ainsi qu'une tribune libre dans le magazine des Actualités Sociales Hebdomadaires. Nous avons été reçus également par le Président du Conseil Départemental.

Même si nous n'avons pas gagné pour tous les salariés, nous avons obligé notre association à lâcher les 183 euros pour tous les salariés dépendant du financement des collectivités locales. Il nous reste le problème des services liés au ministère de la justice et gens du voyage pour lesquels on ne nous a lâché que des primes, faute d'un mouvement national.

Tout cela est un exemple parmi d'autres de l'expression de la mise en action pratique de nos revendications avec les syndiqués et les salariés.

A la lecture du rapport moral, qui est me semble-t-il bien fastidieuse, nous découvrons un état des lieux économique au sens large où sont abordés le FMI, la dette publique, la pauvreté, le chômage, l'austérité… mais pas grand-chose sur la vraie vie, en tout cas sur ce que vivent les salariés au quotidien, qui avec l'inflation galopante sont précipités dans toujours plus de précarité, et se demandent comment boucler les fins de mois ? Comment remplir son frigo ? Comment payer les factures ? Et pourtant n'est ce pas le rôle d'une Fédération d'aider les syndicats de base à défendre nos revendications, à construire notre combat syndical, nous épauler, nous apporter des outils pour mettre en œuvre nos actions ?

En terminant la lecture de ce rapport, je m'aperçois qu'il n'y a pas une ligne sur l'acte 2 de l'école inclusive, qui pourtant concerne notre secteur très largement.

On ne peut se contenter d'une référence à l'intégration forcée. Les choses se sont empirées depuis 1983. Il ne s'agit plus d'intégrer du secteur spécialisé vers le secteur dit ordinaire mais de désintégrer notre secteur.

En effet, Macron a annoncé sa mise en place lors de la Conférence Nationale Handicap du 26 avril 2023 avec à la clef la fermeture des établissements médico-sociaux spécialisés tels que les IME[1], les ITEP[2], les SESSAD[3]… qui seraient dissous dans les établissements scolaires. Pendant ce temps, des milliers d'enfants sont sur des listes d'attente pour des places dans des établissements spécialisés. A titre d'exemple dans notre région : dans le département de l'Ain : 176 enfants en attente, dans la Loire : 242, dans le Rhône : 709.

Avec l'inclusion scolaire, l'avenir des personnels éducatifs, c'est de devenir eux aussi des accompagnateurs des enfants dans les classes, mais pour combien de temps ? Regardez ce qui s'est passé dans l'éducation nationale. Au début de l'inclusion, il y avait une AVS[4] par enfant. Main-

[1] *Institut Médico-Educatif*
[2] *Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique*
[3] *Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile*
[4] *Auxiliaire de Vie Scolaire*

tenant une AESH[5] peut suivre jusqu'à 8 élèves. Et il y a un enfant sur quatre qui ne peut même pas bénéficier de leurs services. Et c'est le même sort qui est réservé à tous les personnels éducatifs.

Oui c'est bien un plan social et de fermeture de nos établissements qui est programmé avec cette inclusion systématique.

Et puis, qui dit fermetures dit aussi suppressions de postes de très nombreux personnels. Personnels qui ne seront certainement pas repris par les établissements scolaires. Que va-t-il advenir des cuisinières et cuisiniers, des veilleuses et veilleurs de nuit, des femmes et hommes de ménage, de tous les personnels administratifs ? Allons-nous les laisser être sacrifiés ?

Alors même que des initiatives entre syndicat de l'éducation, syndicat de la santé privé, syndicat des territoriaux et syndicat de l'action sociale dans plusieurs départements s'opèrent pour discuter et s'organiser pour mener ce combat, et pour préparer la conférence nationale de délégués du 17 novembre 2023 ; notre Fédération, elle, est restée muette. Et puis à un mois de notre congrès fédéral, adresse une circulaire le 16 octobre 2023 à l'ensemble des syndicats départementaux. Le timing est intéressant !! Pourquoi ne s'est-elle pas mobilisée plus tôt ?

Et en plus, quand je lis le communiqué, dans la longue liste de revendications, je vois l'arrêt immédiat de la fermeture des établissements spécialisés de l'Education Nationale, mais nulle part l'exigence qu'il n'y ait aucune fermeture d'établissement de notre secteur, aucune suppression de postes. L'exigence de créations de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements ne saurait s'y substituer. Qui ne sait pas défendre les vieilles conquêtes n'en fera pas de nouvelles.

Pour ces raisons, avec les camarades de mon SDAS, nous voterons contre le rapport moral et d'activité.

Cette année le SDAS de la Loire a accueilli de nouveaux adhérents, qui nous ont rejoint car nous avons discuté avec eux, avons été négocier des protocoles d'accords préélectoraux dans leurs institutions, nous sommes mobilisés contre la réforme des retraites, pour des augmentations de salaires. Tout cela a été possible car mes camarades se mobilisent et militent pour défendre nos revendications. Et tout cela continue de se construire et d'évoluer collectivement au sein de notre SDAS. Nous souhaitons la même chose pour notre Fédération et c'est pourquoi le SDAS de la Loire a présenté ma candidature au Conseil National Fédéral.

Je vous remercie.

Émilie DELPIC
SDAS 42

”

[5] *Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap*

“

SDAS 35

Bonjour à vous toutes et tous mes Camarades,

Avant de vous parler je vais vous dire quelque chose :

« Le peuple meure de faim et il n'a même pas le droit de dire qu'il meure de faim. Et bien moi, j'ai pris le drapeau noir et j'ai été dire que le peuple était sans travail et sans pain. Voilà mon crime. Vous le jugerez comme vous voudrez. Vous dites que nous voulons la révolution mais ce sont les choses qui font les révolutions. »

Déclaration devant les assises de la Seine le 22 juin 1883, procès de Louise Michel, poursuivie et incarcérée avec Émile Pouget, le futur rédacteur de notre Charte d'Amiens.

Dans notre maison commune nous sommes la Fédération Arc en Ciel où toutes les couleurs sont indispensables, nous y condamnons les violences policières y compris celles émanant des commissaires politiques.

Je vous apporte avec sororité et fraternité le salut de vos camarades FO Action Sociale d'Ille-et-Vilaine.

Jean Jaurès avait raison : *« Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée l'orage »*. Poursuivant cette analyse, Léon Jouhaux, Fondateur de notre Cgt-Force Ouvrière, écrivait : *« L'unité des travailleurs imposera la paix au monde »*.

Nous autres la Cgt-Force Ouvrière avons raison.

Nous sommes rassemblés ici au congrès de la Fédération Nationale Action Sociale Force Ouvrière à Port Leucate pour défendre la conquête du pain, de la paix et de la liberté.

Notre Fédération syndicale, belle et rebelle fête ses 50 ans, dans la liberté et dans l'indépendance qu'elle entend affermir sans relâche, c'est pourquoi nous voterons le rapport moral et d'activités de notre Secrétaire Général Pascal Corbex.

Tout comme les autres travailleuses et travailleurs, notre secteur de l'action sociale subit des attaques considérables.

La mère des batailles reste pour nous l'abrogation de la loi scélérate de la macronneuse de la retraite pour les morts à 64 ans et le retour à la retraite à 60 ans, à taux plein après 37 annuités.

Tout comme notre Fédération nous ne tournons pas la page. Seule notre Fédération a communiqué avant le 7 mars 2023 sur :

« L'heure est à la construction de la Grève Générale. », soutenant à chaque instant nos camarades engagés dans la tenue des piquets de grève dans notre région à Rennes comme ailleurs. Cette même Fédération animera durant la mandature écoulée la conférence à St Malo avec Pascal Corbex et René Malle sur : *« A l'inclusion forcenée nous opposons la protection attentionnée. »*

Cette conférence a obtenu une belle couverture médiatique permettant de dénoncer la désinstitutionalisation, refusant comme inéluctable le mensonge déconcertant et le délaissement des plus vulnérables d'entre nous.

Le méprisant de la République a bafoué la conscience de classe de 94 % de la population salariée qui refuse toujours d'être condamnée à 2 ans fermes de plus de travail forcé.

C'est sur le terreau des contre-réformes injustifiées, injustes et antisociales que prospèrent les idéologies du rejet de l'autre. Albert Camus exerçait son droit d'alerte et sa lucidité lorsqu'il rappelait, « Le mépris en politique mène toujours au fascisme ».

Nos aînés avaient raison en créant dans la clandestinité, lors des accords du Perreux, Résistance Ouvrière qui deviendra ensuite Force Ouvrière. Cette flamme de la résistance syndicale est incandescente, elle vit en nous pour faire face à la montée des périls et à la bête immonde.

Nous sommes ici pour rallumer les étoiles et les consciences pour la concorde universelle par la justice sociale.

Vous êtes les militantes et les militants capables de revendiquer, de résister et de reconquérir nos jours heureux, votre engagement dans nos associations l'atteste.

Le saviez-vous ? Vous êtes l'invincible espoir d'un monde meilleur. Vous portez en vous un autre futur exempt de guerres et d'exploitation.

Dans vos cœurs, vos tripes et vos neurones, vous incarnez les mots et les actes syndicaux de la dignité humaine.

Vos yeux s'illuminent, vos oreilles se dressent lorsqu'elles entendent les noms de l'élévation individuelle et de l'émancipation collective.

Ensemble les choses peuvent changer par la grève générale et la solidarité internationale, parce que la Force Ouvrière est partout chez elle.

Vous êtes la pensée libre qui fait les Conventions Collectives, le Code du travail, les régimes paritaires de prévoyance et de santé.

Vous êtes les révoltés de tous les instants qui font les conquêtes syndicales quotidiennes pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour l'augmentation générale de nos salaires et pour la défense permanente des intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs des salariés. Vous avez conquis sans relâche toutes les libertés publiques, syndicales et démocratiques et vous les défendez quand elles sont remises en cause.

Notre combat syndical au sein de cette Fédération a permis d'obtenir une majorité d'opposition FO SUD CGT au niveau de la 3SMS contre l'avenant N°1 du 16 septembre 2023 signé par AXESS (confédération patronale) et la seule CFDT minoritaire, pour imposer par la contrainte une CCUE de caniveau.

Vous le savez parfaitement, une Convention Collective qui disparaît, c'est du droit en moins.

Nul ici n'acceptera la démagogie ! On se dit les choses, on ne peut pas prétendre conquérir des droits nouveaux si nous ne défendons pas les droits anciens.

Oui nous sommes fiers à Force Ouvrière d'avoir signé les Conventions Collectives 66, 51, 65, CHRS, ALISFA, Régies de quartier, Familles rurales et celle de l'Aide et du maintien à domicile. Nous sommes fiers qu'à l'issue de cette mandature, ces conventions collectives soient toujours debout.

Nous sommes fiers aussi des succès électoraux dans la protection de l'enfance au PEP Bretill'Armor, dans le champ du handicap à l'ADAPEI et à l'ANPHIM, dans l'accueil d'urgence à Emmaüs et au foyer Saint Benoît Labre, dans l'Aide à domicile à l'ADMR et à Santé Nord, dans les EHPAD associations Anne Boivent, Clos Saint-Martin, les trois Chênes.

FO est majoritaire à l'ALAPH dans la 51 et à l'ARASS dans la 66 avec plus de 50 %.

FO devient majoritaire devant la CFDT à l'école d'éducateurs ASKORIA avec nos camarades Géraldine et Véronique.

Notre camarade Guillaume fait 100 % des voix à la Maison des Enfants au Pays à Poligné, même chose pour Landry et Célia à la Maison des Enfants de Combourg.

Notre syndicalisme de revendications et de luttes de classe pour les droits, les salaires et les libertés est apprécié des salariés. FO Action Sociale est connue pour sa combativité, sa tendresse, son engagement, sa détermination, sa loyauté et sa ténacité à défendre l'ensemble des collègues.

Il est temps de remettre les pendules à l'heure du progrès social !

Que sonne l'action syndicale libre et indépendante !

Je vous remercie.

Jacques TALLEC
SDAS 35

SDAS 29

Dans mon intervention, je vais essayer de ne pas utiliser des éléments de langage et abuser de répétitions systématiques, c'est-à-dire que je ne vais pas suivre une ligne, mais plutôt défendre une orientation.

Je vous apporte le salut fraternel des camarades d'« Amitiés Armor » du Finistère, secteur des EHPAD et j'ai le mandat pour voter en faveur du rapport d'activité.

Force est de constater que le compte pour les EHPAD n'y est pas mes camarades :

- **Manque de personnel** pour prendre soin de nos aînés.
- **Conditions de travail dégradées** et un plan Grand Age renvoyé aux Calendes Grecques.

En résumé, un gouvernement qui méprise le monde du travail et qui le réprime s'il a l'outrecuidance de défendre ses droits et ses libertés.

L'opération de destruction programmée de nos services publics et de conquêtes sociales ne prendra fin qu'à une seule condition : que les travailleuses et les travailleurs soient conscients de leur capacité à s'organiser et à mener l'offensive. Et comme le dit notre Secrétaire Général Pascal *« La classe ouvrière n'a pas dit son dernier mot ! »*

J'en veux pour preuve le combat exemplaire contre la loi sur la retraite pour les morts. Nombre de luttes menées au travers de blocages des services de gestion des déchets, des plateformes logistiques, du dépôt de carburant, des opérations de filtrages et de diffusion de tracts.

En somme, des moments de luttes intenses dans la grève et la solidarité, bref ça débordait de sororité et de fraternité.

C'est pourquoi, à la radicalité des mots, nous préférons la constance des comportements dans les blocages reconductibles et dans l'établissement du rapport de force.

Ces luttes ont également permis d'agréger nombre de travailleuses et travailleurs, de collectivement redonner l'envie de reconquérir ce qui nous a été volé. Ces batailles restent gravées dans nos têtes et dans nos tripes et nous devons continuer à tracer notre sillon pour notre classe.

Cela signifie que nous ne tournons pas la page et exigeons l'abrogation de cette loi scélérate sur les retraites.

Je vous remercie.

Xavier BOUINIER
Pour Amitiés d'Armor

”

“

SDAS 67

Je vous adresse le salut fraternel des camarades de l'Action Sociale du Bas-Rhin.

Le SDAS 67 a pour mandat de voter les rapports d'activité et de trésorerie.

Quelques remerciements.

Une pensée pour une camarade, militante qui nous a quitté à l'âge de 63 ans, sans avoir atteint la retraite. Elle était des nôtres à la Pommeraie et à Dunkerque. Elle aurait dû être des nôtres aujourd'hui. Merci Marie-Lou.

Je tiens à remercier mon syndicat et sa secrétaire Catherine JAEGLE qui m'ont mandaté pour intervenir à cette tribune. J'en profite aussi pour remercier les camarades de la SFR pour la richesse de nos échanges.

Évoquons pour commencer un combat victorieux.

Dans un contexte d'inflation galopante et de stagnation, voire de baisse, des salaires dans notre secteur, la question des 183 € pour tous a marqué la période.

À l'UDAF 67 en particulier. À l'injustice des 183 € « pas-pour-tous » voulue par les employeurs, le gouvernement et la CFDT, s'est ajoutée celle d'un défaut de financement.

Sourde aux réclamations des camarades, FO a appelé à la grève. Grève payante ! La direction a été désavouée et les salariés ont obtenu gain de cause. Preuve une fois encore qu'aucune grève n'est vaine.

Pourtant.

Les employeurs du secteur n'hésitent pas à malmener les militants. Tous les coups sont permis. Intimidations, culpabilisation, diffamation, violences par des procédures de mise à pied à titre conservatoire notamment.

Les politiques d'austérité font le lit de la violence dans les rapports sociaux et nous nous devons de travailler syndicalement à les transformer en colère, et cette colère en revendications !

Les attaques contre les travailleurs, contre leurs droits, contre leur salaire, pleuvent. Et cette guerre des classes s'intensifie ces dernières années.

C'est à un vol organisé de nos salaires auquel nous assistons.

Attaque totale contre la Sécurité Sociale !

En particulier sur nos retraites. Six mois de mobilisation : bataille perdue… nous prenons deux ans fermes ! Faute d'avoir su, pu, déclencher une grève générale.

Car c'est là l'essentiel. Le vol de nos salaires. Les retraites, l'assurance chômage, la formation professionnelle : c'est nos salaires !

De quel droit un gouvernement et des parlementaires décideraient-ils de gérer ce qui ne leur appartient pas ? Notre salaire, c'est notre salaire ! C'est donc notre droit de le gérer directement.

Il est temps de le rappeler. Et d'organiser le rapport de forces pour le reconquérir !

S'organiser au sein d'une fédération libre et indépendante et dans une confédération qui doit le rester.

S'organiser en dehors de toute influence extérieure au mouvement syndical.

Un syndicat, pas un parti. Pascal l'a rappelé dans son rapport moral.

Émile POUGET, plume de la charte d'Amiens, le disait fort justement en son temps. La différence entre un parti politique et un syndicat peut se résumer ainsi : Un parti politique est un groupement d'opinions, un syndicat est un groupement d'intérêts.

Et mes camarades, bien que nous nous trouvions en bord de mer, l'ambiance n'est pas, semble-t-il, à l'amour à la plage… Pour répondre à certaines interventions, une petite mise au point s'impose manifestement concernant l'indépendance syndicale.

On ne peut se réclamer de la charte d'Amiens pour justifier un rapprochement avec des collectifs ou des partis politiques. Il s'agit-là ni plus ni moins que d'un détournement, une imposture ! La confusion et l'ambivalence de certains discours à cette tribune ne servent pas l'indépendance, elle la corrompt.

Pour conclure.

Ce congrès est l'occasion de renforcer notre liberté et notre indépendance, conditions nécessaires aux combats victorieux.

Sachons collectivement nous préserver de toute emprise politique !

Je vous remercie.

Michel POULET
SDAS 67

”

SDAS 34

Mes Camarades je vous apporte le salut fraternel du SDAS FO34 de l'Hérault.

NON, à FO nous ne baisseront pas les bras !

Nous avons été mobilisés pour les retraites !
Nous avons été mobilisés pour les 183 € pour Tous !
Nous avons été mobilisés pour d'autres raisons bien sûr !
Dans l'Aide à Domicile, sur l'inclusion scolaire, sur le pouvoir d'achat, pour les conditions de travail…

Nous n'avons pas gagné tous nos combats mais nous continuons à nous battre. Par exemple nous avons fait reculer les employeurs et la CFDT sur leur projet de Convention Collective Unique Etendue !

Le Gouvernement et nos employeurs jouent avec les citoyens et avec les salariés. Maître des médias et des moyens de communication dans les entreprises, gouvernement et employeurs nous leurrent, nous bernent !

Finalement, ils nous prennent pour des cons !

Pour l'Avenant 43 dans l'Aide à domicile, on nous a pris pour des cons !
Pour les applaudissements et les 183 €, on nous a pris pour des cons !
Pour les retraites, on nous a vraiment pris pour des cons aussi !

Je pourrais prendre d'autres exemples où l'on nous prend pour des cons !

Mes Camarades, vous savez ce qui nous fait du bien ?

NON, ce n'est pas d'être pris pour des cons !

Mais, c'est d'être accueillis à la Fédération par la sympathie d'Odile.

Ce qui nous fait du bien ?
C'est de savoir compter sur notre Fédération,
C'est d'avoir une bonne réponse juridique par Jacqueline ou David,
C'est de pouvoir compter sur la trésorerie fédérale.

Merci à toute l'équipe de la Fédération et particulièrement à Pascal, vrai chef d'orchestre !

Il sait composer avec les différentes tendances qui vivent et qui font vivre notre Fédération.

Continuons à nous former avec la même qualité d'accueil et de formation que nous avons aujourd'hui à Noirmoutier. Cela fait maintenant 10 ans que la formation vie et évolue sur cette île magique !

Le SDAS FO 34 soutient tous les Camarades,

En lutte pour les améliorations des conditions financières (les 183€ pour tous, augmentation des salaires).

En lutte pour la reconnaissance des salariés de l'Aide à domicile dans le respect de l'avenant 43.

En lutte pour l'amélioration des conditions de travail de tous les ouvriers pour qu'ils arrivent à l'âge de la retraite en bonne santé.

Unissons nos forces et nos énergies !!! COMBATTONS ! CONVAINQUONS !

Le SDAS FO34 votera favorablement pour le rapport moral et d'activités ainsi que pour le rapport financier.

Vive les Camarades qui se battent pour les salariés et les futurs salariés : nos enfants !

Je vous remercie.

Clément MOLLE
SDAS 34

SDAS 19

Bonsoir à toutes et tous,

C'est la 1ère fois que je participe à un congrès FO donc c'est la 1ère fois que je viens à ce pupitre. Je vous remercie d'avance de votre écoute et je vais essayer de ne pas être trop long. Par contre vous pouvez revenir vers moi pour me poser des questions par rapport au sujet que je vais aborder.

Tout simplement, je vais aborder la question des 183 €. Dans le département de la Corrèze, que je représente, on a un statut un petit peu particulier et ce sera bien mieux que plein de mails pour vous en informer. J'en ai tenu informé Pascal et il m'a demandé de faire cette intervention. Je l'en remercie puisque du coup, je vous le dirai de vive voix.

En fait, nous, l'ensemble des acteurs sociaux en Corrèze, tous confondus, tous les statuts, je ne cite pas un emploi ou un statut quel qu'il soit, tout le monde perçoit les 183 €.

Alors, ne venez pas m'attaquer sur le sujet politique de la Corrèze. Pensez qu'il y a eu 2 Présidents. Je ne sais pas qui s'occupe de quoi, en tout cas c'est certainement, je me permets de le dire, c'est enregistré peut-être, qu'il y a des membres de la DGSI, on s'en fout. Moi, dans tous les cas, je sais que depuis que je suis à FO et que j'ai eu des réunions avec le Président du Conseil Départemental et d'autres syndicats, on ne va pas les citer pour ne pas faire de pub, eh bien tout simplement, on nous a expliqué que comme on était un gros secteur d'activité d'un point de vue de la population active en Corrèze, parce que l'on n'est pas nombreux et que l'on avait pas mal d'établissements sociaux, dont 12 établissements qui portent le nom de la fondation Jacques Chirac, eh bien en

fait, le Conseil Départemental a décidé de prendre les choses en main puisque l'état ne le faisait pas, que les 183 € seraient versés à tout le monde. Ça ne s'est pas passé comme ça ! – claquement de doigts - Ça a été un peu long. Ce qui est sûr, c'est qu'en novembre 2022, de manière rétroactive à janvier 2022, Ségur 1, Ségur 2, 1ère liste, 2ème liste, tous les travailleurs sociaux ont perçu les 183 €. Si vous m'applaudissez, vous applaudissez le Président du Conseil Départemental de la Corrèze qui soutient Macron… donc n'applaudissez pas ! Ça a toujours été compliqué en Corrèze. N'hésitez pas à venir me poser des questions.

Bon, en tout cas, ce qui est sûr, c'est que ça a été compliqué sur la mise en place. Il y avait beaucoup de discordes, il y a eu quand même des débats. Tous les syndicats ont été invités à venir discuter au Conseil Départemental. Mais, c'est acté depuis 1 an.

Donc, tout simplement c'est une avance de trésorerie du Conseil Départemental qui a pris sur lui, je ne sais pas s'il a emprunté ou pas. En tout cas, c'est uniquement de la politique, de la gestion au niveau du Conseil Départemental. Les chefs d'établissements eux - pour en avoir rencontré quelques-uns - ont mis en avant, qu'à partir du moment où on leur versait l'argent, ils verseraient les 183 €. Il n'y a pas de problème.

Si vous connaissez des gens qui travaillent en Corrèze, seules quelques personnes de la fondation Jacques CHIRAC - qui sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des jeunes qui dépendent d'autres départements et notamment par rapport aux relations entre l'ARS et le versement du prix de journée, - ne perçoivent pas les 183 € en entier parce qu'ils ne les perçoivent pas dans les autres départements. Je connais 2 personnes qui perçoivent 9 à 11 € de moins parce que c'est au prorata. Le Directeur Général a fait le choix de partager l'ensemble de l'argent qu'il avait perçu du Conseil Départemental et de le répartir entre tous les salariés sans tenir compte des bénéficiaires qui dépendaient d'un autre département.

Imaginez comme c'est compliqué la suite, puisque ça ne s'est pas fait en même temps. Je ne sais pas si vous avez compris un petit peu ce que je vous ai expliqué. Si vous appelez quelqu'un et qu'il travaille à la fondation Jacques CHIRAC, il va vous dire que le gars que tu as croisé, si c'est le gars qui a les cheveux longs de FO, il a menti ! Donc non, je n'ai pas menti. J'ai compris, j'ai expliqué plein de fois mais je n'ai pas de chiffres, je n'ai pas de feuille d'ailleurs. Je suis un peu contre la dématérialisation et aussi contre imprimer tous les mails. Le mieux c'est de savoir de quoi l'on parle et le faire avec ses mots.

Comme j'ai pris beaucoup de temps, je voudrais passer un petit mot personnel. Je suis engagé dans d'autres associations et pour la liberté d'expression de toutes et tous - ça ne me regarde pas mais - ça serait bien qu'il y ait un petit chronomètre de 2 ou 3 minutes pour que chacun ait un message à passer. Et pour tous ceux qui ont des discours préparés, il faudrait juste s'entraîner un peu avant pour que ça passe. Par contre, à travers tous les discours que j'ai entendu, que ce soit avec des intonations assez virulentes ou pas, dans tous les cas, merci. Tous les sujets, vraiment merci pour tous les thèmes traités dans les différents courriers que vous avez lus. Parce que du coup, moi, je n'ai rien préparé et c'est facile de parler de ça. Mais merci beaucoup parce que du coup, c'est hyper intéressant. Je ne peux pas aborder tous les sujets comme vous l'avez fait avec autant de détails donc bravo à tous ceux qui l'ont fait. Bravo à ceux qui ne l'ont pas fait mais qui aurait voulu le faire. Ce n'est pas une blague. Bravo à ceux qui auraient voulu le faire plus longtemps mais qui ont dit *« je ne peux pas parce que je vais monopoliser le micro »*. Donc moi, j'arrête. Revenez vers moi si vous voulez reparler des 183 € en Corrèze. Juste ça !

Et j'ai un petit clin d'œil personnel à faire parce que je suis assez sensible, je l'ai dit tout à l'heure à table, une des 1ères paroles que j'ai eues avec mon directeur d'établissement, dans lequel je suis salarié depuis plus de 16 ans, il voulait faire des économies – tient je le glisse – le Président du Conseil Départemental – ça c'est important en plus - a demandé au Directeur d'établissement, d'ici 5 ans, de prévoir, de pouvoir être autonome pour verser les 183 € aux salariés – c'est évidement en essayant d'avoir du personnel qui coûte moins cher, donc on remplace quelqu'un de diplômé par quelqu'un qui n'est pas diplômé. On essaye de faire des plans de formation qui sont pour tout le monde en même temps, avec souvent des copains ou des copines certes ils sont formateurs, pas moi. En tout cas, cela fait partie des politiques que moi je ne comprends pas mais que l'on arrive à deviner. Le but du jeu est d'arriver à faire ces économies pour pouvoir rendre les 183 € pérennes. Mais pour nous du coup, c'est dans 3 ans car nous les percevons depuis 2 ans. On pourra en reparler, j'espère que je serai encore là pour en reparler.

Le petit mot très personnel, c'est que l'on reçoit tous le magazine. Le n° 350 dans lequel le rapport d'activité était très intéressant. Je crois que je l'ai lu en entier, j'ai dû sauter 10 ou 12 lignes c'est tout. Des fois, je me dis c'est compliqué – je n'ai pas tout compris – ça veut dire que je vais voter pour un truc que je ne comprends pas, je le dis honnêtement. Je comprends beaucoup de choses mais il y a de petits trucs quand même, des fois ça mériterait des questions mais on n'a pas le temps. Par contre, on l'a tous reçu chez soi, et je suis un peu « dég » pour parler familièrement, de m'apercevoir qu'en fait à l'entrée, il y a à peu près 200 à 250 kilos de papier avec des magazines pour ceux qui n'en ont pas eu. Alors, c'est bien de penser aux autres mais ceux qui le veulent, il faut qu'ils aillent le demander et s'il n'y en a pas, il faut qu'ils s'inscrivent pour l'avoir la prochaine fois. Ça ne sert à rien d'en faire plus, en fait. Le meilleur moyen de faire des économies, c'est d'éviter le gaspillage.

Je vous remercie.

Frédéric BROUSSELOUP
SDAS 19

”

“

SDAS 82

Bonsoir à tous, camarades, je vous apporte le salut fraternel du SDAS FO 82, Tarn et Garonne, Montauban.

Le SDAS FO 82 annonce qu'il votera POUR le rapport moral et d'activité et POUR le rapport financier. C'est toujours avec plaisir que je prends la parole, pour ce congrès syndical et c'est tout naturellement que je vais donc vous parler … de valse.

Il y a quelques années déjà, un certain Jacques Brel chantait la valse à mille temps. On a mis le temps, nous aussi, mais on a pris la mesure. Et si dans un premier temps, nous avons averti qui de droit, si dans un deuxième temps nous avons interpellé les services compétents, si dans un troisième temps nous avons pu enclencher une action, c'est seulement dix ans après que nous pouvons entrer dans la danse.

Dix ans c'est long !!!! Alors pourquoi tant de temps ??

Comme vous le savez pour danser une belle valse il faut être deux. Avoir un partenaire de confiance avec lequel on peut se lancer dans une folle farandole. Ce partenaire, nous n'avons pas su, ou pas pu, le trouver.

Et pourtant….

Plus de dix ans de travail, de débats, d'échanges, d'actions, n'ont pas permis de défendre la parole du salarié. Et c'est bien là le nœud du problème.

Depuis des années, nos responsables font les beaux parleurs et nous rabâchent que chacun doit s'attacher à être bientraitant ou du moins bienveillant. On nous parle de dialogue social, de QVT, qui doit permettre à chacun de pouvoir s'exprimer sur ses conditions de travail, avec la capacité de parler des problématiques rencontrées dans nos missions.

Mais comment s'exprimer librement quand les réunions QVT sont animées par cette même direction qui maltraite ses employés ? Comment échanger lors des réunions de dialogue social qui se cristallisent dès que celles-ci remettent en cause les valeurs humaines déployées par notre employeur, qui laisse certains chefs d'établissements appliquer des méthodes managériales dangereuses et contre-productives.

Alors oui, 10 ans c'est long, mais nous n'avons rien lâché, et aujourd'hui, cela nous permet d'ouvrir le bal et de lancer la valse … la valse des directeurs.

Depuis 2021, et à ce jour, 4 directions d'établissement nous ont quitté, non sans mal, certaines même avec les honneurs, ceux de la Fondation, bien sûr…pas les nôtres.

La valse à 10 temps, a commencé par une directrice de MAS, qui copinait un peu trop avec un petit groupe de salariées, et qui se montrait un peu trop virulente avec certaines salariées. Ces salariées, hors groupe, se sont vu sanctionner de façon très arbitraire et ont dû partir de cet établissement pour raison de santé. Et il fallut un défaut de gestion financière, venu alourdir ce fonctionnement toxique, pour que l'employeur, non sans un petit chèque, organise son départ.

En 2022, nous avons continué à alerter notre employeur de faits de maltraitance dans certains établissements du Tarn et Garonne, concernant le management. Mais la direction générale ne semblait pas prête à entendre de tels faits. Alors nous avons maintenu notre travail d'information auprès des salariés, en les suivant de près et en nous rendant disponibles. Nous avons été attentifs aux situations vécues et c'est grâce à ce travail, que fin 2022, un directeur d'ESAT a été remercié pour avoir traité ses salariés de médiocres et d'incompétents. Mais ce ne fut pas facile. Ce directeur étant protégé par son directeur de pôle. Depuis le début de l'année 2023, nouveau changement de rythme, tout s'accélère. Les salariés se sont mis à écrire et à adresser leurs lettres directement à la direction générale pour dénoncer les faits subis durant leur temps de travail dans ces établissements.

On passe à la valse à 20 temps.

L'employeur semble perturbé, par tous ces écrits qui viennent discréditer certains directeurs d'établissements, mais aussi remettre en cause sa gestion des situations subies par les salariés. Après avoir de nouveau alerté notre employeur via le CSE, nous avons trouvé un relais et un appui avec les 2 autres syndicats de la Fondation.

Mai 2023, une salariée interpelle FO sur une situation de maltraitance subie avec son directeur. Sur les conseils de FO, elle adresse un écrit directement à la DRH. Et là… la danse s'emballe encore un peu plus, quand nous apprenons que le courrier de cette personne, qui a été mis en copie au référent harcèlement du CSE, n'a pas été remis par notre employeur.

La tension est vive, nous passons à la valse à 100 temps, nous nous marchons sur les pieds.

La direction se justifie d'un courrier perdu parmi les autres, malgré que celui-ci soit adressé directement au référent. Bizarre !!! dissimulation ?? Mensonge ??? La valse doit reprendre, mais dans quelle condition ? Sur quel rythme ?

Nous appuyant sur les écrits des salariés et sur le manque de tact de notre direction générale, l'intersyndicale demande un CSE extraordinaire.

CSE extraordinaire, qui vous vous en doutez s'est montré plutôt houleux, mais qui a permis, après que tous les élus aient pris la parole, de demander une sanction contre ces directions. La direction générale nous a répondu que le CSE n'avait pas vocation à demander des sanctions. Le débat s'est alors un peu plus tendu. La valse s'est encore un peu emballée, et les 3 syndicats ont demandé que chacun prenne ses responsabilités. Qu'il ne pouvait pas y avoir 2 poids 2 mesures !!!

Et là… la valse s'accélère encore, nous passons à la valse à 1000 temps.

L'employeur essaie de rentrer dans la ronde, mais ne fait pas l'effort d'écoute et d'échange nécessaire à un dialogue constructif et contributif. Les élus syndicaux CSE, DS, RS font part de leur amertume et de leur incompréhension à leur employeur, de ne pas traiter ces situations telles qu'elles doivent l'être.

Au CSE suivant, la direction générale revient sur les situations abordées en CSE extraor-

dinaire et nous dit avoir pris les décisions qui s'imposaient pour les directions concernées. Et nous n'en saurons pas plus, la direction générale se targuant d'avoir fait ce qu'il fallait.

Résultat. Le 3ème directeur en partance se voit infliger un départ en retraite, mais seulement au mois de mars 2024, car ce bon monsieur doit faire la passation avec son successeur. Nous sommes un peu dubitatifs quant à cette vision des choses, mais sans sourciller la DG, nous retourne que ce très brave directeur a reconnu sa faute et a avoué s'être un peu emporté !

Ça va être compliqué de revenir dans la danse et d'entamer une ritournelle, si notre compagnon, celui qui doit guider, nous prend pour des débutants, des lapins de 3 semaines.

Et ce n'est pas fini.

Le pas de deux entamé s'arrête brutalement, car il y a chute du partenaire dont nous lâchons la main molasse, cette main qui ne permet pas de garder contact, malgré le bras tendu. En effet, l'annonce du départ du 4ème larron, directrice d'un foyer d'hébergement qui doit quitter ses fonctions au 1er octobre, aurait pu être satisfaisant, si celui-ci ne se faisait pas avec champagne, petits fours et cadeaux !!!!

Comment accepter une explication de la direction générale qui tente de se justifier d'avoir recadré et pris les décisions nécessaires envers ces dirigeants, peu enclin à faire preuve d'écoute et de bienveillance, et qui fait acte de présence pour le départ forcé en retraite de cette directrice, qui pendant de trop longues années à maltraiter, martyriser des dizaines de salariés. Preuve en est. En 2016, le CHSCT de l'époque avait permis à Technologia de mener une enquête pour dénoncer les méthodes managériales de cette direction. Mais couverte par l'ancienne direction générale, cette directrice a pu continuer ses sévices. Le bilan est très lourd. Très lourd de conséquence. A son actif durant son règne, plus de 35 démissions et 7 inaptitudes, sans que cela interpelle les responsables de notre association.

Sanction avec pot de départ ??? Super ! Trop fort ! La direction va-t-elle s'en remettre ??

C'est la fin, malmenée, maladroite, notre partenaire semble manquer de souffle, nous arrêtons donc notre collaboration… Déçus et en colère, les délégués syndicaux des trois syndicats présents à la Fondation décident de faire un tract commun contre l'employeur, pour dénoncer l'inaction de ce dernier pour lutter contre les managers malveillants, le refus de sanctionner de façon égalitaire tous les salariés qui commettent des actes répréhensibles, et de mettre en place des responsables capables d'assurer la santé de leurs salariés. Un directeur est un salarié comme un autre. On peut même justifier de circonstances aggravantes en lien avec l'autorité qu'il exerce et le lien de subordination qu'il a avec ses salariés.

La réaction est immédiate, alors que les 1ers tracts sont distribués aux salariés, en commençant par le siège, nous sommes interpellés par notre employeur, qui n'a pas apprécié la fin de la danse, et se donne un droit de réponse au tract diffamatoire, selon lui, que l'ensemble des syndicats a produit.

Nous restons donc sur le bord de la piste, en attente d'une décision honorable et égalitaire de la part de la Fondation. Mais revenir, se retrouver pour entamer une nouvelle partie de jeux de jambes, risque d'être plus que compliqué vu qu'il a clairement été dit et écrit que le manque de confiance émanant des deux parties va perdurer.

Comme je vous l'ai dit, nous restons sur le bord de la piste, concentrés et attentifs, car d'autres directions sont dans le collimateur, et ont déjà été citées, comme leurs prédécesseurs de managers toxiques. Alors allons-nous entamer une nouvelle danse. Vu l'ambiance et le rythme, ça sera plus Rock N'roll, voire Hard Rock. Mais nous sommes prêts !!!!!

Pour nous, élus FO, le constat est aussi le suivant : l'employeur, avec l'aide des 2 autres syndicats, qui ont choisi de mettre en place un CSE unique, qui fonctionne sur 2 départements, sont responsables de ces dégradations des conditions de travail, car cela a amplifié les problématiques rencontrées par les salariés et mis à mal les relations professionnelles. Nous avons perdu la proximité avec les salariés qui était la base-même de notre travail d'information et de défense dans ce genre de situation de maltraitance. Nous en sommes convaincus, c'est le travail de terrain qui paye. Même si parfois ce n'est pas immédiat, même si le combat est rude, si les échanges sont tendus, c'est grâce à notre présence, notre disponibilité, que nous pouvons faire évoluer les mentalités et ne plus subir ces managements agressifs et toxiques.

Alors afin que notre employeur comprenne bien l'engagement dans lequel nous sommes et que nous ne lâcherons rien, FO ne signera, toujours pas, le nouvel accord de méthode sur la mise en place du CSE, que les 2 autres syndicats ont signé il y a 4 ans et demandé à réviser cette année.

Je vous remercie.

Daniel EYMARD
SDAS 82

”

“

SDAS 57

Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du SDAS 57 de Moselle.

Je me présente, Céline GRUY, je suis infirmière dans un foyer de grands handicapés physiques, mentaux et psychiatriques.

« Tête, mains, cul » : vous connaissez cette expression ?? C'est la consigne que je suis obligée de donner à mon équipe soignante le matin en début de poste !

Tout à l'heure, un Camarade parlait de *« 1 pour 1 »*.

« 7 pour 67 » !!! Voilà … Vous pouvez imaginer les conditions de travail épouvantables …. Mais si ce n'était que cela !!!

Accidents de travail non déclarés à la Sécu par l'employeur, donc non payés ….

Arrêts maladie non payés car pas d'attestations de salaire fournies par l'employeur à la Sécu …

3 mois, 9 mois … sans salaire ! Donc, précarité des employés ! Ce qui entraîne des arrêts non-pris, car les salariés ont peur de se retrouver sans salaire ! Ils viennent travailler avec des lumbagos, des bronchites avec température…

Excuse de l'employeur : *« Ce n'est pas sa faute, c'est la Sécu. »*

De plus, quand un employé reste à la disposition de l'employeur pendant sa pause, la pause doit être payée, c'est la loi ! Pas au foyer Bernard DELFORGE.

On est une petite structure de 85 employés, on est seul. Non, plus maintenant. Enfin, plus depuis avril de cette année, car depuis le 24 avril, on est FO !

Avant, on était à un autre syndicat, on est maintenant un CSE devenu 100 % FO !

Les camarades du SDAS 57 et du Conseil Syndical nous guident, nous portent, nous apprennent à devenir des syndicalistes FO, car tous ensemble on est plus fort !

On a pu venir avec ma collègue au XIXème congrès pour enrichir notre mission FO.

Merci de nous avoir si bien accueillies.

Je vous remercie.

Céline GRUY
SDAS 57

”

“

RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Bon, camarades, je vous sens en forme ! Il me semble qu'on a déjà fini beaucoup plus tard ! Je vais aller sur les éléments de réponse et je me félicite que Céline soit intervenue et que les camarades tout nouveaux, récents, soient venus et intervenus au congrès.

Je voudrais préciser d'entrée une chose : la dernière personne qui m'a habillé pour l'hiver, c'est ma fille qui m'a offert cette veste pour mon anniversaire. Voilà je voulais rappeler ça.

Je voulais rappeler aussi que le bilan de la Fédération ce n'est pas le bilan de Pascal Corbex. Je veux juste le dire. Un rapport d'activité repose sur l'ensemble des camarades du bureau et il compte 135 pages. Je n'en utilise que 37. La partie sur la question économie est habituelle. Le premier rapport que j'ai fait, c'est en 2009. Je suis parti des rapports précédents. Je me suis appuyé dessus, du cadre de ce que faisaient les précédents secrétaires généraux voilà. Pas plus de 37 pages sur 135, ce n'est pas grand-chose. Dans mon rapport, je ne refais pas le rapport des camarades qui ont fait le bilan de leurs mandats. C'est habituel ! Donc dans mon rapport, par exemple, je ne réécris pas le rapport sur la section fédérale des retraités. Il a déjà été écrit. Dans le mien, j'ai eu juste besoin de rappeler que comme on s'y était engagé au dernier congrès, nous avons abouti à un règlement intérieur et par ailleurs, notre camarade responsable de la section fédérale est invité en permanence à nos réunions de Conseil Fédéral.

Et je vais essayer maintenant de répondre aux questions posées.

Pourquoi il y a des bulletins fédéraux à l'entrée ?

Frédéric, ce n'est pas parce qu'on aime gâcher le papier. On a décidé d'apporter les bulletins fédéraux qui nous reviennent parce que les adresses que nous avons, camarades, ne sont pas bonnes. Le Bulletin fédéral, c'est le dernier document papier que nous faisons. Nous avons arrêté d'envoyer les comptes-rendus de mandats de négociation, ils sont sur le site, et l'ensemble des communiqués vous les recevez par mail. Voilà, c'est un choix qu'on a fait à un moment donné pour des raisons économiques, pas simplement pour des raisons écologiques. Nous restons attachés à ce que le Bulletin fédéral soit un document qui arrive à l'ensemble des militants. Dans cette Fédération, avant, ce sont les syndicats qui recevaient les comptes-rendus de mandats pour le congrès. Puis les secrétaires étaient en charge de faire la discussion autour de ce document. Nous l'envoyons à tous les militants parce que tous les militants doivent avoir cette information pour participer au débat et savoir ce que nous faisons. Après il peut y avoir des remarques, des critiques sur ce que nous n'aurions pas fait comme certains le souhaitent ou le pensent, ce n'est pas un souci.

Concernant l'appel du 23 septembre, puisque la Confédération n'a pas appelé, pour quelle raison la Fédération aurait-elle appelé ? Vous avez pu prendre vous-mêmes la décision d'appeler ou pas. Ce rassemblement était un peu plus que ce que nos camarades ont expliqué. Les mots d'ordre de cette journée étaient loin de n'être que syndical. Je sais qu'il y a des syndicats, des camarades qui avec leurs UD ont appelé.

Au Comité Confédéral National, c'est un des sujets qu'on a eu en discussion. Le Comité Confédéral National, c'est la réunion de tous les secrétaires généraux des Fédérations et des Union Départementales de Force Ouvrière, ainsi que la Commission Exécutive élue lors du dernier congrès confédéral et de tous les secrétaires confédéraux. Lors du CCN, il y a des camarades qui ont indiqué qu'ils avaient appelé, ils ont expliqué pourquoi. Des camarades ont dit qu'ils avaient décidé de ne pas appeler contre la police mais contre la violence d'État. On a encore cette liberté à la Confédération. Nous, on a choisi de pas appeler. C'est l'ensemble des camarades du Bureau Fédéral qui a décidé, pas Pascal Corbex, tout seul dans son coin. L'ensemble des décisions et des documents que vous avez dans vos mains, les déclarations que vous lisez, sont des documents sur lesquels on échange, qui sont écrits par les uns ou les autres, qui circulent entre nous. Les camarades les modifient, on se met d'accord et à partir de là vous avez des communiqués.

Il ne me semblait pas, dans la dernière période, que sur la question de la Palestine, la Fédération n'avait rien écrit. Je suis revenu dessus à l'ouverture du congrès. La Confédération avait communiqué. **Nous nous appuyons sur ces éléments-là, ceux de la Confédération, parce que ce sont des sujets qui vont au-delà de la Fédération,** des sujets interprofessionnels et qui, dès lors, relèvent de la Confédération pas simplement de la Fédération.

Ce sont des décisions collectives que nous prenons comme lorsque nous écrivons que, concernant la mobilisation sur les retraites, la question est posée d'appeler à la **grève générale**. Quand on pose une question, ça ne veut pas dire qu'on appelle à la grève générale. Je suis intervenu au premier Comité Confédéral National dans ce sens. J'ai posé la question de savoir s'il ne serait pas temps de lancer cet appel à la grève générale, après 6 mois de mobilisations sur la retraite et d'appeler les autres confédérations à en faire de même. Toutes mes interventions, dans les différentes instances où je suis, sont écrites, publiées et vous savez donc sur quel mandat j'interviens.

Je tiens à rappeler ceci, nous n'avons jamais dit qu'il fallait appeler. Savoir si on pouvait gagner ensuite, sur cette réforme des retraites, impossible à savoir. Si les salariés avaient suivi on aurait peut-être gagné et les salariés auraient pu ne pas suivre et le résultat dans ces deux cas de figure n'aurait pas été le même. Quand vous lancez un mot d'ordre de grève dans les établissements, je le sais d'autant que dans mon association, où je suis toujours salarié, quand on appelle à un mot d'ordre à une grève à des AG, parfois on est un peu déçu. Quand on appelle comme syndicat de Paris à un rassemblement sur les retraites, nous ne sommes pas les 150 adhérents du syndicat, on le sait, c'est plus compliqué que ça aujourd'hui. Ça l'est d'autant plus que nous sommes dans une situation que l'on n'a jamais connue en termes d'inflation. C'est très compliqué. Pour les salariés, chaque centime compte.

Sur les retraites, on n'a jamais vu ça. Les premières mobilisations sur les retraites que j'ai faites c'est en 1989. Je n'ai jamais connu une mobilisation comme celle-là, des manifestations comme celle-là, à ce niveau-là. Mais je n'ai pas eu le sentiment, entre autres dans mon association, que les salariés du secteur du médico-social étaient les plus mobilisés. Il y a certainement des endroits où ils étaient plus mobilisés qu'à d'autres. C'est comme ça. On fait aussi avec cette réalité, ce que les salariés donnent, offrent et finalement comment ils répondent à nos propositions, entre autres de mobilisation.

Autre sujet, la Convention Collective Unique Étendue. Cela fait des mois que dans nos discussions dans les instances en bureau ou au conseil on se pose à chaque fois la question de qu'est-ce qu'on pourrait faire sur la CCUE ? Chercher les autres Fédérations du secteur Social ? Pour l'instant on n'a pas la réponse. Vous n'allez pas mobiliser les salariés sur une convention collective unique qui n'existe pas. C'est compliqué. On a réfléchi à tout ça. On ne cherche pas à pas préparer la mobilisation, on ne cherche pas à pas être dans l'action, mais on cherche d'une certaine façon à apporter des éléments qui soient mobilisateurs. Aujourd'hui il n'y a pas de réalité de la convention collective unique. Le cadre de cette négociation a un effet. Il bloque la négociation dans les autres champs conventionnels. Pourquoi la CCUE ? C'est parce qu'il faut aujourd'hui ne rien négocier sur les salaires. Il faut continuer à appauvrir les salariés. Il faut empêcher, pour des prétextes ou d'autres, et celui-là en est un, de négocier dans les champs conventionnels.

Après, sur l'unité syndicale sur ces questions. Eh bien écoutez on ne va pas mobiliser avec ceux qui sont pour la convention collective unique de haut niveau, c'est compliqué. On verra. Peut-être qu'on mobilisera demain. Nous avons réussi à avoir des appels en commun, mais on est dans l'incapacité aujourd'hui de mobiliser, pas parce qu'on ne le veut pas, mais parce que les autres ne veulent pas et sont pour la convention collective unique étendue. Franck de la Santé Privée FO, le sait bien. On a participé aux réunions d'ouverture de Laforcade. Nous sommes la seule organisation à être intervenue ensemble pour déclarer notre opposition au projet. Nous étions depuis juillet 2020 sur la revendication des 183 € pour tous, à la sortie du Ségur. On peut penser ce qu'on veut du Ségur mais en tout cas c'était un bon point d'appui. Nous avons fait des mobilisations avant décembre 2020. Nous l'avons rappelé dans nos documents et je l'ai rappelé dans mon rapport. Nous avons obtenu l'ouverture de la négociation Laforcade, mais les conditions ont tout de suite été posées par Laforcade, lui-même, au nom du gouvernement. Il a dit *« Ça fait 25 ans que l'on veut une convention collective unique, si vous voulez les 183€, ça sera ça »*. Ils sont venus dealer à un moment donné pour proposer plus d'argent mais pas les 183€ net pour tous. Nous avons réussi à mobiliser en 2021 avec la CGT et SUD qui étaient prêts à mobiliser au niveau national et puis qui nous ont lâché au dernier moment. Les camarades dans cette salle qui sont venus à Paris le savent. Ils devaient venir avec la CGT et SUD et ni la CGT ni SUD ne sont venues.

Nous ne sommes pas immobiles camarades.

Les camarades nous connaissent, me connaissent, quand vous avez besoin de nous, on vient, quand vous faites appel à nous, on vient, quand vous avez besoin d'une formation, on vient, quand vous avez besoin qu'on soit sur un piquet de grève, une mobilisation, on vient, on répond. Mais on ne peut pas répondre à des demandes qui ne sont pas faites, camarades.

Je dis à tous les camarades, à tous les SDAS, si vous avez besoin d'un point d'appui, que la Fédération soit présente, on vient, y a aucun souci. Je fais des piquets de grève, j'en ai fait, j'en ferai demain, je viens avec vous, on tient des réunions, aucun problème.

Pour revenir sur la CCUE, on gagne du temps mais, et cela est paradoxal, on gagne du temps mais de l'autre côté, on ne négocie plus rien.

La dernière signature qu'on a faite sur les conventions collectives concernées par la convention collective unique, sur les salaires, c'est la CCNT66. Nous avons signé seuls. Les autres syndicats ont refusé de signer parce qu'ils veulent la CCUE. Ils ont refusé de signer les 2,8 % d'augmentation de salaire, qui étaient ceux obtenus dans la fonction publique, sous prétexte qu'il fallait négocier dans le cadre de la CCUE. Nous avons décidé de signer après discussion en bureau, parce qu'on pensait qu'il était important de ne pas laisser les employeurs seuls dire qu'ils nous avaient donné les 2.8 %. C'est une stratégie et cela nous a permis de communiquer et de ne pas laisser les employeurs le faire seuls.

Après, et moi je sais pas faire camarades, **d'un côté on nous explique qu'il faudrait appeler au niveau national et de l'autre**

côté, on nous explique qu'il faudrait mobiliser au local. A un moment donné, la question qui se pose est la suivante : est-on dans une situation où seule Fédération on doit appeler ? Par ailleurs, sur la CCUE, c'est une discussion qu'on a en permanence avec Franck de la Santé Privée. Sur ce sujet nous ne pouvons pas appeler seuls et nous ne ferons pas le choix de partir, nous Fédération, toute seule. C'est une discussion que nous avons avec l'Union nationale (de la santé Privée) donc je nous vois mal décider, nous Fédération, aujourd'hui, sans avoir discuter avec Franck, et on en a discuté un peu tout à l'heure, d'appeler à une mobilisation sur cette question-là. **Par ailleurs, qu'est-ce qui serait mobilisateur ?** Ce qui est mobilisateur aujourd'hui et les mouvements qu'on voit, c'est sur les conditions de travail et les salaires, c'est ça que l'on voit.

Si vous avez remarqué, dans le dernier bulletin, on a ressorti le document sur **l'arnaque salariale.** Nous l'avons ressorti parce qu'on avait le sentiment, parce qu'il date de juillet 2023, nous avions le sentiment qu'il n'avait pas été lu. Nous l'avons publié en papier pour que chaque camarade l'ait, qu'il ait un outil, qu'il puisse l'afficher, et s'en servir pour en discuter avec les salariés afin de comprendre ce qui bloque. Qu'ils comprennent ce que nous faisons et pourquoi cela n'avance pas. Dans une négociation, pour avancer, il faut être deux. Quand vous négociez dans vos établissements, dans vos structures, si l'employeur ne veut rien négocier vous ne négociez pas, à la fin vous n'avez pas d'accord. Ce n'est pas parce que vous ne négociez pas, où que vous ne voulez pas, mais si les employeurs ne veulent pas, vous n'avez pas d'accord.

On discutait tout à l'heure avec Franck, parce que lui a eu la chance d'être invité à la conférence sociale. Le gouvernement veut taxer les secteurs, les Branches qui ne négocieraient pas des salaires au-dessus du SMIC. Si vous taxez les entreprises, donc les associations de notre secteur qui ne négocient pas des conventions au-dessus du SMIC, cela veut dire que vous baissez les budgets. Vous baissez les budgets puisque que vous leur impactez une taxe qui vient impacter le budget de l'établissement qui est un budget public. Donc, vous renforcez les conditions-mêmes de la dégradation des conditions de travail dans les boîtes. Quand on défiscalise, quand on désocialise, ce n'est pas pour faire gagner plus d'argent aux salariés, mais, finalement, on baisse les budgets publics et les financements publics qui vont dans les établissements. C'est une mécanique pourrie comme les primes défiscalisées, comme désocialiser avec toutes les conséquences sur le financement de la Sécurité Sociale. Vous en savez quelque chose et j'ai écrit assez longuement sur ce sujet dans mon rapport donc je ne vais pas revenir plus loin là-dessus.

Sur l'avenant 43, on a écrit un document, en 2020, qui expliquait les raisons de notre choix de le signer. Nous avons pesé le pour et le contre dans les instances. Et nous n'avons pas signé l'avenant qui a prolongé l'accord un an de plus. Nous avons mené la bataille jusqu'en décembre 2020 puis tout fait pour obtenir ensuite sa juste application. Nous avons communiqué et nous saurons le faire demain.

Je suis bien d'accord, et nous le sommes tous, **la question de l'échelon 3 reste posée** car il donne la main à l'employeur sur la décision de l'accorder. En 2020, sur la question salariale contenue dans les classifications, on était sur des niveaux d'augmentation jamais connus, donc nous avons décidé de signer. 15 % d'augmentation c'est une moyenne. Oui les employeurs ont ciblé les augmentations pour le moins grand nombre de salariés mais il n'empêche qu'il y a des salariés, des bas salaires, qui se sont retrouvés pour la première fois avec des salaires au-dessus du SMIC et une revalorisation de la valeur du point qu'ils voyaient.

Nous ne sommes pas responsables de l'inflation, et nous ne sommes pas responsables du fait que le gouvernement a décidé, fin 2020, de retarder d'un an son application par manque de budget. Et dans ces conditions, les employeurs en sont à renégocier les minimum salariaux et ils ont mis le berzingue sur toute la mise en place de l'avenant et son application.

il faut que nous en rediscutions avec les salariés parce que je ne suis pas sûr que tous les salariés de l'aide à domicile comprennent, puisque beaucoup ont gagné, qu'ils ont été bien reclassés, quel sens aurait le retrait de notre signature. Ceux pour qui ce n'était pas le cas sont venus nous voir. J'en connais une, elle s'appelle Isabelle, j'en connais une autre, qui s'appelle Geneviève. Pour Isabelle, depuis nous avons bien négocié et avancé. Dans le Nord ils ont bien négocié.

Le paritarisme est dans un état, lamentable, mais c'est logique. C'est logique, puisque si vous voulez augmenter le budget de l'armée, de la police, les dividendes des actionnaires, nos secteurs de financements publics sont forcément une cible d'économie, comme le secteur public.

Préparer la mobilisation avec les salariés et prendre l'initiative, nous verrons à quel moment et sur la question de la CCUE, ce sera forcément avec l'Union Nationale. Il faut qu'on soit d'accord. Il faut qu'on ait la même appréciation du moment de la situation et savoir sur quoi on mobilise.

Depuis notre opposition, nous avons fait une lettre de réponse aux employeurs parce que là, ce n'était pas possible. C'était aussi pour rappeler qu'on les avait fait céder un peu mais il n'empêche que le cadre général de leurs propositions reste pourri et la perte des salaires sur la carrière, est inacceptable. Quand nous réussissons l'unité tant mieux et si ce n'est pas le cas, et bien c'est la vie.

Pour être en position de force, les camarades l'ont abordé, il faut développer, syndiquer. Nous vous aidons, nous vous aiderons. Nous vous donnons les outils, nous venons, nous nous déplaçons, nous tentons de vous apporter des réponses, pour collectivement faire grandir notre poids collectif dans la représentativité. Je vous rappelle que c'est une loi que nous avons dénoncée, qui est toujours dénoncée par la Confédération et que nous sommes une des rares fédérations à avoir été en justice sur la représentativité en 2009. Nous avons perdu et la raison pour laquelle nous avons perdu, c'est que le tribunal nous a expliqué que, comme on était représentatif, on était représentatif. Ils ont trouvé cet argument juridique pour nous dire, vous êtes représentatifs, donc de quoi vous plaignez vous.

Conséquence de cette loi, des ordonnances Macron et de la loi travail, la baisse des moyens syndicaux, la baisse des représentants du personnel, la renégociation dans le cadre du CSE avec la fin des Délégués du Personnels, mais des représentants de proximité, moins de temps syndical, des choses qui pèsent aujourd'hui, qui pèsent dans les établissements et au niveau des moyens fédéraux.

Nous subissons cette pression, mais nous essayons de faire le travail syndical, et je tiens à féliciter tous les camarades d'avoir poursuivi le travail syndical dans la période, dont celle du confinement. Depuis la mobilisation sur la retraite, il semble plus facile de syndiquer en ce moment. Et puis, il est plus facile de syndiquer avant les élections. Le syndicat ça sert à aider la classe à s'organiser sur des revendications immédiates. Des fois les revendications immédiates ce n'est pas l'idéal, c'est bizarre, ce sont des primes et elles ne sont pas l'idéal de ce que nous avons imaginé. Mais, continuons de porter encore l'idéal de ce que nous voulons et trouvons avec les salariés un terrain d'entente sur ce que nous portons avec eux.

Les salariés cherchent des solutions concrètes, précises, rapides pas toujours l'idéal de ce que nous avons imaginé mais portons l'idéal. Par ailleurs, cela a été rappelé tout à l'heure, oui les 183 € avec l'inflation, c'est gnognote maintenant.

Sur la question de l'inclusion. Moi je ne prends pas une déclaration du Président de la République dans une conférence comme un élément de sa mise en application. Parce que si nous prenions au mot chaque fois Macron sur tout ce qu'il nous a raconté, nous n'en finirions pas. Par ailleurs, tout ce qu'il nous a raconté possiblement positif sur l'inclusion personne ne l'a jamais vu ! Et quand il raconte dans une conférence qu'il va falloir avancer sur cette question, c'est un projet qu'on connaît, qu'on a déjà dénoncé. Par ailleurs, pour faire ce travail de lien qui est important entre nous, la Fédération s'est appuyée sur les premiers camarades qui sont venus nous voir pour nous demander un appui. Alors on peut considérer que le temps qu'on prend, le moment où l'on réagit, le timing n'est pas celui qui devrait être, mais enfin nous ne pouvons faire sur cette question, qu'à partir de vos demandes. Et nous y répondons.

Sur la question de l'indépendance syndicale, je fais pas de leçon, j'essaie de la vivre. Je vais pas expliquer aux camarades ce que c'est l'indépendance syndicale. Nous avons des points de vue qui peuvent être différents, ce n'est pas le souci, mais nous sommes membres d'une Confédération, qui n'a pas appelé le 23 septembre, par exemple. Les instances fédérales discutent, décident et si besoin la majorité décide. Nous ne sommes pas toujours tous d'accord mais nous prenons toujours une décision. Je le redis, les instances de la Fédération vivent bien. Tous les camarades peuvent en témoigner. Et les documents que vous avez, les éléments sur lesquels vous pouvez vous appuyez, en témoignent.

Le travail sur l'arnaque salariale. Nous y avons travaillé collectivement. Ce qui nous a aidé pour le rendre lisible, c'est toutes les discussions que l'on a eu, entre autres avec Françoise, sur les documents sur les 183 €. La discussion entre nous, ça nous apporte, cela nous permet de savoir si nous sommes à côté de la plaque, ce qui peut arriver. Il faut trouver des formes, je suis assez d'accord avec ce qui a été dit, qui soit de faire des documents lisibles. C'est une discussion permanente sur nos communiqués pour faire que tous les salariés, si possible, puissent lire le document et que l'on formule des documents qui aident. Des outils pour pouvoir vous les offrir, comme on l'a fait avec le document sur la formation professionnelle ou avec le document sur les 183 €. C'est ce que nous essayons en permanence de faire.

Après, je dirai à Françoise, je ne sais pas ce que l'on a loupé **sur la question des Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP).** Nous avions convenu ensemble que, premièrement nous discutions de cette affaire, qui est importante, avec les éléments que vous avez décrits de l'accélération d'un processus. Je le dis, nous sommes démunis quand nous n'avons pas d'éléments concrets sur quoi nous appuyer. Quand on nous dit, là on ferme une boîte, là il y a un manque de personnel, je comprends, nous comprenons. N'hésitez pas à nous faire venir par ailleurs. Je le dis aux camarades du 42. Nous venons, chaque fois qu'on nous le demande et ce n'est pas juste pour être présent, le poids de la présence fédérale peut aider, mais c'est aussi parce que nous apprenons dans ces moments-là. Cela nous donne des éléments de compréhension. Quand je vais sur un piquet de grève dans l'aide à domicile, je discute avec des salariés de l'aide à domicile. Quand je fais des AG avec elles, j'apprends. Quand je fais des AG avec vous, j'apprends. On apprend tous. C'est cet échange-là qui est important. Cela nous permet d'aider à traduire concrètement les revendications, de comment vous aider grâce à la compréhension du moment où l'on est. Par exemple, nous nous sommes posés plusieurs fois la question dans l'aide à domicile. Est-ce que, à un moment donné, on ne va pas décider d'une mobilisation que l'on déciderait, au regard de la situation particulière. Pour l'instant on ne l'a pas fait, mais pourquoi pas. Toute idée est bonne à prendre mais la dernière mobilisation nationale que nous avons faite pour les 183 € net et en défense des conventions collectives, c'est à la sortie du congrès confédéral. On n'était que nous !

Alain, quand je cite dans mon rapport un document, ce n'est pas moi. Quand je cite un fait, je dirais des éléments, comment dire, d'un point de vue d'un organisme - vous pouvez me dire que ce n'est pas le bon que j'ai choisi – mais en tout cas, à l'époque où j'ai écrit mon rapport, les documents que j'avais sous la main, sur lesquels j'ai travaillé, disaient cela. Ce n'est pas moi, ce n'est pas la position de la Fédération. C'est juste une citation de faits de nos particularités, qui ont pu évoluer depuis. Forcément, elles sont datées. La situation a évolué beaucoup entre début juin et puis maintenant. On le voit bien.

Pour finir, Françoise, nous verrons comment on reprend les choses. Vous savez on peut toujours, je ne sais pas si c'est « réparer » mais en tout cas essayer d'avancer. Sur les CAMSP, nous avons discuté ensemble de la question de l'interpellation du défenseur des droits, et sur savoir comment on pouvait faire les choses. La question que l'on s'était posée - et tu le sais Françoise - c'est que pour l'interpeller, soit au niveau départemental ou au niveau national, la question qui s'est posée était : avons nous les éléments suffisants, concrets, qui permettent d'aboutir ? Nous avions décidé que l'on mettait dans le bulletin les éléments de ce qui se passait, comme un élément de communication. Mais c'est vrai que les autres syndicats départementaux n'ont pas réagi. Il n'y a aucune raison que l'on ne puisse pas reprendre ça ensemble.

Concernant l'inclusion, les éléments concrets et les conséquences, on commence à les voir dans le 45 et le 41. Les camarades nous l'expliquaient tout à l'heure, ça date de 2019. Les éléments concrets qui nous remontent en ce moment nous servent de point d'appui. Pour lancer quelque chose, c'est indispensable. Donc, voyons ce que l'on peut faire sur ce terrain-là. On verra ce que l'on va faire avec la fédération de l'enseignement. On n'est pas opposé

sur ces questions-là. On a même fait des choses ensemble, comme l'a rappelé notre dernier communiqué. Et trouvons les moyens de tirer des fils. Pas simplement de se mobiliser pour se mobiliser mais a un moment donné pour concrètement gagner.

Mais, dans tout le processus écrasant en cours, la situation et la place de l'organisation syndicale s'amenuise. Les camarades ont eu besoin de le rappeler et que la répression est un moyen supplémentaire de pression. Nous avons soutenu dernièrement le Secrétaire Général de la CGT du Nord et sa secrétaire administrative, mis en garde à vue. On sait que les éléments de la répression sont là aujourd'hui, pour demain nous canaliser, nous, mouvement syndical. Nous le savons !

D'une certaine façon, appeler avec les autres c'est bien, ça pèse autrement, nous l'avons vu sur les retraites, mais cela ne doit pas nous empêcher de prendre des décisions à notre niveau. **Faites-nous des remontées. Décidons, discutons, échangeons, appelez.**

Je finirais sur la question des moyens de la Fédération.

Les moyens fédéraux c'est simple, c'est ce que vous nous reversez au titre de l'adhésion. Plus on a d'adhérents, plus on a de moyens. Par ailleurs, dans ces moyens que vous nous reversez, on en reverse à la Confédération. Et Jacques vous présentera demain les comptes. Vous verrez les comptes sur la période et des éléments concernant les moyens de la Fédération. Dans ces éléments nous avons des moyens qui sont liés au paritarisme auquel nous sommes attachés. Ces moyens paritaires nous donnent des moyens financiers et humains. A la Fédération, on négocie et on essaye de les améliorer comme vous essayez de négocier dans vos établissements, avec votre délégué syndical pour avoir plus de temps, plus de mises à disposition, et ainsi améliorer le droit syndical. On sait que ce temps syndical sert à mobiliser et développer.

Sur les moyens, sur les chèques syndicaux - sur la partie aide à domicile - il y a une répartition des chèques syndicaux qui est aujourd'hui à la fois en direction de nos négociateurs nationaux qui viennent à Paris et aussi pour un camarade mis à disposition de la Fédération qui a par ailleurs du temps syndical à côté, qui est David. Le reste est donné, je dirais le mieux possible quand il est demandé, avec les limites, je dirais, de la représentativité. Nos moyens sont proportionnels à notre résultat. Et nous essayons, vous le verrez demain, d'équilibrer les finances de la Fédération, nos dépenses.

Quand je suis arrivé à la Fédération on ne payait que le salaire d'Odile, notre secrétaire administrative. Aujourd'hui nous avons plus de 4 ETP. Nous sommes en soucis avec la mise à disposition de Corinne et son financement. Son employeur nous réclame aujourd'hui l'argent puisque le Conseil Départemental ne financerait plus. Il en est de même pour moi. Nous faisons tout pour maintenir notre équilibre financier. Avec les chèques syndicaux de l'Aide à Domicile, d'une certaine façon, on essaye de faire avec ce que l'on a et de redistribuer du mieux possible, cela nécessite de faire attention aux uns et aux autres, de faire attention à donner plus de moyens dans des départements, au regard de camarades de l'Aide à Domicile ayant des responsabilités départementales.

Ce sont des équilibres que nous essayons de trouver pour pouvoir mener l'activité nationale et puis pour que vous ayez du temps et des moyens au niveau local. Sinon, les moyens financiers que vous pouvez avoir dans vos syndicats peuvent vous aider. Je vous donne juste un exemple. Nous, au syndicat de Paris, lors du dernier congrès confédéral, comme nous n'avions plus de chèques syndicaux, pour les camarades de l'aide à domicile présentes au congrès, nous avons reversé la part de salaire correspondant aux 4 jours de congrès. Nous avons ces moyens là, tout le monde ne les a pas, mais nous les avons construits.

Je redis aussi, si vous avez besoin, demandez. Tout le monde le sait ici, franchement. Après, vous ne pouvez pas tout nous demander. Pour le congrès ne nous demandez pas que l'on vous rembourse les 100 € par jour que vous payez pour chaque membre de votre délégation. Par contre, sur le reste, oui !

Et donc sur les questions de grève, nous n'avons pas de caisse de grève. Nous n'avons pas été sollicités. Les modalités ce sont celles de la Confédération qui vous ont été transmises. A partir de là, nous n'avons pas été sollicités. En tout cas, à un moment donné, je dirais d'une certaine façon n'hésitez pas. Posez des questions. Quand vous n'êtes pas contents, dites-le. Cela ne nous gêne pas, moi ça ne me gêne pas. Construisons ensemble, avec tout ce que nous sommes, la Fédération Nationale de l'Action Sociale et progressons.

Dans la période de sortie du COVID pour la Fédération, sur l'ensemble des chiffres nationaux, **le nombre d'adhérents** est en légère baisse. Dans cette période, il y a des syndicats qui ont progressé mais des syndicats qui ont perdu des adhérents. Ne pas avoir trop perdu nationalement de syndiqués dans la période qui s'est déroulée après le COVID, période où nous savons que les instances syndicales n'ont pas toujours pu bien fonctionner et qu'il a été difficile de syndiquer des salariés confinés, c'est bien. D'une certaine façon, c'est un peu une victoire. Vous savez que les marges de syndicalisation dans le secteur sont énormes. 1 Million de salariés. Si l'on prend nos 10 champs fédéraux, c'est 2 Millions, donc on a de la marge, on a de la place.

Je finirais **en remerciant le camarade des Missions Locales** qui est intervenu. C'est important sur des champs fédéraux qui semblent un peu à part, que les camarades interviennent, parlent du secteur et du travail qui peut être fait dans d'autres champs fédéraux. Nos champs fédéraux ne se limitent pas à la 66. Oui le nombre de salariés syndiqués à Fédération de la 66 est important, mais ce n'est pas ça qui fera le développement. Ce qui participera du développement, c'est l'ensemble du développement sur l'ensemble de nos champs fédéraux.

Si je n'ai pas répondu à tout, les camarades viendront me voir et on discutera. Je vous remercie de m'avoir écouté mes camarades. Merci à vous.

Pascal CORBEX
Secrétaire Général

”

Mettre toutes les chances de son côté pour lutter contre la récidive du cancer

Le programme «Branchez-vous santé» vous propose le parcours INM, un dispositif d'accompagnement après un cancer, basé sur les interventions non médicamenteuses.

Plus d'informations sur
www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/prevention

GIE AG2R – GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de société d'assurances – Membre d'AG2R LA MONDIALE – 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris – 801 947 052 RCS Paris.
Crédit photo : iStock by Getty Image – Getty Image – 032020-88860

branchez-vous santé

AG2R LA MONDIALE

Les contributions

“

Le gouvernement étudie une réforme du diplôme de psychologue où le temps d'étude passerait de Bac+5 à Bac+8.

Premièrement cette modification va instaurer **une profession à 2 vitesses** avec des étudiants qui ne pourront pas accéder à la formation en 8 ans (multiplication des mesures sélectives).

Deuxièmement, face à la pénurie de médecin et notamment de psychiatres, cet allongement des études **vise à faire occuper des postes de psychiatres par des psychologues.**

Troisièmement, les psychologues, à l'opposé de leur éthique professionnelle, se verraient **contraints de passer** de cadres fonctionnels à **cadres hiérarchiques**.

Comment le congrès de la FNAS FO pourrait-il ne pas être contre cette modification ?

Christian JOURDAIN
SDAS 92 (intervention écrite)

”

“

Quel beau rassemblement que ce 19ème Congrès de la FNAS FO à Port Leucate !

Merci à tous les congressistes issus des différents SDAS d'être venus partager les valeurs de nos syndicats locaux.

Merci pour ces belles résolutions qui porteront notre engagement syndical pendant quatre ans.

Merci à nos camarades de l'Occitanie pour la qualité de leur accueil ; à Nathalie, Lionel, Michel, Renaud et à tous les autres, sans qui rien n'aurait pu être possible …

Merci aux camarades qui organiseront notre prochain congrès.

Un congrès, ce n'est pas un événement figé, comme un élément du passé. Il en reste toujours quelque chose…

Je tiens à rendre hommage à Monsieur Éric STROBBE, cheville ouvrière du congrès de Dunkerque.

Notre camarade Éric avait tissé tellement de liens dans le dunkerquois qu'on avait fini par le croire de là-haut. Cet enfant du quartier de Lille Petit Maroc avait migré depuis quelques années déjà vers la côte et portait les valeurs de Force Ouvrière dans l'association qui avait la chance et le bonheur de l'employer. Beaucoup de ses

collègues l'accompagnèrent pendant de nombreuses années tant il portait la liberté syndicale, la liberté d'agir et de ne pas subir le joug de nos employeurs. Il sut construire un combat syndical digne contre la logique du « pousser à bout » patronal et immoral.

Il allait au bout de ses convictions sans se soucier d'un environnement néfaste. Son intégrité était sa qualité première, les autres étant la camaraderie, bien d'autres et l'humour.

Il était aussi un « puits de sciences » tant il connaissait l'environnement du monde du travail. Il savait attirer et captiver notre attention lors de nos nombreux Conseil Syndicaux par ses interventions « pointues » et imagées parfois. Il ne se prenait pas au sérieux mais faisait le taf comme on dit…

J'ai aussi souvenir de déplacements dans sa belle et nouvelle auto dont je moquais la couleur. Je ne m'étalerais pas ici, pour son goût pour le couvre-chef décalé qu'il portait avec classe. Quand on se déplaçait aux Assemblées Générales de l'Aisne, on n'avait pas besoin du son de l'autoradio ; on partageait, on refaisait le monde du travail et l'autre monde, celui du vivant comme on dit.

Éric est parti sous d'autres cieux, mais son souffle, sa respiration étaient des notre lors de ce dernier congrès comme ils le seront lors du prochain congrès et bien d'autres à venir…

Merci Éric et merci au SDAS 59 d'être ce que nous sommes, des militants au service des salariés, des camarades, d'être des potes, des amis au service d'une cause commune.

Amitiés syndicales mes camarades, et vive la vie.

Mohamed Haddadi
SDAS 59

”

“

QUELQUES MOTS PARTAGÉS

Ce fut un beau Congrès, j'en ai fait quelques uns mais là, pour le 19ème… franchement waouh !!!… C'est le regard d'un vieux briscard que je vous propose, il est donc sujet à caution bien sûr, mais bon vous saurez bien vous en sortir…

A) UNE HISTOIRE DE COULEUR

Le rouge et noir… là aussi c'est l'histoire, une de « sigles, logos et autres acronymes… »

En reprenant nos propres logos fédéraux, nous avons aussi suivi les « tendances » …

Ce qui reste nécessaire c'est que l'on parle de nous… Notre visibilité, c'est par l'action et l'aboutissement des revendications qu'elle se construit et malgré les 75 ans de notre Confédération et les 51 ans de notre fédération… tout reste à faire, tout reste à conquérir, en rouge, en noir, en arc-en-ciel, l'essentiel c'est de ne pas être invisible.

B) UNE HISTOIRE DE RQTH

Je me suis retrouvé sur le parking de notre lieu d'accueil pendant la soirée fraternelle quand une camarade m'a sollicité pour dégager son véhicule de l'emplacement handicapé, coincée qu'elle était par un autre véhicule… Ce que j'ai fait avec plaisir en manœuvrant au plus serré. C'était la deuxième fois qu'elle s'était retrouvée en situation difficile, ce qui avait alors nécessité un rappel du trésorier fédéral sur le respect des emplacements réservés… Lors de la lecture de la résolution professionnelle, j' ai été surpris de l'absence de revendication spécifique hormis l'unique phrase suivante : *« La prise en compte dans les conditions de travail des besoins spécifiques des salariés ayant une RQTH »*… Sur les 18 pages, une seule référence aux salariés ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé… Ce n'est qu'une remarque, ça nous donne une idée du chemin à parcourir…

C) UNE HISTOIRE DE BANDAS

Pendant la soirée fraternelle, c'est la Bandas traditionnelle du Sud qui enflamme le Congrès avec le chant *« Au Nord c'était les Corons »* repris à tue-tête et sur un rythme endiablé… N'y voyez pas une compétition avec les Carnavaleux de Dunkerque qui ont, en leur temps, fait bouger les congressistes… Alors oui, ce fut fraternel…

Michel Cappelletti

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

GROUPE APICIL

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume – CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR,4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP – Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 – 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0015 - communication publicitaire à caractère non contractuel

Votre organisation syndicale ( ) nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Commission de Contrôles et des Conflits

“ RAPPORT

Chers Camarades,

Le rapport de la Commission de Contrôle et des Conflits sur les trois exercices clôturés depuis le 18ème Congrès de Dunkerque sera, pour ma part, le dernier que je présente à nos instances.

Notre Commission, composée de Brigitte DEFAUT, Fabrice LAHOUCINE et Michel CAPPELLETTI, s'est réunie conformément à nos statuts à 17 reprises pour remplir sa mission. En 2020 : 4 fois, en 2021 : 5 fois, en 2022 : 4 fois, en 2023 : 4 fois. La Commission a rendu compte aux Conseillers Fédéraux des résultats de ses vérifications et de ses investigations comme cela a été prévu par nos statuts.

Notre mission consiste à vérifier que la Fédération établit les comptes annuels conformément au règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la Réglementation Comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales. Pour répondre à ses obligations la Fédération a poursuivi ses relations avec le cabinet d'expertise comptable (SYNSÉA) d'une part et pour la certification des comptes d'un commissaire aux comptes (AUDICEOS) d'autre part.

Au cours de ces différents contrôles, les Trésoriers se sont rendus entièrement disponibles, avec tous les éléments comptables utiles, ainsi que nous le souhaitions. Tous les documents dont nous avions besoin, concernant la trésorerie et le fonctionnement de la fédération, nous ont été aussi présentés et commentés.

À l'occasion de ces rapports, la Commission a tenu à signaler les efforts qui ont été réalisés par les collecteurs et les militants notamment, au regard de la crise sanitaire qui, en matière de perturbation de tous ordres, n'a en rien facilité les choses.

C'est le moment pour nous de remercier les Trésoriers départementaux qui ont respecté les consignes de versements d'acomptes et réglé rapidement le solde du matériel, ce qui est essentiel pour le fonctionnement et la promotion de la FNAS en toute indépendance. Nous encourageons tous les autres à s'engager dans cette voie.

Nous avons constaté sur la période 2020, 2021, 2022 une relative baisse dans la vente de notre matériel syndical comparée à notre rapport au 18ème Congrès, sur la base d'une moyenne placée chaque année de 4 472 cartes soit -5,55 % et de 43 436 timbres soit -4,63 %

Chacun doit être persuadé que le développement de la FNAS FO passe absolument par l'augmentation du nombre de ses adhérents, dans toutes les activités professionnelles de l'action sociale ainsi que l'activité au sein de la Confédération Force Ouvrière. La Commission tient à faire savoir au congrès que la santé financière de notre Fédération est satisfaisante.

Nous constatons que sur un volume de 2 584 000€ de produits et de charges pour les trois dernières années, la répartition a été la suivante :

A) Produits :

Cotisations nettes de reversements	**19,10%**
Subventions reçues	**42,80%**
Autres produits d'exploitation (produits activités annexes, reprises, transfert de charges)	**5,20%**
Produits financiers	**0,06%**
Produits exceptionnels	**1,77%**
Résultat déficitaire	**1,08%**

B) Charges :

Achats	**8,48%**
Charges externes	**18,88%**
Autres services extérieurs	**52,20%**
Impôts, taxes, salaires et charges	**13,43%**
Dotations amortissements et provisions	**0,83%**
Autres charges	**5,22%**
Charges exceptionnelles	**0,95%**
IS	**0,01%**

Soit un total de : 2 584 k€

Notre analyse des comptes sur la période 2020, 2021 et 2022, rejoint les observations de la trésorerie fédérale, du cabinet comptable et du commissaire aux comptes. Une gestion sérieuse, soucieuse du fait que les premiers bénéficiaires doivent en être les syndicats et les militants qui la composent.

La Trésorerie fédérale est confrontée à la dématérialisation de l'ensemble des pièces comptables. Pour ce faire, elle s'est d'ores et déjà rapprochée d'un opérateur, afin de mettre en place la gestion des notes de frais. En outre, une procédure d'intégration des pièces scannées est actuellement opérationnelle, c'est-à-dire intégrée dans les procédures comptables, mais à ce stade elle reste chronophage pour le secrétariat administratif et la trésorerie fédérale.

Nous tenons à dire combien nous apprécions que l'équipe fédérale ait constamment privilégié le principe que : l'intérêt collectif de la Fédération et son indépendance sont plus importants que les intérêts individuels de ceux qui la composent.

Nous espérons que cette ligne de conduite sera observée encore longtemps, car tel est l'esprit syndical qui doit nous animer. À nous de veiller à rester fidèles aux pratiques qui ont fait la force de notre Fédération.

A ce jour et après avoir effectué les vérifications nécessaires, nous pouvons donc affirmer que la Fédération est sainement gérée par les Trésoriers Jacques MOSCOVITCH et Nathalie DE OLIVIERA-CALLANQUIN.

C'est pourquoi nous proposons au 19ème congrès de la FNAS FORCE OUVRIERE, d'adopter le rapport présenté par le Trésorier Fédéral, Jacques MOSCOVITCH et de lui donner quitus pour sa gestion de la trésorerie de la Fédération durant le mandat qui vient de s'écouler.

Au moment de conclure, la Commission tient à signaler au congrès, qu'à aucun moment pendant l'inter-congrès, elle n'a été saisie pour statuer sur un quelconque conflit ou différend interne, ayant pu éclater, entre nos syndicats, la Fédération ou un adhérent. Bien entendu, de cela, nous sommes satisfaits.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention et vous souhaite de passer un excellent congrès.

Et que vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.

Michel CAPPELLETTI
SDAS 82

VOTES

Rapport de Trésorerie	Rapport Moral	Modification statutaire
80 votants pour 342 voix	80 votants pour 342 voix	72 votants pour 336 voix
338 Pour	258 Pour	232 Pour
4 Contre	79 Contre	94 Contre
	5 Abstentions	10 Abstentions

Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous. **KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

KLESIA
Assureur d'intérêt général

Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

- **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
- **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
- **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
- **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
- **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com

malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

MH-12552_1911

Les invités du Congrès

“

Chers Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Nationale des syndicats de la Santé Privée.

Je tenais à vous remercier pour votre invitation afin d'assister à vos travaux.

Dans un premier temps je souhaiterais avoir une pensée pour nos camarades de la santé qui actuellement se démènent à Gaza pour poursuivre leur mission sous un déluge de bombes.

Je m'associe pleinement aux différents communiqués de notre organisation pour demander un cessez-le-feu immédiat.

Dans l'ensemble de nos instances, nous devons réaffirmer notre solidarité envers les victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent.

Nous devons exiger l'application du droit humanitaire international et l'arrêt des frappes qui depuis plusieurs semaines ont ciblé une majorité de civils, plus d'une vingtaine d'établissements de santé et un grand nombre d'ambulances.

En tant que soignant et particulièrement en tant qu'ancien ambulancier du SAMU, il m'est insupportable de voir ciblés des travailleurs de la santé, dont un grand nombre ont déjà perdu la vie en essayant de sauver celle des autres.

A l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée, nous avons en charge toutes les conventions collectives de la santé privée lucratives (FHP[1], SYNERPA[2] et thermalisme).

Toutes les conventions de la santé privée libérale (Cabinets médicaux, cabinets dentaires, prothésistes dentaires et cabinets vétérinaires).

ET la convention collective du 31 octobre 1951 (FEHAP).

Dans la CCN 51, nous prenons en charge les salariés du sanitaire, des EHPAD et du soin à domicile.

En accord avec la FNAS, celle-ci syndique les salariés du social et médico-social hors EHPAD.

À mon sens il est important de respecter ces champs conventionnels dans un esprit d'efficacité afin de développer notre organisation.

Avec nos camarades de la FNAS, nous intervenons en commun dans la commission paritaire de la CCN 51, dans la commission paritaire de la Branche sanitaire et médico-sociale à but non lucratif (BASS), et dans l'OPCO SANTÉ.

Depuis plusieurs mois, nous combattons ensemble la mise en place d'une Convention Collective Unique du secteur qui serait érigée sur les ruines de toutes les Conventions Collectives Nationales.

Nous venons de remporter une première victoire en bloquant l'avenant à l'accord CPPNI[3] BASSMS mis à signature par AXESS, alors même que nous sommes confrontés depuis de nombreux mois à un blocage total de toutes négociations dans les conventions collectives existantes.

Avec l'opposition de FO, SUD et de la CGT, ce texte est réputé non écrit. Nous repartons à zéro. Maintenant, tous les scénarios sont possibles. Avec vous, nous continuerons à contrer les prochaines tentatives. Mais mes camarades, le combat sera difficile.

Nous sommes la seule organisation syndicale opposée à la CCUE. Nos 15 % de représentativité dans la BASS ne nous permettent pas de peser autant que nous le souhaiterions.

Le jour où nous jouerons à armes égales avec la CGT et la CFDT, la donne sera différente. En étant deuxièmes, juste derrière la CGT, nous avons réussi dans la santé publique, il n'y a pas raison de ne pas réussir dans le privé.

Bien qu'opposés à la loi sur la représentativité de 2008, celle-ci s'applique. Et nous devons le prendre en compte.

Dans la Santé privée, nous sommes représentatifs dans toutes les conventions collectives que nous négocions.

Pour continuer à être présents dans ces conventions, nous avons l'obligation de nous y développer.

Pour l'Union Nationale de la Santé Privée, le développement est une priorité et cela paye.

Nous sommes premiers dans un grand nombre de CSE où nous sommes en mesure de présenter des listes.

Nous sommes généralement bons là où nous sommes implantés, malheureusement, nous ne sommes implantés que dans à peine un tiers des établissements. D'où l'importance du développement.

J'en suis persuadé, si nous continuons à syndiquer et à développer des syndicats dans de nouvelles structures, nous ne pouvons qu'améliorer notre place.

Actuellement dans de nombreuses associations ou fondations de la CCN51, la mise en place des CSE a permis aux employeurs de fusionner plusieurs Comités d'Entreprise dans un seul CSE regroupant de la santé et de l'action sociale.

Dans ces cas-là, il est important de travailler ensemble. C'est ce que nous avons dans plusieurs fondations et cela a été payant, nous devons continuer dans ce sens.

Aujourd'hui, nos Camarades expriment l'urgence à augmenter les salaires, à défendre les services publics, la protection sociale, les retraites.

[1] Fédération de l'Hospitalisation Privée
[2] Syndicat National des Établissements, Résidences et Services d'AIDE À DOMICILE Privés pour Personnes Âgées

[3] Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la Branche Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale (3SMS)

À l'occasion de notre assemblée générale lors de notre congrès fédéral qui s'est déroulé à Dijon le mois dernier, les délégués de la Santé Privée ont décidé d'adopter un texte qui considère que c'est par la mobilisation de tous que l'on obtiendra satisfaction sur l'ensemble des revendications. C'est pourquoi elle lance un appel solennel à organiser partout des assemblées générales, des réunions dans les services pour élaborer les cahiers de revendication et à se mettre en état de préparation de la grève pour gagner. Elle décide de s'adresser à l'ensemble des salariés de la Santé Privée et à toutes leurs organisations syndicales. Organisons-nous ensemble pour obtenir l'augmentation générale, des salaires a minima, à hauteur de l'inflation et de leur indexation sur les prix.

Les revendications sont posées, il nous faut reprendre les discussions partout, réunir les assemblées générales dans les entreprises, les services, les ateliers et à nouveau poser la question de la grève pour gagner !

Face à ce gouvernement, l'heure est à la mobilisation

Camarades, je suis persuadé que nous pouvons nous retrouver dans la préparation de ces mobilisations.

Et pour conclure, je sais que nous allons poursuivre ensemble le travail commun pour renforcer et développer la place de FORCE OUVRIERE dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Franck HOULGATTE

”

“

Chers Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FO. Je vous demande d'excuser le Secrétaire général, Zaïnil NIZARALY, qui a été retenu mais qui aurait aimé être présent parmi vous.

Je le félicite pour son empêchement qui me permet de profiter de votre hospitalité et de votre camaraderie.

Avant de commencer mon propos, je me présente et vous présente la Fédération. Je suis Laurent LE FLOCH, Trésorier Général de la Fédération. Notre Fédération représente les personnels du Ministère de l'Ecologie, des Agents administratifs aux Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, les Officiers de port, … le Transport aérien où nous sommes première organisation.

Dans le Transport aérien, les hôtesses et les stewards de certaines compagnies, low-cost notamment, sont payés en dessous du SMIC.

Dans la Fédération, nous avons également le Transport maritime, fluvial, les ports et docks et les services avec les personnels de la propreté, prévention sécurité, autoroutes et j'en oublie !

Pourquoi la Fédération est-elle présente avec vous ? Parce que nous partageons des dossiers communs. Le premier est certainement l'internationalisme.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de rencontrer, au printemps, dans vos locaux, Christopher MUNG qui représente le syndicat hongkongais, aujourd'hui dissout par les autorités chinoises. C'était une rencontre riche, Christopher a pu nous parler de ses camarades emprisonnés au motif qu'ils contreviennent à la Loi sur la sécurité nationale.

Dans la foulée, en tant que mandaté au comité exécutif de la Fédération internationale des Transports, j'ai pu interpeller le Président d'ITF sur le sort de nos camarades emprisonnés. Aujourd'hui, un point sur la défense du syndicalisme libre est systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Cela peut vous paraître anecdotique, c'est au contraire essentiel car, mes Camarades, partout dans le monde, la liberté pour les salariés de se constituer en syndicat afin de défendre leurs droits est remise en cause.

Même en France, nous subissons des atteintes, en particulier sur le droit de grève. Notre Fédération, avec la Confédération, a esté en justice sur la réquisition des agents autoroutiers.

Ce qui nous rassemble également, c'est la fusion des Branches. Nous travaillons avec vous pour la Branche Famille Rurale, avec la FEC pour la Branche animation et la pêche de loisirs pour ce qui nous concerne. Nous veillons à deux choses : défendre les intérêts des salariés et à ce que nos Fédérations d'industrie restent compétentes dans leur champ conventionnel. C'est le respect du fédéralisme !

Enfin, la question des salaires est, pour vous, comme pour nous, une priorité, en particulier pour les personnels les plus précaires.

Mes Camarades, si vous me permettez de faire une comparaison sur la négociation salariale.

C'est un peu comme les chutes du Niagara, on commence haut … point trop n'en faut nous dit le patron et quand on est en bas, après les remous, la CFDT signe !

Mais nous, FO, mes Camarades, nous restons dans les remous et portons haut et fort nos revendications !

Mes Camarades, parce que nous sommes ensemble, nous ne lâchons rien ! Mes camarades, continuons comme cela, battons-nous !

Je vous remercie,

Vive la FEETS-FO, vive la FNAS !

Laurent LE FLOCH

”

“

Je vous présente le salut fraternel de la Confédération, avec laquelle votre Fédération est tout à fait en accord.

La liberté et l'indépendance, le fédéralisme, ce que nous défendons, sont les racines, l'ADN de notre organisation, quel qu'en soit le niveau, à la Confédération, dans les fédérations, les unions départementales, les syndicats.

La liberté et l'indépendance, nous sommes les seuls à pouvoir nous en prévaloir, mes camarades. A chaque élection nous n'appelons jamais à voter pour l'un ou contre l'autre. Nous ne sommes pas directeurs de conscience. Chacun, s'il décide d'aller voter, votera ce qu'il veut. Ce n'est pas l'organisation syndicale qui doit lui dire, *« c'est peut-être mieux que tu mettes ce bulletin »* ou tel autre. Contrairement à nos homologues que vous avez cités tout à l'heure, l'un ou l'autre, ou eux appellent à voter pour untel ou contre tel autre, pour qu'au bout du bout, sur les politiques menées par l'exécutif, leurs programmes, ils viennent nous expliquer que, non, ce n'est pas tout à fait leur candidat, que c'était peut-être pour éviter le pire.

Pour éviter le pire, pour les travailleurs, mes camarades, eh bien c'est garder la liberté et l'indépendance qu'est notre organisation, pas autre chose. Si on oubliait cela, on deviendrait comme les autres. On nous mettrait dans une intersyndicale. Alors certains ont écrit, il n'y a pas très longtemps, une NUPES intersyndicale. Cela n'existe pas.

L'intersyndicale ce n'est pas un nouveau syndicat.

L'intersyndicale c'est un outil quand nous avons des revendications. Cela a été le cas sur la réforme des retraites : pas de recul de l'âge de départ, pas d'allongement de la durée de cotisation. C'était les deux seules revendications communes que nous pouvions écrire. Alors c'était un bel outil. Mais ce bel outil, quand nous n'en avons pas besoin, il faut le ranger. Ce que nous allons faire.

Quitter l'intersyndicale.

On va orchestrer notre sortie bien évidemment. Puisqu'aujourd'hui dans l'intersyndicale, il faudrait que l'on fasse un communiqué toutes les semaines, que l'on se rencontre pour parler de tout, mais pas de syndicalisme, pas de revendications.

On parlerait de sociétal.

On ferait autre chose.

Le syndicalisme rassemblé que nous combattons depuis toujours, ce superbe syndicalisme rassemblé qui nous a donné la loi sur la représentativité, mes camarades. La loi sur la représentativité, on continue de la combattre mais elle s'applique.

En août 2008, patronat, gouvernement, les deux autres : CGT, CFDT, nous ont pondu cette loi sur la représentativité. La seule volonté de tous ceux qui avaient signé cet accord et produit cette loi, c'était de tuer les organisations syndicales qui n'étaient ni la CGT, ni la CFDT. Ils n'ont pas réussi mes camarades. Nous sommes toujours là. Vous êtes toujours là et vous le prouvez. Et nous le prouvons dans toutes les entreprises où nous sommes.

Il faudrait bien évidemment que nous arrivions à nous implanter plus. Si on regarde seulement les entreprises où nous sommes, on fait 26,04 %. Avec les bonnes ou mauvaises fortunes que l'on peut rencontrer les uns ou les autres. Quand on remet cela sur la totalité du périmètre, on descend à 16. Et là, en cette période de renouvellement des CSE, 66 %, 57000 élections du 15 septembre au 31 décembre. On s'implante de nouveau et on progresse.

Alors en règle générale, à la Confédération, on renvoie surtout les chiffres quand ils sont bons. Parfois les autres, je les découvre dans la presse. Mais ce n'est pas grave. Ce qu'il faut c'est que nous arrivions à progresser, progresser pour quoi, pas pour être plus beaux ! Il faut être plus forts pour peser plus. Pour peser plus sur nos revendications, pour passer les premiers à la télévision. Parfois on me dit, mais on ne te voit pas aussi souvent que la CGT et la CFDT dans la presse. Mais la presse, elle est formatée. Quand ils ont une interview sur un sujet syndical, parfois quand la presse parle d'un sujet syndical, cela peut être très éloigné du syndicalisme. Ils appellent d'abord la CFDT, ensuite la CGT et après nous. Et quand tout le monde parle en même temps, les temps de parole sont plus longs pour la CFDT, la CGT et nous on vient après. Et les temps de parole sont plus longs que ceux de la CGT. C'est la loi sur la représentativité qu'ils appliquent et qu'ils mettent en place en permanence. Donc, il faut que nous nous développions, mes camarades.

Cette réforme des retraites, certains disent que l'on n'a pas gagné, moi je dis qu'on ne l'a pas perdue mes camarades. Nous ne tournons pas la page sur la réforme des retraites. Mais toutes ces manifestations, toutes ces mobilisations sur la réforme des retraites, elles ont redonné de la visibilité et de la lisibilité aux organisations syndicales.

Inscription en ligne de travailleurs qui veulent adhérer à une organisation, depuis 2014 on a des statistiques en moyenne 1 252 demandes d'inscription par an. Entre janvier et le 30 juin 2023, 27 754, mes camarades. Cela veut dire que notre organisation syndicale, même si nous ne passons pas dans les premiers à la télévision, si certains n'aiment pas les moustaches et les boucles d'oreilles, enfin tout ce qui a pu se raconter. Notre organisation, elle, est reconnue pour une chose, sa liberté et son indépendance et surtout sur nos revendications.

Les revendications que nous portons.

Pour la réforme des retraites, quand je dis, nous ne tournons pas la page, nous sommes les seuls à ne pas tourner la page. Les seuls qui avons été et qui allons devant le Conseil d'État contester les décrets. Le Conseil d'État a du mal à nous répondre, nous donner

une date. Pour la simple et bonne raison que 12 % des décrets manquent pour que la réforme des retraites soit applicable.

Quand on me parle de partir bientôt, ce n'est pas possible aujourd'hui. Il manque 12 % de décrets, il manque la doctrine juridique à la CNAV[1] pour pouvoir répondre sur les dossiers de départ en retraite. Et dans les CARSAT[2], les dossiers s'empilent et on vous dit : *« On vous répondra dans 3 mois »*, et trois mois plus tard, vous recevez un courrier qui dit qu'il faut redéposer un dossier.

La réforme des retraites aujourd'hui, elle n'est pas applicable. Dans les CARSAT, ils ont reçu le dossier réforme des retraites, le 27 juillet, 40 pages recto-verso, 4 heures de visioconférence pour leur expliquer comment mettre en œuvre la loi sur les retraites. Ils ont publié les premiers décrets, les plus simples. Vous avez commencé à 18 ans, vous en avez 63 et demi, vous n'avez jamais changé d'emploi, vous n'avez pas eu d'enfants, vous n'êtes jamais tombés malade, vous ne vous êtes jamais retrouvés au chômage, ce n'est pas la majorité du genre, 18 % de la population. Pour le reste, c'est décret par décret : carrière longue avant 18 ans, après 18 ans, maternité, maladie, chômage, armée pour ceux qui sont de cette jeunesse-là. Soyez bien conscients et ce n'est pas de la spiritualité Christian, soyez bien conscients que la jeunesse est éphémère ! Mais on peut rester jeune très très longtemps ! A partir du moment où on porte l'intérêt collectif et les revendications du moment, chez Force Ouvrière, on reste jeune très longtemps. Regardez.

Sur cette réforme des retraites, aujourd'hui encore, 50 % de ceux qui liquident leur retraite, ne sont plus en emploi, mes camarades. Demain avec le recul de l'âge de départ, ils seront deux ans de plus, soit au RSA[3], longue maladie, invalidité, assurance chômage pour ceux qui seront encore indemnisés. Donc, la réforme des retraites, on va continuer de la combattre, devant le Conseil d'État.

Le projet de loi de finance rectificative de la Sécurité Sociale, c'est le véhicule législatif qu'a voulu prendre la Première ministre. Il doit donner des effets financiers au 31 décembre 2023. S'il n'y a pas d'effet financier, on retournera devant le Conseil Constitutionnel pour demander l'invalidation de la loi. Alors cela ne va pas être simple, surtout que l'on sera tout seul.

Et les effets financiers, ce n'est pas 10 ou 20 millions. C'est les 6 milliards de projet de loi rectificatif de la Sécurité Sociale, mes camarades ! C'est pour cela que ce même exécutif avait décidé de mettre la main sur les réserves de l'AGIRC[4] et de l'ARRCO. Les retraites complémentaires du privé. Il n'y a pas d'argent public là, cotisations salariales et cotisations patronales. Emmanuel Macron dans un excès - non ce n'est pas un excès, dans son mépris total, parce qu'il est passé de l'arrogance au mépris aujourd'hui - a expliqué : les organisations syndicales étaient contre la réforme des retraites, les organisations patronales n'étaient ni pour, ni contre, mais elles n'ont pas soutenu l'exécutif dans cette réforme, donc c'est de l'argent sale, je le récupère. On lui a montré, avec un accord national interprofessionnel que « l'argent sale » il ne peut pas le récupérer. Il n'y a pas d'argent sale sur les cotisations.

Donc aujourd'hui, ils ont besoin de quelques milliards pour leur budget et pour le projet de loi rectificatif de la Sécurité Sociale, mes camarades.

Donc sur la réforme des retraites, on n'a pas perdu, on ne tourne pas la page, et nous devons gagner, nous gagnerons mes camarades.

Alors ils en ont parlé tous les deux, aujourd'hui notre priorité, la priorité de tous les travailleurs c'est l'augmentation des salaires. D'ailleurs, on l'a écrit sur le fronton de la confédération : **augmenter les salaires c'est maintenant !** Alors évidemment, entre les chutes du Niagara et les remous, y a un delta. La conférence sociale, où c'était les premières re-discussion avec l'exécutif, où Franck nous y a accompagné, on a défendu le salaire, du salaire de l'entrée jusqu'au dessert, c'est ce que nous avions écrit.

L'année dernière, le 12 juillet, « loi pouvoir d'achat », c'était le premier communiqué de presse de l'intersyndicale. Il ne manquait aucune organisation. La seule chose que proposait le gouvernement, c'était des rustines : chèque alimentaire, chèque énergie, chèque carburant. Nous l'avions déjà écrit, c'est par l'augmentation des salaires que l'on arrivera à combattre l'inflation, le pouvoir d'achat des travailleurs. Notre Produit Intérieur Brut (PIB), 62 % du PIB, c'est la consommation des ménages, camarades. Quand les ménages consomment moins parce qu'ils gèrent des priorités, notamment quand ils doivent faire le plein de la bagnole pour se rendre au boulot, le PIB baisse. Donc le PIB, c'est encore nous qui le tenons. Et c'est par l'augmentation des salaires, avec la paye qu'on remplit le frigo, qu'on arrive à combattre l'inflation. Alors, les économistes, ceux qui depuis des dizaines d'années nous expliquaient qu'il y aurait une spirale inflationniste si on augmentait les salaires, cela ferait une hausse des prix et cela serait répercuté. On leur expliquait, y compris à la conférence sociale, qu'il fallait revoir leur doctrine. Parce que l'inflation, c'est un poison lent, mais ce n'est pas les augmentations de salaires qui l'ont maintenue ces deux dernières années, mes camarades. Hausse des dividendes versées aux actionnaires, plus de 13,8 % mes camarades.

On n'a pas eu le quart, ni la moitié sur les salaires donc c'est par la hausse des salaires qu'on combat l'inflation, alors la hausse des salaires, c'est maintenant mes camarades, pas autre chose !

Alors je l'ai dit tout à l'heure, l'intersyndicale ce n'est pas une nouvelle organisation syndicale. C'est un outil. Mon homologue, François Hommeril, de la CFE-CGC, m'expliquait il y a deux jours, l'intersyndicale, c'est un beau véhicule quand il y a un combat et des vraies revendications, comme contre la réforme des retraites. Il me disait, le véhicule quand on n'en a plus besoin, il faut le rentrer au garage. C'est ce que l'on va faire. On va entériner notre sortie dès la semaine prochaine.

[1] *Caisse nationale d'assurance vieillesse*
[2] *Caisse d'assurance retraite et de santé au travail*
[3] *Revenu de solidarité active*
[4] *Retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services, dite AGIRC-ARRCO est une retraite qui complète la retraite obligatoire de base*

Vous le vivez tous, dans cette période électorale, chacun, surtout les autres aimeraient nous voir disparaître complètement. Mais nous devons construire pour reprendre la main. Aujourd'hui cela en est l'occasion. Les débats que vous avez eu tout ce congrès, les meetings que nous faisons, c'est comment on arrive à s'organiser pour que dès janvier on arrive à se mobiliser et, sans même être extra lucide, la revendication ce sera l'augmentation des salaires, mes camarades !

Puisqu'en janvier, même si on nous dit que l'inflation va baisser, la baisse des prix, la moyenne de hausse des produits que ce soit produits frais, énergie ou produit de première nécessité, elle reste aujourd'hui à 14,2 %. Alors si on veut arriver à contrer l'inflation, ce sera par l'augmentation des salaires. La demande de la remise en place de l'échelle mobile des salaires.

Bruno Le Maire nous avait déjà répondu, non cela n'est pas possible. La hausse du SMIC, le coup de pouce au SMIC, cela n'est pas possible. En fait, rien n'est possible quand vous discutez avec l'exécutif. Mais nous n'aurons rien si nous ne le prenons pas camarades.

Alors nous devons continuer à nous mobiliser. Rester Force Ouvrière, libre et indépendante. Vive Force Ouvrière mes camarades !

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire Général de la Cgt Force Ouvrière

”

Le Groupe VYV vous propose son mémento social 2023

Pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale, nous mettons à votre disposition le **mémento social 2023**, véritable outil qui regroupe les chiffres clés et les principales données de la protection sociale :

- les prestations versées par le régime général de la Sécurité sociale : indemnités journalières, pension d'invalidité… ;
- les tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins ;
- les montants des remboursements de frais médicaux.

Téléchargez le mémento social 2023

MUTUALITÉ FRANÇAISE
MEMBRE DE LA

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social: 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris. DirCom Groupe VYV - ©GettyImages - 04/23.

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE vyv

MOTION du XIXème congrès de la FNAS FO
ISRAËL/PALESTINE :
POUR LA PAIX MAINTENANT

La bande de Gaza est soumise à des bombardements d'une violence inouïe et un blocus qui prive la population d'eau, de nourriture, de médicaments.

Même les hôpitaux, les ambulances sont soumis à ce déluge de feu.

Le vice-président de Médecins sans frontière a déclaré : « Gaza était une prison à ciel ouvert, c'est devenu un charnier à ciel ouvert, pour la population, les enfants et l'humanité. »

La tradition du syndicalisme, c'est le pacifisme et l'internationalisme. Ce sont toujours les travailleurs, les peuples qui sont victimes des conflits.

Le congrès de la FNAS FO exprime sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs israéliens et palestiniens et de leurs syndicats.

Avec la Confédération, la FNAS FO s'est toujours prononcé contre toutes les formes de racismes, de discriminations, contre l'antisémitisme. La FNAS FO ne participera à aucune opération d'union nationale.

Le congrès soutient ses militants qui manifestent pour l'arrêt immédiat des bombardements et la levée du blocus de Gaza, pour la paix.

Port Leucate, le 10 novembre 2023
Voté à l'unanimité moins 2 abstentions

FO ACTION SOCIALE

MOTION du XIXème congrès de la FNAS FO CONTRE L'ACTE II DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

À l'occasion de son XIXème Congrès à Port Leucate du 7,8,9 et 10 novembre 2023 et à dix jours de la Conférence nationale du 17 novembre 2023 pour le retrait de l'Acte II de l'École Inclusive, la FNAS FO invite les syndicaux départementaux avec les syndicats d'enseignants, de la santé privée et des territoriaux de continuer à se réunir afin de la préparer au mieux et construire le rapport de force sur la base de nos revendications :

- Retrait de l'acte 2 de l'école inclusive
- Dresser le livre noir de l'inclusion scolaire systématique
- Construire la mobilisation en direction des ministères concernés
- Contre la fermeture des établissements spécialisés et des suppressions de postes
- Pour exiger le maintien et la création de toutes les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Pour la création de postes d'enseignants et d'éducateurs spécialisés, d'animateurs éducateurs et de personnel de santé
- Pour un statut et un vrai salaire des AESH et AED
- L'abandon des Pôles Inclusifs Accompagnement Localisés (PIAL)
- L'abrogation de l'article 53 du projet de loi de finance 2024 instaurant le pôle d'appui à la scolarité (PAS) qui veut supprimer les MDPH, lieu de mission indépendante, d'évaluation des besoins et des compétences et les professionnels qui la composent.

Port Leucate, le 10 novembre 2023
Voté à l'unanimité moins 2 abstentions

Le 19ème congrès de la fédération de l'action sociale FNAS FO s'est tenu du 7 au 10 novembre à Port-Leucate, dans l'Aude, avec près de 350 participants. Pour les militants du secteur, les principaux combats concernent les augmentations de salaire, la défense des conventions collectives et de leurs dispositions, la lutte contre l'inclusion à marche forcée des personnes en situation de handicap et l'amélioration des conditions de travail.

C'est dans un centre de vacances à Port-Leucate, au soleil et en bord de mer, que s'est déroulé le 19ème congrès de la FNAS FO. Cette fédération, organisée en syndicats départementaux de l'action sociale (SDAS FO), représente les personnels d'associations à but non lucratif (loi 1901), gestionnaires de services et d'établissements du secteur social et médico-social, soit un champ de près de 2 millions de salariés.

Un congrès est toujours un rendez-vous important qui permet d'évaluer l'activité syndicale du mandat qui s'achève, l'action syndicale présente, et de fixer la feuille de route et les revendications pour le mandat à venir, a rappelé dans son discours d'accueil Marc Adivèze, secrétaire de l'UD FO de l'Aude et éducateur spécialisé de formation. Dans ce département, FO est incontournable. Avec un taux de représentativité de 31,13 %, elle est la première organisation syndicale interprofessionnelle pour le troisième cycle électoral consécutif. Ces très bons résultats ne sont pas le fruit du hasard, mais du travail mené quotidiennement sur le terrain par nos militants et nos syndicats, a souligné le secrétaire général de l'UD.

Dans le secteur de l'action sociale aussi, les militants sont actifs. Le congrès a rassemblé près de 350 participants. C'est un record absolu depuis que la FNAS existe, cela montre que face à la situation du secteur, les camarades se mobilisent, s'est félicité Jacques Moscovitch, trésorier de la fédération. Parmi eux se trouvaient de nouveaux camarades, qui assistaient à leur premier congrès, comme l'a souligné Pascal Corbex, le secrétaire général sortant, qui a été réélu pour un cinquième mandat à la tête de la fédération.

Sur les vingt-six interventions à la tribune, nombreux ont été les délégués qui ont évoqué la problématique des salaires. Denis Fauvel, du Morbihan, a dénoncé nombre de grilles de salaire qui démarrent sous le SMIC et le trop grand nombre de travailleurs rémunérés juste au-dessus du SMIC en début de carrière, malgré le niveau de leurs diplômes. La hausse des salaires est si mince qu'à chaque revalorisation du SMIC, le premier niveau replonge sous les minima sociaux. L'inflation pèse sur notre quotidien a renchéri Sabine Moreau, du Puy-de-Dôme.

LES PREMIERS COEFFICIENTS DES GRILLES SALARIALES RATTRAPÉS PAR LE SMIC

L'augmentation générale des salaires reste notre revendication première, a lancé Antoine Gougeon, des Côtes d'Armor. Dans mon département, tout ce qu'on parvient à négocier, ce sont des primes défiscalisées qui reposent systématiquement sur des exonérations de cotisations patronales. Il est intolérable que les travailleurs autofinancent leurs primes, que le détournement de leur salaire différé participe à la destruction de notre Sécurité Sociale et des financements publics de notre secteur.

Priorité aux salaires, la revendication est mise en avant aussi par le Secrétaire Général de la confédération Frédéric Souillot, invité à ce congrès. Le gouvernement a proposé des rustines avec les chèques énergie ou carburant, alors que l'inflation concernant les produits frais et de première nécessité a atteint cette année 14,2 % (sur un an, Ndlr), a-t-il dénoncé. Dans le même temps, le montant des dividendes versés aux actionnaires a augmenté de 13,8 % en un an. Il faut augmenter les salaires maintenant et remettre en place l'échelle mobile des salaires. Pour l'exécutif rien n'est possible, mais on ne nous donnera rien si on ne va pas le chercher, a-t-il lancé.

Pascal Corbex a aussi rappelé l'augmentation sans précédent du budget de la loi de programmation militaire, avec 413 milliards d'euros pour la période 2024-2030, soit une hausse de 40 % par rapport à la précédente loi. La FNAS exige que ces milliards reviennent à ceux qui en ont vraiment besoin, entre autres à notre secteur social et médico-social à but non lucratif, qui reste toujours en grande difficulté depuis la pandémie et l'état d'urgence sanitaire, en cette période d'inflation record, a-t-il ajouté. Il a aussi dénoncé l'absence de volonté des employeurs de négocier dans le cadre d'austérité imposé par Bercy. Cette pression se décline dans toutes les négociations que vous menez dans vos associations ou fondations, où on ne cesse de vous rappeler qu'il n'y a pas les budgets nécessaires pour accepter vos justes revendications.

Catherine Créac'h, du Finistère, a dénoncé la révision à la baisse d'avantages sociaux dans les accords d'entreprise, ce qui a provoqué des grèves, comme chez Archipel santé ou les Amitiés d'Armor.

Le congrès, qui constate que tous les premiers coefficients des conventions collectives du secteur ont été rattrapés et dépassés à plusieurs reprises par le SMIC au cours de ces quatre dernières années, revendique une augmentation générale et immédiate des salaires à hauteur de 25 % minimum, notamment par une revalorisation des valeurs des points conventionnels. Il s'oppose dans sa résolution à l'étranglement financier des établissements, notamment par la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), dans le cadre d'enveloppes financières contraintes voire bloquées.

GRÈVES PAYANTES POUR LE VERSEMENT DES 183 EUROS DU SÉGUR

La fédération se bat aussi pour l'octroi à tous les salariés du secteur de la revalorisation salariale de 183 euros issue du Ségur de la Santé. Certains en sont encore exclus, dans les Branches de la petite enfance, de l'insertion et de l'aide à domicile. Nous continuerons d'exiger que l'octroi des 183 euros pour tous soit un préalable à

toute entrée en négociation dans toutes les conventions collectives du secteur a ajouté Antoine Gougeon.

En Corrèze, cette revendication a été entendue. Suite à notre intervention, le Conseil départemental a pris les choses en main et fait une avance de trésorerie pour que les 183 euros soient versés à tous les travailleurs sociaux du département, tous statuts confondus. La décision, prise en novembre 2022, a été appliquée de manière rétroactive à janvier 2022, a expliqué Frédéric Brousseloup, chaleureusement applaudi.

Dans le Bas-Rhin, à l'UDAF 67, c'est par une grève victorieuse que les salariés ont obtenu gain de cause. Dans le département de la Loire, plusieurs actions ont été menées depuis deux ans pour que ces 183 euros soient versés à tous les salariés. A la Sauvegarde 42, après une journée de grève et une rencontre avec le président du Conseil départemental, ce versement a été obtenu pour tous les salariés dépendant du financement des collectivités locales. Il nous reste le problème des services liés au ministère de la Justice, et d'autres services sous marché public, a expliqué Emilie Delpic, en appelant à une mobilisation nationale sur ce sujet.

Dans le Finistère, face aux difficultés financières rencontrées par les services d'aide à domicile, le Conseil départemental a repris les déficits des structures et s'est engagé à augmenter le financement de 24 euros à 32 euros de l'heure, en prenant à sa charge le différentiel de 8 euros. La seule ombre au tableau est un petit reste à charge pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et que cette solution n'est pas pérenne, a souligné Catherine Créac'h.

AIDE À DOMICILE : DES SALARIÉS INVISIBLES MAIS INDISPENSABLES

Dans la Branche de l'aide à domicile, où les salaires étaient particulièrement bas, la classification des emplois et le système de rémunération des salariés ont été entièrement révisés au 1er octobre 2021 par l'avenant 43 à la convention collective. Cette réforme, basée sur la reconnaissance des compétences sur le terrain, devait permettre une revalorisation salariale significative pour rattraper en partie la perte du pouvoir d'achat considérable subie par l'ensemble des salariées de la Branche, et une meilleure reconnaissance des contraintes des métiers.

Nathalie Jubin, des Côtes d'Armor, a rappelé que les aides à domicile étaient invisibles mais indispensables et parfois le seul lien social pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Ces professionnels subissent des amplitudes horaires très larges, avec des coupures en journée et des changements de planning incessants. Nous utilisons toujours nos véhicules personnels avec les kilomètres encore très mal remboursés. Tout s'est accentué avec l'inflation galopante, a-t-elle ajouté.

En application de l'avenant 43, l'échelon 3, le plus élevé, correspond à une hausse de salaire de 8 %. Pour l'obtenir, il est demandé aux salariés une parfaite maîtrise des tâches à accomplir au quotidien. Mais l'évaluation, qui porte sur une soixantaine de compétences, est laissée à la libre interprétation des employeurs. Des salariés avec 10, 20, ou 30 ans d'expérience et dont la maîtrise parfaite a été reconnue par la responsable de secteur n'obtiendront pas l'échelon 3, car celui-ci est laissé au bon vouloir de notre directeur. C'est pour lui le moyen de faire des économies sur le dos des salariés a dénoncé Nathalie Jubin. Cette situation n'est pas isolée. Selon Sabine Moreau, du Puy-de-Dôme, les dossiers de recours de salariés s'entassent à la commission paritaire nationale de recours et de suivi.

FO S'OPPOSE À UNE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ÉTENDUE

Pour Nathalie Jubin, cet avenant 43 risque de préfigurer la convention collective unique étendue (CCUE) que la confédération d'employeurs AXESS pousse à mettre en place dans le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif (BASSMS). Cette CCUE absorberait les conventions collectives 51, 66/CHRS, pour des classifications qui remettent en cause la reconnaissance des diplômes d'État et de l'ancienneté, donc de l'égalité salariale conventionnelle garantie dans les conventions collectives existantes. Pour faire passer la pilule, les employeurs ont promis en échange le versement des 183 euros du Ségur à tous les salariés. Dans l'attente de la mise en place de cette CCUE, ils refusent d'ouvrir toute négociation salariale dans les différents champs conventionnels qu'ils veulent unifier.

FO et deux autres organisations syndicales ont fait valoir fin octobre leur droit d'opposition majoritaire au projet d'accord de méthode, porté par les employeurs, qui visait à définir les modalités de négociation de cette future convention. C'était un vrai faux projet de 183 euros pour tous, a dénoncé Pascal Corbex. Après analyse du document, la FNAS parle d'arnaque salariale. Par ce projet, il y aurait le risque d'aboutir à l'individualisation des salaires décidée dans les associations et les établissements, en fonction des budgets disponibles, et à des pertes de salaire.

Nous n'accompagnerons pas la casse de nos secteurs, de nos grilles salariales, de nos diplômes et qualifications en acceptant de négocier une convention unique de caniveau, a prévenu Antoine Gougeon. Cette CCUE est le chaudron de la régression et de l'hypocrisie vis-à-vis des salariés, estime Catherine Créac'h. Comment peut-on à ce point uniformiser les professions, laisser tomber la reconnaissance des diplômes et leur ancienneté ?

Le congrès appelle au retrait du projet de convention collective unique dans la BASSMS et s'oppose à toute tentative régressive des dispositions conventionnelles.

En l'état actuel, le manque de reconnaissance freine l'attractivité des métiers du social et médico-social. Le blocage des salaires et le manque de moyens permanents ont des conséquences inadmissibles sur les conditions de travail et la prise en charge des plus fragiles de notre société, a dénoncé Pascal Corbex. Sans parler du manque de personnel, récurrent dans les établissements, qui est la conséquence directe des salaires conventionnels misérables, et rattrapés par les augmentations du Smic.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL TRÈS DÉGRADÉES

Plusieurs militants ont effectivement dénoncé des conditions de travail très dégradées. Tête, main et cul pour la toilette, c'est la consigne que je suis obligée de donner à mon équipe soignante le matin en début de poste, elles ne sont que sept pour s'occuper de 67 résidents, a témoigné Céline Goui, infirmière au foyer Bernard Delforge (57), qui accueille de grands handicapés physiques, mentaux et psychiatriques. Elle a décrit des conditions de travail épouvantables. L'employeur ne déclare pas les arrêts de travail à la Sécu, il ne fournit pas les attestations de salaire. En arrêt maladie, c'est trois mois, neuf mois sans salaire. Les salariés ont peur de ne pas être payés s'ils s'arrêtent et viennent travailler avec des lumbagos ou des bronchites avec température. Dans cette petite structure de 85 employés, un syndicat FO a été créé en avril 2023 et il a obtenu 100% de représentativité au CSE. Nous ne sommes plus seuls, s'est félicitée la militante.

Lionel Chatelain a raconté le combat gagnant mené dans un établissement d'accueil médicalisé géré par son association. Nous avons dû engager des alertes et des enquêtes sur les risques psycho-sociaux tant les salariés s'y trouvaient en souffrance, avec une direction démissionnaire, un projet mal ficelé mélangeant un public poly handicapé et un autre souffrant de troubles psychiques, des locaux inadaptés, des postes non pourvus et un recours massif à l'intérim. Suite à l'intervention de la médecine du travail et de l'inspection du travail, le nombre de personnes accueillies a été réduit et la direction renouvelée, a-t-il expliqué.

Toujours sur les conditions de travail, mais dans un autre domaine, Nicolas Celeguegne, des Bouches-du-Rhône, a alerté sur l'inquiétude des salariés des missions locales quant à leur avenir. Ces structures accueillent des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et sans emploi. Elles les aident à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale. La loi Plein emploi, adoptée en octobre dernier, prévoit la création au 1er janvier 2024 d'un nouvel opérateur dénommé France Travail en remplacement de Pôle emploi. Et toutes les personnes sans emploi, y compris celles suivies actuellement par les missions locales, devront s'inscrire auprès de cet opérateur au plus tard au 1er janvier 2025.

Alors que la réforme est imminente, aucun décret n'est encore paru, on ne sait toujours pas où on va, ni comment on y va, a-t-il expliqué. Il y a aussi une inquiétude sur nos futures conditions de travail et nos moyens, face à des objectifs imposés par l'État et dont on sait très bien qu'ils ne seront pas tous atteints. Nous sommes également inquiets car nous assistons à un glissement de nos métiers, qui sont ceux de l'insertion et de l'accompagnement, vers du contrôle, de l'injonction et la mise au travail des demandeurs d'emploi.

Denis Fauvel, du Morbihan, est lui aussi revenu sur la loi Plein emploi, qui impose la mise en place de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA. Bien malin sera le conseiller d'insertion professionnelle qui arrivera à mettre au travail une personne désinsérée depuis des années, ayant une comorbidité psychologique et dépendante à l'héroïne, a-t-il expliqué. On met ces travailleurs sociaux dans une situation de conflit de loyauté vis-à-vis de leurs valeurs.

UNE PERTE DE SENS DU TRAVAIL

Dans ce contexte, Marie-Hélène Clément, de Paris, a insisté sur la perte de sens du travail pour les salariés. Aujourd'hui les travailleurs sociaux sont épuisés face au manque de moyens et à la complexification des problématiques des personnes accompagnées, a-t-elle expliqué. Leur légitimité et leur savoir-faire sont bien souvent remis en question par la recherche systématique du moindre coût et d'un rendement pour la collectivité. Nous sommes de plus en plus dans du bricolage face à des budgets publics en diminution constante. Et il est avéré que des travailleurs sociaux deviennent des travailleurs précaires, engagés en CDD avec des salaires minimalistes, qui se retrouvent à vivre les mêmes souffrances et galères que les personnes qu'ils accompagnent.

Un autre combat de la fédération concerne la lutte contre l'inclusion forcée et systématique en milieu ordinaire des enfants, des jeunes et des adultes en situation de handicap, au mépris du respect de leurs besoins spécifiques. Le congrès a adopté à l'unanimité une motion contre l'Acte II de l'école inclusive dans lequel le président de la République préconise, entre autres, la fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires. Une centaine de projets pilotes sont programmés d'ici à 2027. Le gouvernement remet aussi en cause le nombre d'AESH (Accompagnant des Élèves en Situation d'Handicap) – qu'il estime trop élevé – ainsi que leurs missions. Pour le congrès, cette politique, associée à la politique de l'offre, n'est qu'un prétexte à réaliser des économies budgétaires et à fermer des établissements.

C'est la fin annoncée des instituts médico-éducatifs (IME), qui proposent un service global d'accompagnement des enfants handicapés qui ne pourraient pas être scolarisés en milieu ordinaire. L'inscription des enfants dans les écoles de secteur s'accompagne du développement des DAME (dispositifs d'accompagnement médico-éducatif). Ils proposent des prestations à la carte au plus proche des enfants. Sauf qu'on n'a pas les moyens ni les personnes pour. On va identifier un ou deux problèmes à traiter mais ce n'est pas pour cela que l'enfant sera capable d'aller à l'école, alertent Sandrine Canaud et Sandrine Vagny. Les deux militantes ont lancé, avec la fédération, une enquête auprès des camarades concernés par cette politique d'inclusion forcée pour préparer un cahier de revendications et définir les actions à venir.

DES MILLIERS D'ENFANTS LAISSÉS SUR LE CARREAU

Sandrine Vagny, du Loir-et-Cher, a souligné la multiplication de nouveaux dispositifs et l'apparition d'un jargon qui ne parle pas d'accompagnement. On ne sait plus qui fait quoi et on oublie des besoins réels des personnes accueillies, a-t-elle dénoncé. En parallèle, les salariés du secteur assistent à l'arrivée de professionnels libéraux qui interviennent à domicile pour pallier le manque de personnels. L'éducation spécialisée et le secteur social et médico-social sont en danger, estiment-elles. L'inclusion systématique avec l'école pour tous laisse des milliers de jeunes et leurs familles sur le carreau. La transformation de l'offre s'impose aussi aux

professionnels du secteur, dont les conditions de travail et les pratiques ont changé.

Quelques 242 enfants sont sur liste d'attente pour des places dans les structures spécialisées dans le département de la Loire, 76 dans l'Ain et 709 dans le Rhône selon Emilie Délpic. Dans l'Education nationale, il y avait au début un accompagnateur (AVS) par enfant. Maintenant, une AESH peut suivre jusqu'à 8 élèves et un enfant sur 4 ne peut même pas bénéficier de leurs services, a-t-elle rappelé.

Outre l'avenir des personnels éducatifs, amenés à accompagner les enfants dans les classes, la militante s'inquiète aussi pour les personnels des établissements spécialisés qui, après fermeture, ne seront pas repris par les établissements scolaires, comme les cuisiniers, les veilleurs de nuit, les femmes de ménage ou les personnels administratifs…

Françoise Coudert, de Haute-Savoie a aussi jugé inacceptable la refonte des établissements et service d'aide par le travail (ESAT) en vue d'une inclusion des adultes au milieu ordinaire pour le travail. Elle a également dénoncé le démantèlement des CAMSP, lieu de dépistage précoce et de premières prises en charge spécialisées des enfants en situation de handicap. Il y a dans le département un manque de moyens pour diagnostiquer à temps les enfants afin de les orienter rapidement pour des prises en charge de qualité, a-t-elle ajouté.

La FNAS FO a appelé, avec la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC FO) à construire la mobilisation en direction des ministères concernés. Des actions sont déjà menées localement sur le terrain.

Le congrès revendique les moyens pour une scolarisation dans l'Education nationale, chaque fois qu'elle est possible, au cas par cas. Il exige que soit maintenu et renforcé le droit d'accès à l'éducation spécialisée, aux établissements et services, que soient maintenues les places existantes, que soient créées les places manquantes, et que soient alloués les moyens budgétaires pérennisant leur fonctionnement. Il revendique plus largement le maintien et la création des postes et des places nécessaires dans le secteur social et médicosocial.

Pour être en position de force, il faut se développer et syndiquer.

De nombreux camarades sont par ailleurs revenus sur le combat contre la réforme des retraites. On va continuer à combattre cette réforme, a prévenu Frédéric Souillot. Il manque encore 12 % des décrets d'application. Par ailleurs, le véhicule choisi pour faire passer la réforme, le PLFSS, signifie que la loi de financement de la Sécurité sociale doit produire des effets financiers au 31 décembre 2023. S'il n'y en a pas, nous retournerons seuls devant le Conseil constitutionnel a-t-il ajouté. Le congrès a réaffirmé avec force la nécessité de construire la riposte pour obtenir l'abrogation de la loi Macron /Borne sur les retraites.

Pascal Corbex a aussi déploré les conséquences des ordonnances Macron avec la mise en place des CSE, lesquels ont engendré une baisse en heures et en nombre des représentants du personnel, alors que dans le même temps, la négociation dans l'entreprise devient la règle face à une négociation de Branche de plus en plus exsangue. Pour être en position de force, il faut se développer et syndiquer, a-t-il rappelé.

Alors que les deux tiers des CSE sont renouvelés durant ce dernier trimestre 2023, Frédéric Souillot a lui aussi appelé à faire progresser FO, pour peser plus et faire entendre davantage les revendications. Là où FO est implantée, on fait 26,04 % des voix, a-t-il souligné.

Dans le département du Puy-de-Dôme, le SDAS a monté une équipe dédiée à la négociation des protocoles d'accord pré-électoraux, en coordination avec l'Union départementale. Il s'est également investi dans la mise en place d'une structure syndicale régionale en Auvergne-Rhône-Alpes qui a pour but, entre autres, une meilleure prise en charge des PAP des associations locales ayant un CSE central. Cette action et le contexte social ont significativement accru le nombre d'adhérents, s'est félicitée Sabine Moreau.

Le Congrès, qui appelle les syndicats à renforcer les implantations FO et au développement dans l'ensemble des associations et services du secteur, cela pour créer les réelles conditions du rapport de force, soutient également toutes les initiatives qui permettront de faire aboutir ses revendications, y compris par la grève.

Clarisse Josselin
Journaliste à L'inFO militante

SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - © L'agence associée - Crédit Photo: Getty images ©Nick Dolding
IMA Assurances - Société anonyme au capital de 7 000 000€ - Siège social: 118 avenue de Paris - 79000 NIORT - 481 511 632 RCS NIORT
Entreprise régie par le Code des assurances

Vivre après

Avec **Vivre après**, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.
Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties **OCIRP** qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

OCIRP
protéger. agir. soutenir

En partenariat avec
GROUPE IMA

vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

Calendrier des Formations fédérales 2024

	Stages à Noirmoutier	Parcours Délégués Syndicaux Centraux et Délégués Syndicaux d'association	Parcours Travail et Handicap
FÉVRIER		07	08 en visio
MARS	Du 18 au 22		Du 06 au 07
AVRIL		Du 16 au 18	
SEPTEMBRE	Du 23 au 27		
OCTOBRE		Du 08 au 10	Du 01 au 03
NOVEMBRE	Du 18 au 22		
DÉCEMBRE			

L'ALBUM PHOTOS

Salle de congrès avant

L'organisation des navettetes

SDAS 30

SDAS 11

SDAS 30, Roger TESTE

La salle de congrès pendant

DR Centre Val de Loire

BAD Team

DR Occitanie

DR Paris IDF

Les barmen

Les bandas à l'apéro

Les bandas

SOIRÉE FESTIVE

LES MERCIS

La dernière / Le nouveau BF

Procès-verbal de l'élection du Conseil Fédéral (23 membres) comprenant un Bureau Fédéral (9 membres) et de la Commission de Contrôle et des Conflits (3 membres) de la FNAS FO

Nom / Prénom	Fonction
CORBEX Pascal	Secrétaire Général
LEGRAND David	Secrétaire Général Adjoint
ROUDIL Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe
MOSCOVITCH Jacques	Trésorier Général
DE OLIVEIRA CALLANQUIN Nathalie	Trésorière Générale Adjointe
LAURENT Daniel	Membre du Bureau
PETTE Corinne	Membre du Bureau
POULET Michel	Membre du Bureau
TESSIER Isabelle	Membre du Bureau
ALLEAUME Annick	Conseillère Fédérale
BARATTE Laetitia	Conseillère Fédérale
CHATELAIN Lionel	Conseiller Fédéral
DEBILLIERS Geneviève	Conseillère Fédérale
DELPECH Michel	Conseiller Fédéral
GRANDMOUGIN Christine	Conseillère Fédérale
GREGOIRE David	Conseiller Fédéral
HALLAY Olivier	Conseiller Fédéral
JAEGLE Catherine	Conseillère Fédérale
MEDANI Bachir	Conseiller Fédéral
MENGUY Veronique	Conseillère Fédérale
QUEHEILLE Marie-Christine	Conseillère Fédérale
SILVESTRI Gil	Conseiller Fédéral
TALLEC Jacques	Conseiller Fédéral
DEFAUT Brigitte	Membre Commission de Contrôle et Conflits
KNOCKAERT Isabelle	Membre Commission de Contrôle et Conflits
WAGNER Laurent	Membre Commission de Contrôle et Conflits

Fait à Port Leucate, le 08 novembre 2023

Jacques MOSCOVITCH, Trésorier Général - **Pascal CORBEX,** Secrétaire Général

CPPAP 0915 S 07533 - Dépôt légal à parution ISSN 2778-6498 **(Prix au numéro : 3,10 € - Abonnement compris dans la cotisation syndicale)**
Organe officiel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - ☎ 01 40 52 85 80 - Télécopie 01 40 52 85 79 - **Courriel : lafnas@fnasfo.fr - http://www.fnasfo.fr**
Directeur de la Publication : Pascal CORBEX - **Secrétaire Fédérale chargée de la Presse :** Isabelle ROUDIL - **Comité de Rédaction :** LE BUREAU FÉDÉRAL
Impression : Techni Print - Avenue de Suède - 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 20 17 18

Dépôt des articles : 06/12/2023 - **B.A.T. :** 13/12/2023 - **Date supposée de réception :** 26/12/2023